



NORME DE CLASSIFICATION

ECONOMIQUE, SOCIOLOGIE ET STATISTIQUE

Catégorie scientifique et professionnelle

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

ÉCONOMIQUE, SOCIOLOGIE ET STATISTIQUE

Conseil du Trésor

INTRODUCTION

La présente norme décrit le système de classification qu'il faut utiliser pour classer les postes dans le groupe de l'économie, de la sociologie et de la statistique (ES) et pour évaluer leur valeur relative. Elle comprend une introduction, la définition de la catégorie scientifique et professionnelle, la définition du groupe ES, la structure des niveaux et les limites de leur cotation numérique, le système d'évaluation des postes accompagné des échelles de cotation et des valeurs numériques appropriées et, enfin, les descriptions des postes-repères.

Il faut utiliser la méthode d'évaluation des postes par cotation numérique pour déterminer le niveau des postes classés dans le groupe ES, à l'exception des postes de niveau 1 pour lesquels une description narrative est fournie. La cotation numérique est une méthode quantitative analytique qui permet de déterminer la valeur relative des postes et qui est particulièrement adaptée aux groupes professionnels ayant un éventail de fonctions hétérogènes. En substance, les systèmes de cotation numérique servent à distinguer et à définir les facteurs et les degrés de facteur qu'il faut utiliser pour évaluer les postes et attribuer une valeur numérique à chaque degré de facteur. La somme des valeurs des divers degrés de facteur permet de déterminer le niveau du poste.

FACTEURS

Les facteurs combinés ne décrivent pas tous les aspects du travail accompli, mais ils traitent des caractéristiques les plus communes, dont on a constaté 1) qu'elles sont de la plus haute importance pour le type de fonctions relevant de ce groupe, et 2) qu'elles sont des plus utiles pour évaluer la valeur relative des postes.

Le système d'évaluation comprend cinq facteurs: nature et complexité, responsabilité professionnelle, surveillance et coordination, répercussions et représentation. Trois de ces facteurs comportent deux composantes qui sont définies en fonction des éléments connexes, alors que la surveillance et la coordination et la représentation comportent une composante unique et une seule échelle de cotation.

SYSTEME DE COTATION NUMERIQUE

La valeur maximale attribuée à chaque facteur indique son importance relative. On a aussi attribué des valeurs numériques aux divers degrés des facteurs.

<u>FACTEUR</u>	<u>TOTAL DES POINTS EN POURCENTAGE</u>	<u>VALEURS NUMERIQUES MAXIMALES</u>
<u>Nature et complexité</u>	30	300
Responsabilité professionnelle	30	300
<u>Surveillance et coordination</u>	15	150
Répercussions	15	150
Représentation	<u>10</u>	<u>100</u>
	100	1,000

Pour les deux premiers facteurs -- nature et complexité, et responsabilité professionnelle -- on peut accorder des points supplémentaires si l'on retrouve les caractéristiques de deux degrés consécutifs d'un facteur dans les fonctions analysées et évaluées. Cependant, un seul additif (+) est autorisé pour chaque facteur: par exemple, 'B+2' ou 'B2+' est permis pour les facteurs 'nature et complexité' et 'responsabilité professionnelle', mais non 'B+2+'.

DESCRIPTIONS DES POSTES-REPÈRES

Les descriptions des postes-repères font partie intégrante du système d'évaluation et servent à confirmer les cotations des postes et à assurer l'uniformité dans l'application des facteurs et de leurs degrés. Chaque description contient un bref résumé, une liste des principales fonctions avec le pourcentage du temps qui leur est consacré, et les particularités qui rattachent les fonctions aux facteurs d'évaluation. Ces descriptions n'ont pas pour but de donner des modèles à suivre pour décrire les fonctions; elles donnent plutôt un exemple d'un niveau particulier de difficulté du travail et de la pertinence des degrés de facteur attribués à divers postes.

Les descriptions de postes-repères ont été évaluées et les degrés de facteur et le niveau indiqués sont ceux qui correspondent le mieux aux fonctions et responsabilités décrites. Le niveau et le total des points figurent à la première page de la description de poste.

UTILISATION DE LA NORME

Pour appliquer la présente norme, il faut procéder comme suit.

- (1) On étudie d'abord la description de poste afin de bien comprendre le poste dans son ensemble et on ne confirme son classement dans la catégorie scientifique et professionnelle et dans le groupe ES qu'après avoir consulté les définitions de la catégorie et du groupe et leurs critères d'inclusion et d'exclusion.

- (2) On étudie le cadre organique dans lequel le poste est situé pour bien prendre connaissance et conscience de la position hiérarchique du poste évalué par rapport aux postes supérieurs et subalternes.
- (3) On établit une cotation provisoire du degré de chacun des facteurs par comparaison avec les définitions des degrés de facteur des échelles de cotation. L'application uniforme de ces définitions exige qu'on consulte souvent les descriptions des facteurs et les notes à l'intention des évaluateurs.
- (4) On compare la description des facteurs de chaque poste-repère qui fournit un exemple du degré établi provisoirement avec la description du facteur en cause dans le poste qu'on évalue. Il faut aussi consulter la description du même facteur figurant dans les divers postes-repères pour y comparer le degré supérieur et le degré inférieur à celui établi provisoirement.
- (5) On additionne les valeurs numériques de tous les facteurs afin de déterminer la valeur numérique totale et le niveau.
- (6) On compare, dans son ensemble, le poste qu'on évalue avec les postes-repères et avec d'autres postes ES ayant la même cotation numérique totale et le même niveau.

DÉTERMINATION DES NIVEAUX

L'évaluation des postes a pour but de déterminer leur difficulté relative. On estime que les postes sont de difficulté égale lorsque leur valeur numérique totale se classe dans une échelle de valeurs numériques préétablie et qu'on leur attribuera le même niveau dans la structure des niveaux.

NOTE SPÉCIALE À L'INTENTION DES AGENTS DE COTATION

Un nombre important de postes ES-8 et quelques ES-7 ont été transposés, en 1981, dans la catégorie de la gestion. En conséquence, il n'existe pour les EX-8 aucune description de poste-repère indiquant le degré maximum pour plusieurs facteurs. Les postes dont la cote est d'au moins 750 points devront donc être soumis à l'examen du Groupe de rémunération des gestionnaires supérieurs et de la haute direction (Direction de la politique du personnel) du Conseil du Trésor du Canada.

NIVEAU DE CLASSIFICATION ET FOURCHETTES DES COTES NUMERIQUES

NIVEAU 1		DESCRIPTION DE NIVEAU	
NIVEAU 2		<	141
NIVEAU 3	141	-	250
NIVEAU 4	251	-	370
NIVEAU 5	371	-	500
NIVEAU 6	501	-	650
NIVEAU 7	651	-	800
NIVEAU 8	801	-	1000

ÉCHELLES DE COTATIONS

PONDERATION DES FACTEURS

NATURE ET COMPLEXITÉ	30 %
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	30 %
SURVEILLANCE ET COORDINATION	15 %
RÉPERCUSSIONS	15 %
REPRÉSENTATION	10 %

DEFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels, il est recommandé d'utiliser les [tables de correspondance des définitions des groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions des groupes de 1999 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du groupe professionnel de 1999 à chaque norme de classification.

- 7- la surveillance ou la coordination de l'une ou l'autre des fonctions susmentionnées.

EXCLUSIONS

Sont exclus de ce groupe les postes dont une des fonctions suivantes sont de première importance:

- la gestion de programmes de développement économique, socio-économique ou social;
- la planification, la production et la distribution de publications et de brochures publicitaires sur les programmes du gouvernement;
- les opérations techniques ou mécaniques concernant la distribution, la compilation et la vérification des données d'entrée et de sortie des enquêtes ou des recensements.

Sont aussi exclus des postes dont les fonctions premières sont comprises dans les groupes du commerce, des mathématiques ou de la gestion des systèmes d'ordinateurs.

QUALITÉS MINIMALES

Diplôme pertinent d'une université reconnue et spécialisation en économique, en sociologie ou en statistique.

DESCRIPTION DU NIVEAU

NIVEAU ES 1

Il s'agit d'un niveau de recrutement et d'apprentissage pour les employés qui participent à l'analyse des données en économique, en sociologie et en statistique. Ces employés recueillent et préparent l'information requise pour les études, les enquêtes et les programmes de travail, ou établissent des procédures pour la compilation des données et leur mise en tableaux. Lors de chaque affectation, on leur indique les buts visés, les méthodes à suivre et les sources d'information à consulter. En cours de route, on vérifie les progrès réalisés et l'observation des directives et, à la fin, on s'assure que tout est terminé et complet et que les conclusions sont valides. Ce niveau d'admission consiste à confier des travaux de plus en plus complexes à l'employé à mesure qu'il progresse. Ces travaux peuvent comprendre la surveillance et l'orientation du personnel de soutien qui recueille les données, les traite et les met en tableaux.

NATURE ET COMPLEXITE DU TRAVAIL

Ce facteur sert à évaluer la nature et la complexité du travail ainsi que les exigences relatives au niveau de connaissance de la théorie et du domaine.

- A. Par nature du travail on entend la manière dont les objectifs sont énoncés, la fréquence, l'étendue et la diversité des tâches.

La manière d'énoncer des objectifs d'une tâche va:

- des objectifs définis au fil de l'expérience ou établis par un analyste supérieur ou un surveillant conformément aux exigences du ministère,
- aux objectifs énoncés en termes généraux en raison de la nature non définie ou unique d'une tâche.

Pour ce qui est de la fréquence, les tâches vont:

- des études ou enquêtes répétitives et des études ou enquêtes individuelles concernant un même domaine,
- aux tâches uniques et complexes portant sur l'examen des domaines de préoccupation les plus importants ou stratégiques.

Pour ce qui est de l'étendue et de la diversité, les tâches vont:

- des études ou des enquêtes portant sur un domaine particulier,
- aux tâches les plus complexes qui comprennent soit des études approfondies et uniques dans un domaine de spécialisation ou des examens très généraux portant sur un certain nombre de domaines.

- B. La complexité du travail découle de la disponibilité et de la nature des informations et des données utilisées, de la subtilité des facteurs variables et de la nature de leurs apports, de l'élaboration et de l'utilisation de techniques, méthodes et approches et des exigences relatives au niveau de connaissance de la théorie et du domaine.

En ce qui concerne la disponibilité et la nature des informations et des données, le travail va:

- de la sélection et de l'utilisation d'informations et de données qui ont un rapport direct avec l'étude ou l'enquête,

- à la recherche de sources vagues d'informations et de données et à l'identification de la documentation pertinente à la tâche, ou à l'extraction d'informations et de données d'une diversité de sources qui ne sont pas habituellement reliées au domaine à l'étude.

En ce qui concerne la subtilité des facteurs variables et la nature de leurs rapports, le travail va:

- de l'étude de quelques facteurs variables reliés à l'étude ou à l'enquête,
- à la détermination et l'examen d'un grand nombre de facteurs variables ayant des rapports complexes et difficiles à définir en raison de la nature unique du travail ou de la variété des domaines à l'étude.

En ce qui concerne l'élaboration et l'utilisation de techniques, de méthodes et d'approches, le travail va:

- de l'utilisation de techniques, méthodes et approches établies au fil de l'expérience ou examinées par un analyste supérieur ou un surveillant,
- à l'élaboration de techniques, méthodes et approches conçues en fonction des études les plus inhabituelles ou des travaux d'équipe les plus complexes.

En ce qui concerne le niveau de connaissance de la théorie et du domaine, le travail va:

- de la connaissance des théories et des principes et de la pertinence de leur application et de la poursuite de l'étude dans les domaines visés par l'activité de programme ou de réglementation,
- à la connaissance étendue des théories et des principes poussés et à leur application dans le domaine et à une connaissance complète des lois, politiques et programmes qui régissent le fonctionnement du ministère ou des autres domaines de compétence touchés.

NOTES AUX ÉVALUATEURS

En analysant certaines descriptions de poste par rapport aux éléments de ce facteur, les évaluateurs peuvent juger que les fonctions exigent qu'on tienne compte de caractéristiques figurant dans la définition de deux degrés du facteur. Si cette conjonction de deux degrés consécutifs de facteur se produit, il peut être opportun de recourir à l'application d'un additif (+) au facteur que l'on juge le plus important.

Par exemple, un spécialiste qui travaille dans un domaine où il n'est pratiquement pas surveillé et où il ne reçoit que peu ou pas de directives professionnelles de la part d'un ES peut mener plusieurs études de complexité égale. L'objectif de certaines de ces études sera défini par la pratique et d'autres, étant donné leur caractère nouveau ou particulier, auront un objectif défini en termes plus généraux et exigeront l'examen de certains domaines spécialisés. Dans de tels cas, il peut être opportun de recourir à l'application d'un additif (+) pour l'élément 'nature'. Il faut se limiter à un seul additif, exemple C+3 ou C3+. Un cote C+ 3+ est inacceptable.

NATURE	NATURE ET COMPLEXITE DU TRAVAIL			
	Degré A	Degré B	Degré C	Degré D
<p>“ + ” PLUS 21</p> <p>“ + ” PLUS 21</p> <p>COMPLEXITE</p>	<p>Les travaux sous le contrôle d'un analyste de rang plus élevé ou d'un surveillant, comportent des objectifs définis à la lumière de l'expérience ou établis conformément aux exigences du ministère et comprennent des études ou des enquêtes répétitives ainsi que des études ou des enquêtes individuelles concernant un même domaine spécialisé.</p>	<p>Les travaux comportent des objectifs qui sont définis, mais qui ne sont pas explicités, et comprennent des études ou des enquêtes uniques ou répétitives qui sont menées simultanément. Ces études ou enquêtes comprennent l'examen ou l'analyse d'informations et de données provenant de domaines spécialisés connexes.</p>	<p>Les travaux comportent des objectifs énoncés en termes généraux qui sont définis par le titulaire de concert avec un agent supérieur, un gestionnaire ou le client. Ils comprennent des études et des enquêtes particulières et complexes qui exigent des recherches approfondies dans le domaine de spécialisation ou nécessitent un examen général d'un certain nombre de domaines spécialisés.</p>	<p>Les travaux comportent des objectifs énoncés en termes généraux en raison de la nature non définie et particulière du travail et comprennent l'examen des domaines d'intérêt les plus stratégiques ou la résolution des problèmes les plus complexes et comportent des recherches approfondies et particulières dans le domaine de spécialisation ou nécessitent des examens de grande envergure et approfondis dont les résultats concernent et mettent en cause un certain nombre de domaines spécialisés.</p>
<p>Degré 1</p> <p>Le travail consiste à choisir et à utiliser les informations et les données reliées à l'étude ou à l'enquête. Les facteurs variables étudiés ont des liens réciproque évidents et les techniques, méthodes et approches ont été établies ou sont examinées par un analyste de rang plus élevé ou un surveillant. Le titulaire doit connaître les théories et les principes et savoir juger de la pertinence de leur application et de la poursuite de l'étude dans les domaines visés par l'activité de programmes ou de réglementation.</p>	43	86	128	170
<p>Degré 2</p> <p>Le travail exige l'établissement, la sélection et l'utilisation d'informations et de données pertinentes provenant d'une variété de sources, y compris certaines qui n'étaient pas auparavant reliées à l'étude ou à l'enquête. Les facteurs variables à étudier ont des liens les uns aux autres, mais ils ne sont pas évidents, et les techniques, méthodes et approches doivent être modifiées de manière à convenir aux besoins des tâches. Le titulaire doit connaître de façon approfondie les théories et les principes, savoir juger de la pertinence de leur application à un éventail de tâches et comprendre les politiques, programmes et règlements en cause.</p>	87	129	171	213
<p>Degré 3</p> <p>Le travail exige l'identification de sources d'informations et de données utilisées au cours des travaux sous le contrôle du titulaire. Celui-ci doit relever et évaluer les facteurs variables afin d'établir leurs rapports réciproques ainsi que leur valeur dans le cadre des travaux. Il faut élaborer ou modifier des techniques, des méthodes et des approches pour qu'elles répondent aux besoins des travaux. Il faut aussi connaître d'une façon approfondie ou exhaustive les théories et les principes, savoir appliquer cette connaissance à des domaines élargis ou nouveaux et très bien comprendre les lois, politiques, programmes et règlements en cause.</p>	130	172	214	257
<p>Degré 4</p> <p>Le travail exige la recherche de sources vagues d'informations et de données ou l'extraction de la documentation d'un éventail de sources qui ne sont pas habituellement reliées à un domaine à l'étude. Il faut relever et étudier un grand nombre de facteurs variables emportant des rapports complexes et difficiles à définir. Les techniques, méthodes et approches doivent être élaborées de manière à convenir aux travaux les plus particuliers et complexes. Il faut enfin une connaissance approfondie des théories et des principes perfectionnés de même qu'une compréhension exhaustive des lois, politiques et programmes en cause.</p>	173	215	258	300

RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

Ce facteur sert à évaluer le travail par rapport à deux éléments, la prestation de CONSEILS et la PLANIFICATION ET L'ANALYSE. Ces deux éléments ont été regroupés pour constituer les colonnes, horizontale et verticale, d'une seule et même échelle de cotation. La valeur du facteur "responsabilité professionnelle" est établie en fonction des degrés les plus pertinents de l'échelle de cotation.

- A. La responsabilité de donner des conseils comprend la prestation de directives techniques et de conseils professionnels d'expert à la direction, à d'autres professionnels et au personnel de soutien et va:
- de la prestation de directives, de lignes de conduite et de conseils techniques à d'autres professionnels et au personnel de soutien,
 - à la prestation de conseils autorisés et spécialisés aux fonctionnaires supérieurs et aux conseillers en matière de politique sur les questions socio-économiques importantes qui influent directement sur les politiques ou sur les règlements, et à la prestation de conseils spécialisés sur les politiques ou les lois aux fonctionnaires supérieurs des autres paliers de gouvernement, aux représentants du secteur privé ou de groupes d'intérêts particuliers.
- B. La fonction de planification et d'analyse comprend le besoin de relever, définir ou examiner des domaines de préoccupation ou les problèmes à résoudre, de juger de la nécessité ou de l'étendue d'une tâche, d'analyser et d'interpréter des renseignements, résultats ou constatations.

La planification va:

- de l'examen de la portée et du mandat d'enquêtes, de prévisions ou d'examens, établis ou répétitifs afin de s'assurer qu'ils sont compris et pertinents;
- à la détermination de l'étendue des principaux travaux et des premières enquêtes. Elle inclut également la répartition des travaux en études ou enquêtes valables, l'établissement de paramètres généraux des travaux et la détermination de la nécessité d'effectuer d'autres examens.

La fonction d'analyse va:

- de l'analyse et l'interprétation des renseignements et des données ayant trait à une étude ou à une enquête et la préparation des rapports ou des prévisions examinés par un analyste ou un gestionnaire de rang plus élevé;
- à l'analyse et à l'interprétation des résultats des travaux et à l'élaboration des conclusions et des recommandations générales.

NOTE AUX ÉVALUATEURS

Lors de l'analyse de certaines descriptions de poste par rapport aux éléments de ce facteur, les évaluateurs peuvent juger que les fonctions exigent qu'on tienne compte de caractéristiques figurant dans la définition de deux degrés du facteur. Si cette conjonction de deux degrés consécutifs de facteur se produit, il peut être opportun de recourir à l'application d'un additif (+) au facteur que l'on juge le plus important.

Par exemple, un spécialiste qui travaille dans un domaine où il n'est pratiquement pas surveillé et où il ne reçoit que peu ou pas de directives professionnelles de la part d'un ES peut être appelé à assurer la gestion et fournir des conseils ayant trait aux résultats des études ainsi qu'aux conséquences possibles de ces résultats sur les questions touchant les programmes, les politiques ou la réglementation. Dans ces cas, il peut être opportun de recourir à l'application d'un additif (+) pour l'élément conseil. Il faut se limiter à un seul additif, exemple B+2 ou B2+. Une cote B+2+ est inacceptable.

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

<u>CONSEILS</u>	<u>Degré A</u>	<u>Degré B</u>	<u>Degré C</u>	<u>Degré D</u>
<p align="center">" + " PLUS 22</p> <p align="center">" + " PLUS 22</p> <p align="center"><u>PLANIFICATION ET ANALYSE</u></p>	Donner des directives et des conseils techniques au personnel de soutien affecté à une étude ou à une enquête et conseiller les autres professionnels qui demandent de l'aide et de l'information au sujet d'une méthode, d'une technique d'un sujet particulier.	Donner des instructions et des conseils aux professionnels et au personnel de direction sur les résultats d'une étude ou d'une enquête, sur les méthodes d'analyse socio-économique ou sur les technique et systèmes statistiques au fur et à mesure des besoins d'une étude particulière.	<p>Donner des conseils professionnels et spécialisés aux agents professionnels et au personnel de direction sur les répercussions socio-économiques des diverses études ou enquêtes et de leurs résultats sur les politiques ou les règlements.</p> <p align="center"><u>ou</u></p> <p>Donner des conseils sur des méthodes et techniques analytiques poussées et sur la pertinence de leur utilisation dans le domaine à l'étude.</p>	Donner des conseils spécialisés et autorisés aux gestionnaires supérieurs et aux conseillers en politique à l'égard des principales questions socio-économiques influant directement sur les politiques ou les règlements. Fournir des conseils spécialisés sur les politiques ou les lois aux fonctionnaires supérieurs d'autres paliers de gouvernement, aux représentants du secteur privé ou de groupes d'intérêts particuliers.
<u>Degré 1</u> Examiner la portée et le mandat études ou d'enquêtes établies ou répétitives. Analyser et interpréter les informations et les données concernant une telle étude ou enquête et compiler des prévisions et des rapports qui seront examinés par un analyste ou un gestionnaire de rang plus élevé.	30	75	121	166
<u>Degré 2</u> Établir, de concert avec un analyste, un gestionnaire supérieur ou un client, la portée et le mandat des études ou enquêtes. Analyser et interpréter les données, les tendances et les informations concernant le domaine à l'étude, puis réparer des prévisions, des conclusions ou des rapports fondamentaux.	74	120	165	<u>211</u>
<u>Degré 3</u> Établir la portée d'études ou d'enquêtes complexes et en établir les mandats pertinents. Analyser, interpréter et harmoniser l'information, les tendances et les constatations des études touchant des secteurs connexes ou provenant d'autres sources, puis préparer des prévisions, des conclusions ou des rapports exhaustifs.	<u>119</u>	164	210	255
<u>Degré 4</u> Établir la portée des travaux majeurs et des enquêtes initiales. Répartir l'ensemble du travail en études ou enquêtes distinctes plus pratiques, établir les paramètres généraux des travaux et décider de la nécessité d'effectuer d'autres examens. Analyser et interpréter les résultats des examens et élaborer des conclusions globales et des recommandations.	163	209	254	300

SURVEILLANCE ET COORDINATION

Ce facteur sert à évaluer le travail en fonction de la responsabilité assignée de surveiller les ressources humaines, financières et matérielles ou d'agir à titre de coordonnateur des activités de groupes de travail et d'équipes de projet.

La surveillance des ressources humaines, financières et matérielles va:

- de la surveillance occasionnelle de professionnels ou du personnel de soutien et de l'exploitation efficace des services et du matériel de bureau,
- à la surveillance, par l'intermédiaire des chefs de section subalternes, d'un personnel important qui exécute un travail de nature socio-économique ou statistique, à l'embauche de conseillers ainsi qu'à la négociation de leurs honoraires, à la gestion et au contrôle d'un budget, à la gestion du financement des travaux ainsi qu'à la planification de l'utilisation des locaux, du matériel et des services.

La coordination oblige le titulaire à agir à titre de chef d'équipe de projet ou de groupe d'étude et va:

- de la coordination des activités des techniciens ou du personnel de soutien affectés à un projet du ministère ou à une série de projets étroitement reliés ou répétitifs,
- à la coordination des activités des groupes de travail intergouvernementaux ou du personnel supérieur du secteur privé et faisant partie de comités consultatifs ou de groupes d'étude.

NOTE A L'INTENTION DES EVALUATEURS

Pour garder leur valeur aux activités comme la surveillance soutenue ou la coordination suivie des équipes de projets, il ne faut pas prendre en considération l'exigence relative à la planification et à la révision du travail des conseillers par rapport à ce facteur. Les conseillers, à titre de spécialistes dans leur domaine respectif, n'ont pas besoin de l'orientation ni de l'aide qu'exigent les relations ordinaires entre un supérieur et un subalterne.

SURVEILLANCE ET CO.ORDINATION

<p><u>Degré 1</u></p> <p>Responsabilité de surveiller à l'occasion des professionnels ou le personnel de soutien affecté à des études ou à des enquêtes répétitives, <u>ou</u> de coordonner les activités des techniciens et du personnel de soutien affectés aux projets let aux groupes d'étude du ministère. Fait une utilisation efficace des services et du matériel de bureau et adapte les procédures établies au besoin de la section, du projet ou du groupe d'étude.</p>	10
<p><u>Degré 2</u></p> <p>Responsabilité de surveiller continuellement une section organique <u>ou</u> de coordonner les activités des professionnels affectés aux équipes de projets ou aux groupes d'étude interministériels. Gère un budget autorisé et adapte les procédures d'affectation à l'évolution du milieu de travail.</p>	75
<p><u>Degré 3</u></p> <p>Responsabilité de surveiller, par l'intermédiaire de chefs de section subalternes, un groupe important d'employés exécutant un travail de nature socio-économique <u>ou</u> coordonner les activités de groupes d'étude ou de comités consultatifs intergouvernementaux formés de cadres supérieurs du secteur privé chargé de l'embauche de conseillers et négociier de leurs honoraires. Gère jet contrôle un budget et des fonds d'affectation et planifie l'utilisation des locaux, du matériel et des services.</p>	150

RÉPERCUSSIONS

Ce facteur sert à mesurer l'ÉTENDUE des répercussions du travail assigné sur les secteurs industriels, les régions géographiques ou les secteurs de la population, ainsi que l'INFLUENCE d'un poste sur un produit fini.

Les travaux consistent habituellement en études socio-économiques ou nécessitent l'élaboration d'une documentation d'enquête. Les produits finis se présentent d'ordinaire sous forme de recommandations, d'enquêtes ou de prévisions que les gestionnaires supérieurs utilisent pour prendre des décisions.

- A. Étendue s'applique à la taille et à l'éventail du secteur industriel, de la région géographique ou du secteur de la population directement touchés par les travaux. On ne retiendra ici que les répercussions premières de cette nature, car la plupart des projets fédéraux, si localisés qu'ils soient, pourraient avoir des effets secondaires ou dérivés sur d'autres secteurs, d'autres régions ou d'autres groupes.

La taille et la diversité du secteur industriel touché vont:

- d'un petit secteur industriel ou d'éléments d'une industrie,
- aux grands secteurs industriels connexes.

La taille et la diversité des régions géographiques touchées vont:

- des zones géographiques restreintes ayant une diversité socio-économique limitée,
- à la totalité du pays.

La taille et l'éventail de la population touchée vont:

- des petits secteurs spécialisés ou locaux de la population ayant des intérêts socio-économiques similaires,
- à la totalité de la population.

- B. Influence s'applique à la mesure dans laquelle un poste peut influencer, au sein de la structure organique où il se situe, sur un produit fini. La plupart du temps, l'influence perd de l'importance à mesure que le poste s'éloigne du niveau des décisionnaires.

L'influence d'un poste sur le produit fini va:

- des études et analyses fournissant des résultats dans le cadre de travaux ou d'enquêtes plus vastes, ou fournissant une documentation exhaustive devant servir aux études effectuées par les analystes ou les surveillants supérieurs,
- aux études aboutissant à des recommandations acceptées par les cadres supérieurs et ayant une influence considérable sur les décisions importantes touchant les politiques et les lois fédérales.

REPERCUSSIONS				
<u>ÉTENDUE</u>	<u>Degré A</u>	<u>Degré B</u>	<u>Degré C</u>	<u>Degré D</u>
<u>INFLUENCE</u>	Le travail a des répercussions en premier lieu sur un petit secteur industriel, sur certaines parties d'une industrie, sur le développement social ou économique d'une petite région géographique d'une diversité socio-économique limitée, ou sur un petit secteur spécialisé de la population.	Le travail a des répercussions en premier lieu sur un secteur industriel important, sur le développement social ou économique d'une région géographique importante, ou sur un groupe d'intérêts particuliers d'un secteur important de la population.	Le travail a des répercussions en premier lieu sur un secteur industriel d'envergure, sur le développement social et économique d'une région géographique importante et diversifiée ou sur un secteur important de la population ayant des intérêts divers ou divergents.	Le travail a des répercussions en premier lieu sur des secteurs industriels importants et connexes, sur le développement social ou économique du pays, ou sur toute la population.
<u>Degré 1</u> Les études et analyses fournissent des résultats dans le cadre de travaux ou d'enquêtes plus vastes, ou fournissent une documentation exhaustive devant servir aux études effectuées par les analystes ou les surveillants supérieurs.	35	43	52	60
<u>Degré 2</u> Les études donnent des résultats qui sont acceptés par des surveillants ou des analystes de rang plus élevé et servent à la planification d'enquêtes ou à l'établissement des conclusions d'études importantes ou à l'élaboration de programmes.	57	65	74	82
<u>Degré 3</u> Les études aboutissent à des conclusions qui sont acceptées par la direction et ont une influence considérable sur la planification d'enquêtes d'envergure ou sur les recommandations découlant d'études importantes ou sur les décisions touchant des programmes ou des règlements.	80	88	97	105
<u>Degré 4</u> Les études aboutissent à des recommandations qui sont acceptées par la haute direction et ont une influence considérable sur des programmes importants ou sur les décisions en matière de réglementation ou sur des décisions touchant la politique et les lois fédérales.	102	110	119	127
<u>Degré 5</u> Les études aboutissent à des recommandations qui sont acceptées par la haute direction et ont une influence considérable sur des décisions importantes touchant la politique et les lois fédérales.	125	133	142	150

REPRÉSENTATION

Ce facteur sert à déterminer dans quelle mesure le titulaire d'un poste est tenu d'entretenir des relations ou d'assister aux réunions, à titre de représentant du ministère, avec les autres ministères du gouvernement fédéral, les autres paliers de gouvernement, les représentants des groupes d'intérêts particuliers ou du secteur privé et des pays étrangers. Il ne faut pas tenir compte ici de la participation aux réunions interdirections ou interdivisions au sein du ministère où le poste est situé.

La représentation va:

- de l'établissement de relations avec les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, les autres paliers de gouvernement ou le secteur privé et avec les groupes d'intérêts particuliers afin d'échanger des informations ou d'expliquer les lignes de conduite, méthodes, programmes ou politiques,
- à l'assistance aux réunions comme expert spécialisé sur place du gouvernement fédéral chargé d'évaluer les propositions qui touchent un secteur important de l'économie nationale ou la situation sociale du pays et d'y répondre,

ou

- lorsqu'il agit comme président aux réunions auxquelles participent les représentants de l'industrie ou des groupes d'intérêts particuliers convoqués avant la tenue des audiences publiques de réglementation officielles en vue de réaliser un accord provisoire permettant de régler des questions importantes sans audience officielle.

REPRÉSENTATION

Ce facteur ne doit être pris en considération que lorsque le rôle assumé de façon régulière de représentant fait partie intégrante des fonctions. On ne doit pas tenir compte ici des réunions auxquelles le titulaire a participé, ni des contacts établis au sein d'un ministère. Le soutien fourni au représentant du ministère doit être évalué dans l'élément "conseil" figurant sous la rubrique "Responsabilité professionnelle".

<p style="text-align: center;"><u>Degré 1</u></p> <p>Etablir des contacts avec les ministères, les autres paliers de gouvernement ou le secteur privé et les groupes d'intérêts particuliers pour échanger des informations ou préciser les approches, les méthodes, les programmes ou les politiques.</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>Participer aux audiences de réglementation à titre d'observateur pour éclairer la haute direction sur les délibérations.</p>	10
<p style="text-align: center;"><u>Degré 2</u></p> <p>Participer aux réunions avec les hauts fonctionnaires des autres ministères, des autres paliers de gouvernement, ou avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée, afin de s'assurer que le point de vue du ministère, les politiques et les règlements sont compris et pris en considération dans le processus décisionnel.</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>Participer aux audiences de réglementation d'un caractère courant ou exceptionnel afin d'évaluer les répercussions économiques des demandes et des présentations, et de s'assurer que tous les aspects économiques sont soumis à l'examen du jury.</p>	30
<p style="text-align: center;"><u>Degré 3</u></p> <p>Participer, avec les hauts fonctionnaires des autres ministères ou des autres paliers du gouvernement, ou avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée, aux réunions où l'on examine des questions litigieuses et négocie l'engagement des ressources du ministère.</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>Participer aux audiences de réglementation traitant de questions litigieuses ou établissant des précédents pour s'assurer qu'on a compris leurs répercussions économiques et qu'on en tient compte en prenant des décisions de réglementation.</p>	60
<p style="text-align: center;"><u>Degré 4</u></p> <p>Agir en tant que spécialiste en la matière du gouvernement fédéral aux réunions internationales où l'on évalue les propositions qui pourraient avoir des effets sur un important secteur de l'économie canadienne ou sur la situation sociale du pays, et où l'on décide de la suite à donner à ces propositions.</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>Présider les réunions regroupant les représentants de l'industrie ou des groupes d'intérêts spéciaux convoqués avant les audiences publiques officielles de réglementation afin d'en venir à un accord provisoire, ou les réunions où l'on essaie de résoudre d'importantes questions sans audience officielle.</p>	100

DESCRIPTIONS DES POSTES REPÈRES

NUMÉRO	NIVEAU	TITRE
18	7	Directeur adjoint, Divison de la politique sur le commerce internationale
17	7	Directeur adjoint, sous division des prix dans l'industrie
16	6	Analyste supérieur de la citoyenneté et des langues officielles
20	6	Chef de la politique concernant l'électricité
15	6	Chef, division consultative en matière de politique services aériens
14	5	Chef, section macroéconomique et économétrie
13	5	Chef, section des statistiques microbiology et nutritionnelles
12	5	Economiste, ressources
<u>II</u>	5	Charge de projet, enquêtes spéciales
10	5	Agent supérieur de projet
9	4	Agent de recherche-études policières
8	4	Économiste de district (non métropolitain)
7	4	Analyse de l'activité économique
6	4	Agent de recherche affaires indiennes
19	4	Statisticien principal, commerce de détail
4	3	Prévisionniste
3	3	Analyste de la gestion des eaux
2	2	Economiste adjoint
1	2	Statisticien, enquête sur l'activité aéroportuaire

TABLEAU: EVALUATIONS PAR FACTEURS
DES POSTES-REPÈRES

NUMÉRO	NIVEAU	MINISTÈRE	N&C	R.P.	S/C	IMP.	REP.	COTE NUMERIQUE
18	7	AGR	C3 - 214	D4 - 300	1 - 10	C4 - <u>II</u> 9	4 - 100	743
17	7	SC	C3 - 214	C3+ - 232	3 - 150	D3 - 105	2 - 30	731
16	6	SEC	C2+ - 192	C3 - 210	2 - 75	A4 - 102	1 - 10	589
20	6	EMR	B+3 - 193	C2+ - 187	2 - 75	A3 - 80	2 - 30	565
15	6	CCT	B3 - 172	C3 - 210	1 - 10	B3 - 88	3 - 60	540
14	5	ONE	B2+ - 150	B2 - 120	2 - 75	C2 - 74	2 - 30	449
13	5	SBSC	B2 - 129	B2+ - 142	2 - 75	A3 - 80	1 - 10	436
12	5	EMR	B2 - 129	B+3 - 186	1 - 10	A3 - 80	2 - 30	435
<u>II</u>	5	SC	B2 - 129	B2 - 120	2 - 75	B2 - 65	1 - 10	399
10	5	CTS	B2+ - 150	B2 - 120	1 - 10	B2 - 65	2 - 30	375
9	4	SGC	B2 - 129	B+2 - 142	1 - 10	A2 - 57	1 - 10	348
8	4	EIC	B2 - 129	B2 - 120	1 - 10	A2 - 57	1 - 10	326
7	4	SC	B2 - 129	A+2 - 96	1 - 10	B2 - 65	1 - 10	310
6	4	AINC	B1+ - 107	B2 - 120	1 - 10	A2 - 57	1 - 10	304
5	4	FIN	A+2 - 108	B1+ - 97	1 - 10	B2 - 65	1 - 10	290
19	4	SC	B1+ - 107	A+2 - 96	1 - 10	B1 - 43	1 - 10	266
4	3	TC	A2 - 87	A+1 - 52	1 - 10	B1 - 43	1 - 10	202
3	3	EC	A+1 - 64	B1 - 75	1 - 10	A1 - 35	1 - 10	194
2	2	AGR	A1 - 43	A1 - 30	1 - 10	B1 - 43	1 - 10	136
1	2	SC	A1 - 43	A1 - 30	1 - 10	A1 - 35	1 - 10	128

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1

Niveau: 2

Titre descriptif: STATISTICIEN, ENQUÊTE SUR
L'ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE
CENTRE DES STATISTIQUES DE
L'AVIATION

Cote numérique: 128

Résumé

Sous l'autorité du chef de la Section de la circulation aérienne et de l'analyse économique, rassembler et analyser les données opérationnelles de quelque 45 compagnies aériennes canadiennes et étrangères qui offrent des services nationaux et internationaux; effectuer des études statistiques spéciales et des analyses comparatives pour vérifier des méthodes d'enquête et répondre aux besoins des utilisateurs; participer à l'élaboration des procédures de collecte, de traitement, d'analyse et de publication des données sur l'activité aéroportuaire et la circulation aérienne et mettre en oeuvre les changements proposés; examiner les données présentées par les compagnies aériennes et fournir aux autres ministères fédéraux des statistiques sur les opérations de ces compagnies et leur part du marché; collaborer aux autres travaux de la Division et exécuter, au besoin, des tâches connexes.

Fonctions

% du temps

- | | |
|---|----|
| 1. Rassembler et analyser les données opérationnelles de quelque 45 compagnies aériennes canadiennes et étrangères qui offrent des services réguliers nationaux et internationaux. A cette fin, | 30 |
| - examiner et concevoir les questionnaires de collecte des données; | |
| - établir des modèles de tableaux et de catalogues pour la publication des données; | |
| - évaluer la validité des données rassemblées pour être publiées; | |
| - rédiger des rapports et des articles qui seront publiés et faire des communiqués spéciaux; | |

- mettre à jour des ouvrages de référence à la suite de la modification de l'administration des services aériens et demander aux nouvelles compagnies aériennes de présenter les données requises;
 - examiner et vérifier les procédures utilisées pendant la collecte, la correction, la compilation, l'analyse et la publication des statistiques sur les compagnies aériennes;
 - examiner les pratiques comptables employées par les compagnies aériennes qui font affaire au Canada et mettre en oeuvre des procédures nouvelles ou modifiées afin de faciliter le traitement des données financières lorsque les méthodes comptables des compagnies ont été modifiées.
2. Participer à l'examen et à l'élaboration des procédures utilisées pour la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données concernant l'activité aéroportuaire et la circulation aérienne. A cette fin, 25
- déterminer si les statistiques publiées au sujet de l'activité aéroportuaire et de la circulation aérienne ont été établies selon les normes et critères de Statistique Canada;
 - modifier des critères pour tenir compte de l'évolution du transport aérien et des nouveaux services offerts par les compagnies aériennes;
 - ajuster les statistiques résultant de l'enquête pour refléter les modifications survenues dans la politique fédérale;
 - mettre en oeuvre des procédures nouvelles ou révisées pour modifier la méthode de traitement des données ou appliquer les nouveaux règlements.
3. Vérifier les méthodes d'enquête pour répondre aux besoins des utilisateurs. À cette fin, 25
- effectuer des études statistiques spéciales pour assurer l'application pendant l'enquête des principes statistiques et économiques rigoureux;

- comparer les données sur l'activité aéroportuaire et la circulation aérienne avec celles émanant d'autres services du Centre et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI);
- déterminer les causes possibles des variations et des changements et préparer et interpréter les tendances des séries chronologiques;
- interpréter et expliquer les contraintes des données et rédiger des rapports sur des études spéciales pour répondre aux besoins des utilisateurs.

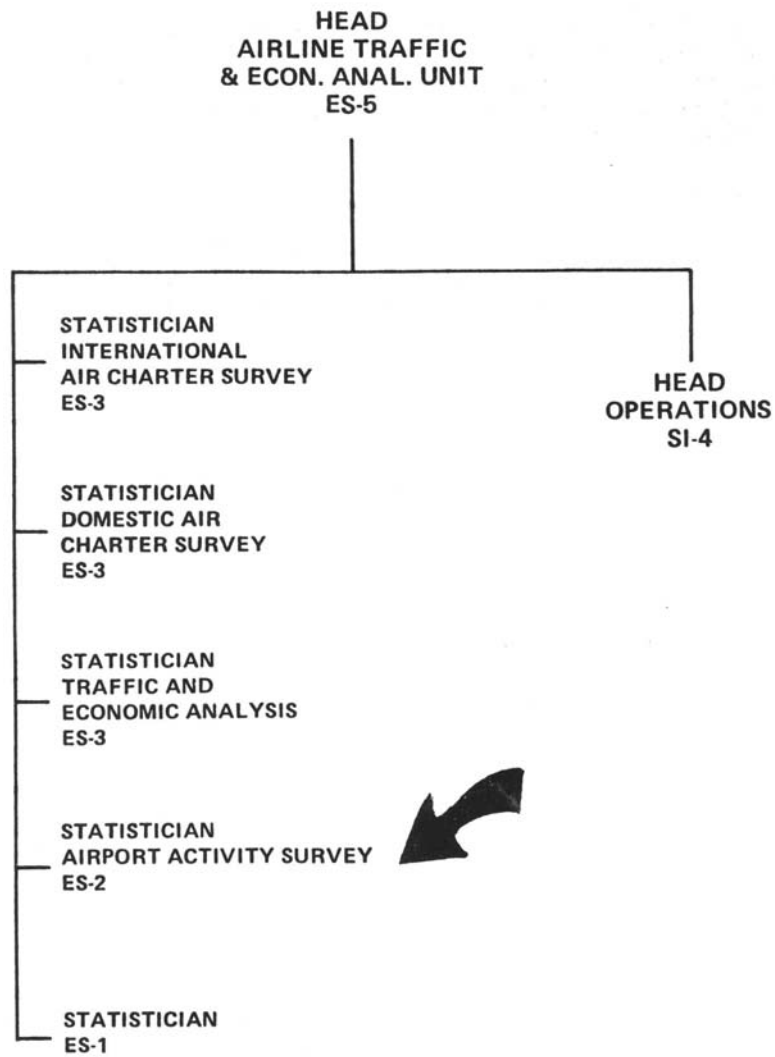
4. Examiner l'opportunité, l'intégralité et l'exactitude des données et valider les statistiques sur les opérations des compagnies aériennes et leur part du marché. À cette fin, 15

- utiliser un système de suivi et indiquer aux compagnies aériennes qui ont retourné le questionnaire les irrégularités ou les écarts relevés dans leurs réponses;
- communiquer aux enquêtés l'état d'avancement de l'enquête et leur signaler les erreurs relevées dans leurs formules;
- donner aux enquêtés des instructions détaillées sur la façon de remplir les formules;
- rencontrer régulièrement le personnel de la Direction de l'analyse des services aériens de la Commission canadienne des transports et les économistes de la Direction des statistiques et des prévisions de Transports Canada pour discuter de leurs exigences statistiques.

5. Participer aussi aux travaux de la Division et exécuter, au besoin, d'autres tâches connexes. 5

<u>PARTICULARITÉS</u>	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<p><u>Profil du poste</u></p> <p>Le travail concerne surtout la statistique et consiste à passer la plus grande partie du temps à recueillir et à évaluer les données opérationnelles des compagnies aériennes et à coordonner la préparation des rapports trimestriels et annuels d'enquête sur l'activité aéroportuaire et la circulation aérienne. Les autres études débouchent sur la préparation de communiqués spéciaux et l'examen et la vérification des sources et des méthodes de compilation des données.</p>		
<p><u>Nature et complexité</u></p> <p><u>Nature:</u> Les objectifs de l'enquête sur l'activité aéroportuaire et la circulation aérienne sont fondés sur les pratiques actuelles courantes qui ont été établies selon les exigences de Statistique Canada et des utilisateurs. Les objectifs des études concernant un aéroport particulier, l'activité d'une compagnie aérienne ou la collecte de données et l'évaluation de la méthode sont définis par les utilisateurs des données ou par le chef de la Section de la Circulation aérienne et de l'analyse économique.</p> <p><u>Complexité:</u> La réalisation de l'enquête demande la collecte, l'évaluation et l'utilisation des données concernant les opérations de quelque 45 compagnies aériennes canadiennes et étrangères offrant des services nationaux et internationaux. Les facteurs examinés sont directement liés, par l'objet et le champ d'application de l'enquête, aux activités des aéroports et des compagnies aériennes et toute modification proposée aux méthodes ou techniques de statistique ou de rapport est examinée par le chef de section et par les utilisateurs des données. Une certaine connaissance de la théorie et des principes de la statistique et de leur application dans un milieu de travail informatisé est nécessaire ainsi que la compréhension des méthodes d'exploitation et de comptabilité des compagnies aériennes qui font affaire au Canada.</p>	A1	43
<p><u>Responsabilité professionnelle</u></p> <p><u>Conseils:</u> Le titulaire doit donner des conseils au personnel quant à la façon de procéder pour traiter les données sur l'activité aéroportuaire et la circulation aérienne et</p>	A1	30

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<p>garantir la conformité, l'exactitude et la cohérence de l'enquête. Il doit en outre expliquer les contraintes des données à leurs utilisateurs et aider les personnes visées à remplir les formules et les questionnaires utilisés pour l'enquête.</p> <p><u>Planification et analyse:</u> Le titulaire examine l'étendue et les conditions de l'enquête et des services statistiques spéciaux pour s'assurer que les modifications apportées ou proposées aux exigences de Statistique Canada ou de l'utilisateur se reflètent dans les renseignements recueillis et fournis. Il est nécessaire d'examiner les méthodes utilisées pour produire les documents concernant l'enquête ou les résultats des études et d'expliquer les conclusions des travaux statistiques et les contraintes des données à leurs utilisateurs. En outre, les séries chronologiques sont établies de façon à répondre aux besoins des utilisateurs.</p>		
<p><u>Surveillance et coordination</u></p> <p>Le titulaire n'a pas à jouer le rôle de surveillant ni de chargé de projets.</p>	1	10
<p><u>Répercussions</u></p> <p><u>Étendue:</u> Le travail a des répercussions en premier lieu sur le secteur du transport de l'aviation civile, car les données traitées sont utilisées par les analystes des ministères fédéraux et le personnel des compagnies aériennes.</p> <p><u>Influence:</u> L'enquête et les services statistiques produisent des renseignements qui servent dans les études effectuées par les analystes de Transports Canada et de la Commission canadienne des transports ainsi que par la direction des compagnies aériennes et des associations de transport aérien.</p>	A1	35
<p><u>Représentation</u></p> <p>Le travail nécessite que l'on entre en rapport avec les utilisateurs des données et les personnes visées pour donner des explications au sujet de la documentation et du questionnaire et pour demander le concours des intéressés.</p>	1	10



TRANSPORTATION
AND COMMUNICATIONS
DIVISION

STATISTICS CANADA

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 2

Niveau: 2

Titre descriptif: ÉCONOMISTE ADJOINT

Cote numérique: 136

Résumé

Sous l'autorité du Chef, Analyse de la transformation et de la vente au détail, Division de l'analyse des marchés agro-alimentaires, aider les économistes à effectuer des études sur le traitement des produits alimentaires et leur vente au détail; participer à la mise à jour d'un système d'information; rédiger des rapports; et aider à élaborer ou à évaluer des politiques et des programmes nouveaux ou existants.

Fonctions

% du temps

1. Aider des économistes occupant des postes plus élevés à effectuer des études dans le secteur du traitement des produits alimentaires et de leur vente au détail afin d'évaluer les données concernant le nombre et la taille des industries, les méthodes de production et de mise en marché, leurs répercussions sur le prix des aliments et l'efficacité des politiques et des programmes fédéraux. À cette fin, 80
- se tenir au fait des nouveautés dans l'industrie agro-alimentaire ainsi que des questions de politique et des recherches connexes effectuées par le ministère ou par d'autres organisations;
 - déterminer les besoins en matière de recherche économique et analyser les objectifs avec d'autres économistes et avec le chef de section;
 - recueillir des renseignements et des données sur les produits et les processus nouveaux, sur les coûts et les prix ainsi que sur les structures de propriété et de marché;
 - suggérer des méthodes appropriées, y compris l'utilisation de programmes informatiques, afin d'effectuer les analyses et de confirmer ou de quantifier les relations et les effets;

- rédiger des rapports documentaires sur les résultats des analyses, en y incluant les interprétations nécessaires, rapports qui seront étudiés par le surveillant et les agents supérieurs et qui seront publiés à l'occasion;
- mettre à profit ses connaissances des institutions et des activités de l'industrie agro-alimentaire ainsi que des méthodes et des théories appropriées afin d'aider à élaborer ou à évaluer les orientations de politique possibles et les programmes;
- participer à la mise au point et à la tenue d'un système d'information sur les secteurs du traitement des produits alimentaires et de leur vente au détail;
- préparer des documents d'information et de travail selon les besoins des agents supérieurs.

2. Remplir des fonctions connexes, notamment étudier la documentation et les rapports portant sur l'industrie agro-alimentaire ainsi que les rapports traitant de méthodes statistiques ou analytiques; surveiller l'état du marché en lisant les journaux ou d'autres rapports et en entrant en contact avec des économistes ou d'autres employés du gouvernement fédéral, de l'industrie ou des agences de commercialisation; participer à des séminaires et des conférences, ainsi que prendre connaissance des publications de diverses organisations des secteurs public et privé ou de spécialistes.

20

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

Le travail est de nature analytique et consiste notamment à obtenir des renseignements et des données sur les secteurs du traitement des produits alimentaires et de leur vente au détail, à analyser la structure, l'état et la vigueur de ces secteurs et à préparer des rapports et des prévisions qui seront utilisés par les analystes supérieurs ou par les chargés de projets.

Nature et complexité du travail

Degré Points

Nature: Les objectifs de travail, définis par le chef de section ou par un analyste supérieur, nécessitent la collecte et l'évaluation de renseignements économiques sur les nouveautés des secteurs du traitement des produits alimentaires et de leur vente au détail ainsi que la production d'analyses afin d'évaluer les répercussions des politiques fédérales ou de déterminer les modifications qui se sont produites dans la production ou dans la structure et le fonctionnement de ces secteurs.

A1 43

Complexité: Même si les données et les renseignements nécessaires sont obtenus de son ministère, de Statistique Canada, des gouvernements provinciaux ou de l'industrie privée, il faut savoir comment cette information a été recueillie et traitée afin de pouvoir établir des comparaisons et de relever des tendances. Le travail exige l'utilisation habituellement des méthodes et des techniques établies pour effectuer ces analyses et ces prévisions. Il arrive à l'occasion que le titulaire doive modifier les méthodes et les techniques analytiques pour effectuer des études spéciales ou exceptionnelles et qu'il doive collaborer avec un économiste supérieur ou avec le chef de section afin d'élaborer une approche satisfaisante.

Le travail exige une bonne connaissance de la théorie économique ainsi que des méthodes et des techniques permettant de recueillir des données, d'effectuer des estimations statistiques ou de créer des modèles économiques. Le titulaire doit aussi posséder une certaine expérience et une certaine connaissance du mode d'utilisation des ordinateurs.

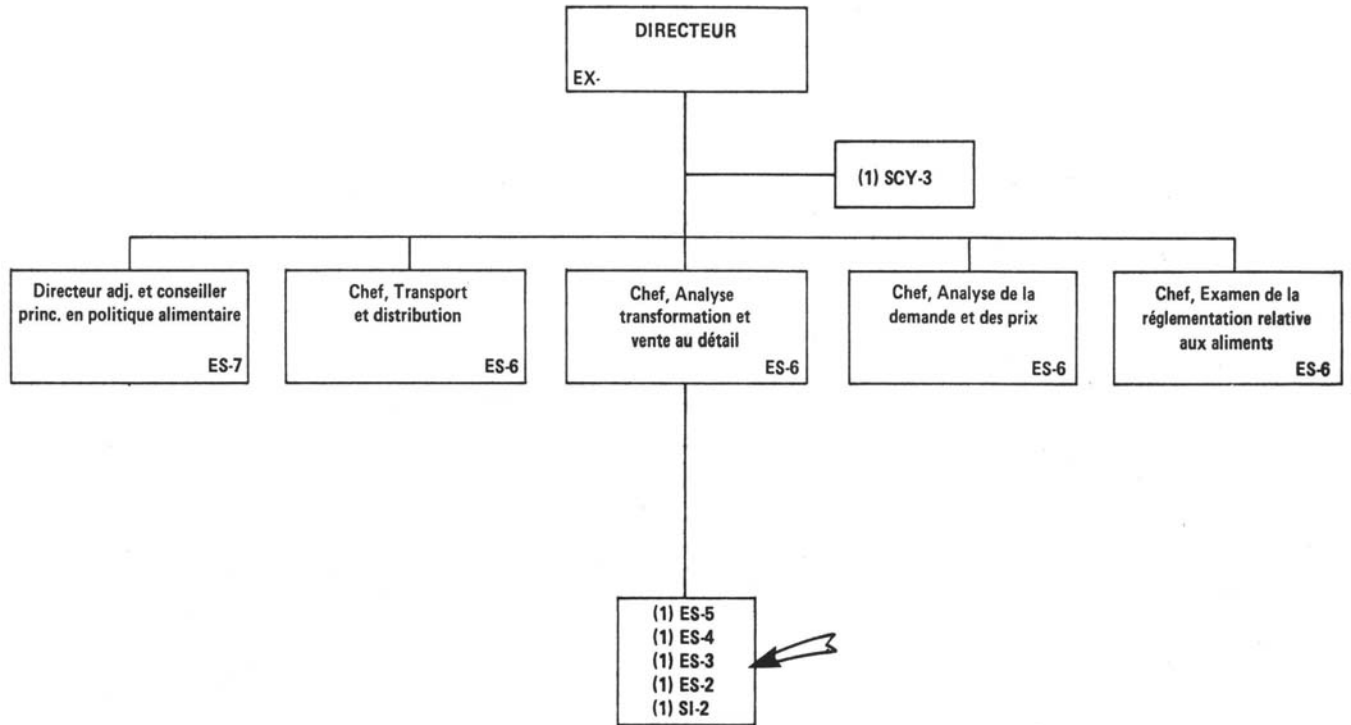
Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des instructions et des conseils techniques aux employés de soutien chargés de recueillir des données et des renseignements ou de préparer des tableaux ou des diagrammes qui seront insérés dans les rapports. En tant que membre des équipes de projet, il doit donner des conseils à d'autres professionnels en ce qui a trait à la structure et aux activités du secteur du traitement des produits alimentaires et de leur vente au détail et offrir une aide semblable aux autres économistes qui cherchent de l'information sur l'aspect économique de ce secteur. Le titulaire doit rédiger des rapports, des documents d'information et de la correspondance à faire signer par le ministre.

A1 30

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<p><u>Planification et analyse</u>: Le titulaire doit analyser avec le chef de section le but et la portée de chaque étude ainsi que les ressources nécessaires et proposer au besoin de modifier les méthodes et les techniques de recherche. Il faut examiner aussi le mandat des équipes de projet et préciser le rôle à jouer. Dans le cadre des projets ou des études, il faut vérifier et analyser les données et préparer des rapports et des interprétations qui seront soumis à l'examen du chargé de projet ou du chef de section.</p>		
<p><u>Surveillance et coordination</u> Le titulaire n'a pas à jouer le rôle de surveillant ni de chargé de projet. En revanche, il doit donner des instructions aux employés de soutien en ce qui concerne la collecte des renseignements et la préparation des rapports.</p>		
	1	10
<p><u>Répercussions</u></p>		
<p><u>Étendue</u>: Les employés de la section utilisent les résultats des études pour prendre des décisions et formuler des recommandations qui influent sur le secteur économique canadien de la transformation, de la distribution et de la vente au détail des aliments et qui se répercutent par la suite sur la situation des consommateurs canadiens.</p>		
	B1	43
<p><u>Influence</u>: Les études et les analyses fournissent des renseignements de base que les économistes supérieurs et le chef de section peuvent utiliser pour évaluer les répercussions des politiques et des programmes et pour proposer des modifications.</p>		
<p><u>Représentation</u></p>		
<p>Le travail exige que le titulaire entre en contact avec les agents d'autres ministères et de gouvernements provinciaux ainsi qu'avec les représentants de l'industrie afin d'obtenir des données et des renseignements et, parfois, pour expliquer le but ou les résultats des études.</p>		
	1	10

DIRECTION DE L'ANALYSE DES MARCHÉS ET POLITIQUE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DIVISION DE L'ANALYSE DES MARCHÉS AGRO-ALIMENTAIRES



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COMMERCIALISATION ET DE L'ÉCONOMIE

AGRICULTURE CANADA

DESCRIPTION DE POSTE-REPERE

Numéro du poste-repère: 3

Niveau: 3

Titre descriptif: ANALYSTE DE LA GESTION DES EAUX,
SECTION DES ÉTUDES SOCIALES

Cote numérique: 194

Résumé

Sous l'autorité du chef, Section des études sociales, étudier les aspects socio-économiques et spatiaux de la gestion des eaux. Fournir aide et conseils aux planificateurs et aux gestionnaires des projets régionaux, fédéraux et provinciaux de prévention des inondations et d'aménagement des lacs et des cours d'eau. Donner des avis et faire des propositions sur une grande variété de questions se rapportant à la gestion des eaux qui seront étudiées par la direction. Donner aussi des explications au personnel technique et de soutien et exécuter, au besoin, d'autres tâches.

Fonctions

% du temps

- | | |
|--|----|
| 1. Étudier les aspects socio-économiques et spatiaux des politiques, des programmes et des stratégies de gestion des eaux et les problèmes connexes. À cette fin, | 50 |
| <ul style="list-style-type: none">- analyser les facteurs socio-économiques, démographiques et environnementaux qui influent sur les politiques, les stratégies et les programmes fédéraux-provinciaux de gestion des eaux ou qui en subissent les effets;- analyser les facteurs géographiques, environnementaux, régionaux et socio-économiques qui influent sur la gestion des eaux ou l'aménagement des lacs et des cours d'eau;- rédiger des documents dans lesquels sont décrits les problèmes et les questions qui ne sont pas traités dans les politiques, les programmes et les stratégies et qui n'en sont pas le résultat;- rédiger des rapports dans lesquels sont proposés des solutions aux problèmes, des nouveaux programmes ou la modification du fonds ou de la dynamique des programmes en cours pour les rendre plus sensibles aux questions régionales et environnementales. | |

2. Fournir de l'aide et donner des conseils aux planificateurs et aux gestionnaires des projets régionaux, fédéraux et provinciaux. À cette fin, 25
- examiner les retombées socio-économiques et spatiales que les politiques, les programmes et les stratégies de gestion des eaux pourraient avoir sur les régions visées et analyser les problèmes dus aux inondations et ceux que pourrait créer l'aménagement des lacs et des cours d'eau;
 - étudier les solutions de recharge proposées pour remédier à ces problèmes et déterminer les pertes et les bénéfices financiers qui en résulteraient;
 - étudier des aspects particuliers de la gestion des eaux, à la demande des conseils de planification et des planificateurs, pour leur permettre d'établir la priorité des projets et de prendre des décisions pertinentes.
3. Renseigner le chef de la Section des études sociales et le chef de la Division socio-économique et leur présenter des recommandations sur une variété de questions se rapportant à la gestion des eaux. À cette fin, 20
- résumer l'information contenue dans les rapports techniques et les documents de travail et signaler les derniers développements d'ordre économique, social, géographique, environnemental et démographique survenus dans le domaine de la gestion des eaux;
 - échanger des renseignements et demeurer en rapport notamment avec les spécialistes d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers administratifs ainsi qu'avec les représentants des universités pour s'entretenir de la gestion des eaux;
 - présenter des recommandations à la direction en vue de modifier les politiques, les programmes et les stratégies afin de corriger les problèmes signalés par les planificateurs régionaux et locaux;

- représenter la Division aux réunions ministérielles et échanger des renseignements, expliquer les répercussions socio-économiques des études effectuées dans la division et signaler les tendances et les développements à la direction.
4. Donner aussi des explications au personnel technique et de soutien affecté à la division, indiquer à la direction s'il faut recruter des conseils pour effectuer des études spéciales et exécuter, au besoin, d'autres tâches. 5

<u>PARTICULARITÉS</u>	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<u>Profil du poste</u>	A+1	64

Le travail est de nature socio-économique, la principale responsabilité consistant à étudier les politiques et les programmes de gestion des eaux.

Nature et complexité du travail

Nature: Les objectifs des travaux sont définis par le chef de la Division ou de la Section ou par les planificateurs régionaux et les délais et les priorités des études sont établis d'après ces objectifs. Le travail consiste surtout à faire de longues études sur l'effet des politiques, des programmes et des stratégies du Ministère sur la gestion des eaux et l'aménagement des lacs et des cours d'eau, mais le titulaire fait aussi de plus courtes études, à la demande des planificateurs locaux et régionaux, sur des questions particulières. Il se sert des données contenues dans les études traitant de la prévention des inondations de l'aménagement des terres, des lacs et des cours d'eau et de ses retombées socio-économiques.

Complexité: Les données nécessaires pour ces études se trouvent généralement dans les dossiers des ministères et des bureaux régionaux. Les facteurs examinés ont un caractère économique, social, démographique et géographique et leurs relations avec la gestion des eaux sont généralement évidentes. Il exige l'application des théories et le fondement sur des précédents pour étudier des questions empiriques ordinaires et spéciales. Souvent des études de cas sont utilisées

Degré Points

pour examiner des problèmes particuliers et il faut élargir ou adapter des idées ou des hypothèses pour illustrer des circonstances particulières.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils aux ingénieurs et aux techniciens qui participent au programme de gestion des eaux du Ministère et expliquer aux représentants des autres administrations les répercussions socio-économiques des politiques, programmes et stratégies. Il doit en outre signaler au chef de division les tendances et les développements en matière de gestion des eaux et donner des conseils techniques au personnel de soutien qui effectue des études et des travaux.

B1 75

Planification et analyse: Le titulaire, avec le chef d'unité ou les planificateurs des ressources, doit examiner le champ d'application et le mandat relatif aux études pour en vérifier le bien-fondé. Il doit analyser et évaluer les solutions de rechange proposées par les planificateurs régionaux et rédiger des rapports techniques, des documents de travail et des sommaires qui sont examinés par le chef d'unité ou les planificateurs régionaux.

Surveillance et coordination

Le titulaire n'a pas à assumer de fonctions de surveillance continues ou importantes ni à jouer le rôle de chargé de projets.

1 10

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les plans socio-économiques et environnementaux élaborés par les planificateurs régionaux pour certaines régions qui où l'on trouve des lacs ou des cours d'eau.

A1 35

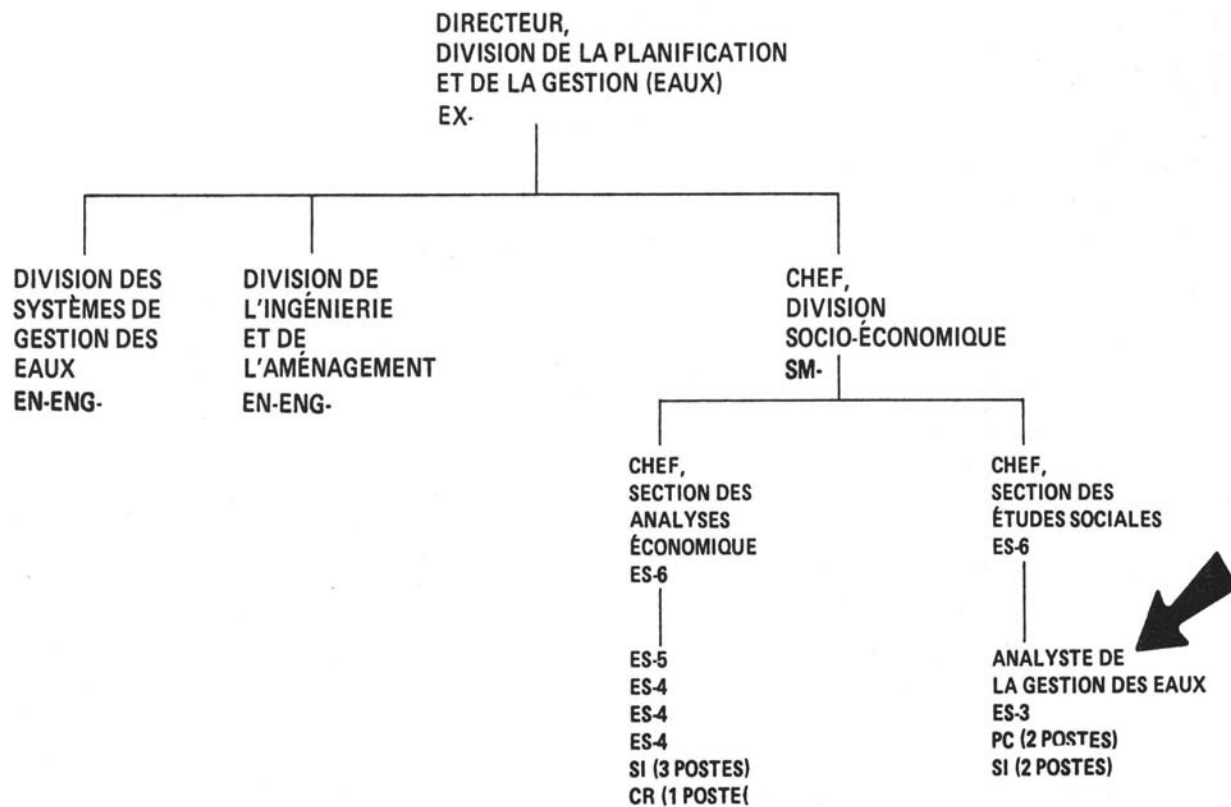
Influence: Les enquêtes et les études fournissent des renseignements de base qui servent au chef de division ou aux planificateurs locaux et régionaux. Les conclusions des études permettent aussi aux planificateurs régionaux de fixer les priorités des projets ou de recommander la modification des politiques et des programmes ministériels au chef de la Division ou au directeur.

Représentation

Le travail nécessite que l'on échange des renseignements et explique certains aspects des politiques, des programmes et des stratégies aux planificateurs régionaux, aux ingénieurs, aux scientifiques et aux spécialistes des autres ministères, des autres paliers fédéraux et aux représentants des universités.

Degré Points

1 10



DIRECTION FÉDÉRALE
DES EAUX INTÉRIEURES

ENVIRONNEMENT CANADA

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 4

Niveau: 3

Titre descriptif: PRÉVISIONNISTE,
DIVISION DES PRÉVISIONS DU SYSTÈME

Cote numérique: 202

Résumé

Sous l'autorité du chef de la Division des prévisions du système, participer à l'exécution d'études destinées à satisfaire les besoins de l'Administration des transports aériens. Établir ou aider à établir des prévisions officielles pour l'Administration canadienne des transports aériens (ACTA), donner des conseils techniques dans au moins deux domaines de prévisions, étudier les prévisions de l'activité aérienne faites hors de la Direction et faire des observations à leur sujet. Participer aux études techniques et économiques à long terme sur le transport aérien au Canada et donner occasionnellement des conseils techniques au personnel de soutien qui collabore à ces projets.

Fonctions

% du temps

- | | |
|---|----|
| 1. Participer à l'exécution d'études destinées à satisfaire les besoins de l'Administration des transports aériens. À cette fin, | 15 |
| - dresser l'inventaire des sources de données que l'on pourrait utiliser pour établir des statistiques et des prévisions sur la circulation aérienne; | |
| - recueillir, compiler, organiser et diffuser des renseignements statistiques et prévisionnels sur la circulation aérienne et les activités aéroportuaires; | |
| - vérifier la compatibilité des divers groupes de données recueillies et les rajuster éventuellement pour qu'on puisse les comparer; | |
| - préparer des rapports, des exposés de recherches ou des notes techniques sur les prévisions de l'activité aérienne ou participer à leur préparation; | |
| - réunir des rapports, des statistiques et des prévisions de caractère économique sur la circulation aérienne. | |

2. Seul ou au sein d'une équipe, établir les prévisions officielles de l'ACTA sur les activités de l'aviation canadienne et donner des conseils techniques dans au moins deux domaines de prévisions. A cette fin, 50
- rassembler et compiler des données sur la croissance antérieure de la circulation aérienne au Canada et à l'étranger et sur les facteurs économiques, démographiques, environnementaux et techniques passés et prévus;
 - choisir ou adapter des techniques de prévisions visant l'aviation et effectuer des études en vue de les perfectionner;
 - définir les variables non quantifiables de la circulation aérienne au moyen de variables fictives et des techniques d'analyse de covariance;
 - construire des modèles économétriques pour connaître les relations de cause à effet entre l'activité aérienne et les variables socio-économiques et démographiques en appliquant les méthodes de régression linéaire et non linéaire et les techniques d'estimation simultanée;
 - analyser les données pour déceler les tendances et appliquer des techniques d'analyse de séries chronologiques telles que l'ajustement de la courbe de croissance, le lissage exponentiel et la méthode Box-Jenkins;
 - prévoir de façon globale ou partielle ce que sera la circulation des passagers, des avions, des marchandises et du courrier dans les aéroports canadiens et dans l'espace aérien relevant du Ministère;
 - faire, sur demande, des prévisions spéciales concernant des lieux particuliers;
 - répartir la circulation aérienne prévue sur un réseau donné en utilisant des outils de recherche opérationnelle tels que la programmation mathématique et les programmes informatiques de permutation;

- donner des conseils sur les prévisions et les tendances concernant au moins deux des sujets suivants: macroéconomie, nombre de passagers par an, période de pointe du transport des passagers, nombre de vols annuels, période de pointe des vols annuels, aviation générale, marchandises et courrier ou technologie de l'aviation;
 - expliquer les données obtenues et apporter des éléments théoriques pour compléter les prévisions en analysant les facteurs et en appliquant les techniques de rajustement des données.
3. Étudier les prévisions de l'activité aérienne faites hors de la Direction et les commenter. À cette fin, 15
- analyser les méthodes appliquées et les résultats qu'ont fournis des prévisionnistes régionaux et des prévisionnistes employés par des associations de fabricants, des transporteurs aériens, l'Association du transport aérien international, etc.;
 - discuter des méthodes et des résultats avec les autres prévisionnistes et préparer des rapports pour démontrer la valeur ou la pertinence des données.
4. Participer aux études techniques et économiques à long terme sur le transport aérien au Canada. A cette fin, 10
- aider les analystes supérieurs qui tentent de prévoir la conjoncture économique dans laquelle évoluera l'aviation civile dans les années à venir;
 - ouvrir et tenir à jour des dossiers et y verser des renseignements sur la conjoncture économique actuelle de l'aviation civile.
- Échanger des prévisions et des renseignements statistiques avec des économistes, des statisticiens et des prévisionnistes des ministères et organismes fédéraux qui s'intéressent aux activités aériennes. Donner occasionnellement des conseils 10

techniques au personnel de soutien qui collabore aux projets ou aux études et assurer que l'information fournie est exacte et logique.

PARTICULARITÉS

Degré Points

Profil du poste

Le travail concerne surtout la statistique et constitue la base des travaux de planification de l'Administration aérienne. Le travail comprend l'exécution de certaines parties de grandes études courantes, comme la mise à jour des prévisions de la circulation des passagers au Canada, ou d'études particulières, comme celle de l'ADAC et de l'ADAV, effectuée pour déterminer si l'on pouvait améliorer le service entre Victoria et Vancouver.

Nature et complexité du travail

Nature: Les objectifs des travaux courants sont établis en fonction des méthodes de prévision normalement utilisées et, s'il s'agit d'études particulières, ils sont fixés au cours de la discussion avec le chef ou un autre supérieur. Le titulaire doit proposer, choisir et adapter les méthodes et moyens à utiliser. Ces prévisions et ces études particulières sont faites avec le concours des spécialistes de l'aviation du secteur des transports concerné.

A2

87

Complexité du travail: Le travail exige de recueillir et d'utiliser des renseignements sur l'aviation et sur des aspects économiques, démographiques et techniques connexes. Le titulaire peut obtenir la plupart de ces données en s'adressant aux représentants des transporteurs aériens, des aéroports, de l'aviation civile et de Statistique Canada, mais les renseignements qui manquent pour les études particulières à entreprendre peuvent être trouvés ailleurs. Il faut examiner et quantifier les relations de cause à effet qui unissent les facteurs propres à l'aviation civile et les aspects socio-économiques et démographiques comme la taille et le revenu moyen de la population.

Le travail exige une connaissance parfaite des théories et des principes de statistique, une bonne connaissance de la recherche économétrique et opérationnelle et de l'application de techniques telles que la régression linéaire, la programmation mathématique et la modélisation gravitationnelle.

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<u>Responsabilité professionnelle</u>		
<p><u>Conseils</u>: Le titulaire doit donner des conseils aux spécialistes de la Direction et d'ailleurs en ce qui a trait à la nature et au contenu des statistiques sur l'aviation et aux méthodes à employer. Des conseils et des explications au personnel de soutien qui collabore aux études et aux prévisions.</p>	A+1	52
<p><u>Planification et analyse</u>: La pertinence des prévisions courantes et des techniques de prévisions sont examinés avec le chef de la Division et les utilisateurs des prévisions et étudiés les besoins globaux d'information de l'Administration aérienne. Les données recueillies sont analysées et interprétées pour en vérifier la pertinence et la compatibilité afin de pouvoir faire des comparaisons par la suite.</p>		
<p>Les tendances qui se dégagent des données sont analysées afin d'établir des prévisions officielles pour l'ACTA et de publier des rapports sur l'ajustement de la courbe de croissance, le lissage exponentiel et les techniques Box-Jenkins.</p>		
<u>Surveillance et coordination</u>		
<p>Le titulaire doit donner à l'occasion des conseils techniques au personnel de soutien.</p>	1	10
<u>Répercussions</u>		
<p><u>Étendue</u>: Le travail a des répercussions en premier lieu sur l'aviation civile, y compris les compagnies aériennes, les aéroports, les hôtels et les services de transport de passagers, de marchandises et du courrier. Les prévisions et les statistiques établies ont aussi un effet direct sur les travaux de planification de l'Administration aérienne.</p>	B1	43
<p><u>Influence</u>: Les prévisions et les statistiques faites sont examinées par le chef avant d'être publiées et les données produites sont étudiées par les analystes supérieurs ou le personnel de gestion avant qu'il en soit tenu compte dans la planification.</p>		

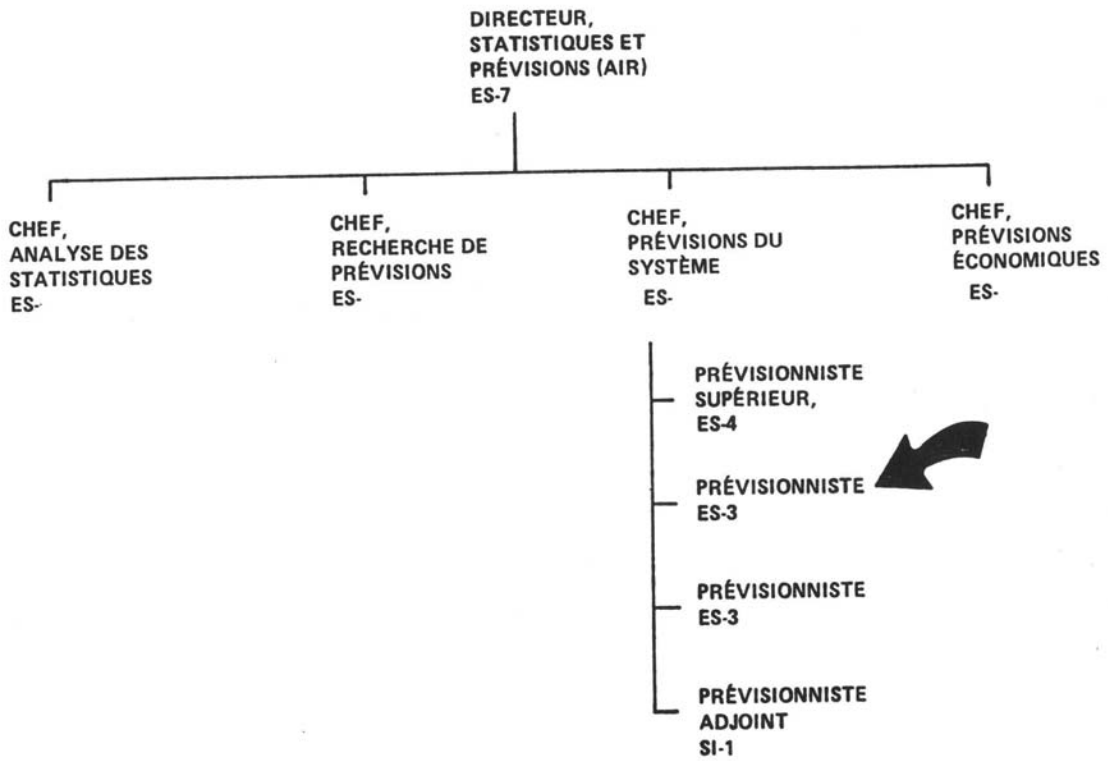
Représentation

Degré Points

Le titulaire échange des renseignements et discute des techniques avec les prévisionnistes et les analystes des autres ministères fédéraux, de Statistique Canada, de la Commission canadienne des transports et des organisations qui s'intéressent aux prévisions et aux statistiques sur l'aviation.

1

10



POLITIQUE, PLANIFICATION ET PROGRAMMATION (AIR)

TRANSPORTS CANADA

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 5

Niveau: 4

Titre descriptif: AGENT DE LA POLITIQUE FISCALE

Cote numérique: 290

Résumé

Sous l'autorité du chef de la Section de l'analyse fiscale, effectuer des études dans le domaine confié afin d'évaluer les projets de modification des politiques fiscales et de mettre au point des solutions de rechange, faire des estimations quantitatives des recettes fiscales et des autres effets des changements apportés au régime fiscal, et fournir des renseignements et des avis aux fonctionnaires supérieurs du Ministère et des autres ministères ainsi qu'aux représentants des secteurs industriels.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Effectuer des études dans le domaine confié, tel que les impôts sur les indemnités versées aux employés dans le Nord, les déductions d'impôt pour les Canadiens qui travaillent à l'étranger, ou l'élaboration de modèles de simulation relatifs à la taxe à la consommation, afin d'évaluer les propositions fiscales provenant de sources extérieures en tenant compte de leur faisabilité sur le plan administratif, de l'intérêt des autres ministères, des objectifs en matière de recettes fiscales ainsi que des politiques sociales et économiques actuelles du gouvernement. A cette fin, <ul style="list-style-type: none">- analyser et évaluer les propositions provenant de sources extérieures au sujet des politiques et des programmes fiscaux dans le domaine confié;- participer à des groupes de travail de la direction ou du ministère et à des groupes de travail interministériels afin de donner des avis en ce qui concerne l'incidence des politiques ou programmes, nouveaux ou modifiés, sur l'impôt et les recettes fiscales dans le domaine confié;- de concert avec le chef, évaluer l'efficacité des régimes fiscaux actuels et leur incidence sur le secteur privé et élaborer des solutions de rechange conformes aux exigences et aux objectifs actuels et éventuels du gouvernement; | 50 |
|----|--|----|

- se tenir au fait des lois et des règlements en matière fiscale et de leur application par Revenu Canada (Impôt) et connaître les autres politiques et programmes du gouvernement ainsi que les ententes fédérales-provinciales ou internationales dans le domaine confié;
 - rédiger au nom du chef des rapports et des documents d'information à l'intention des fonctionnaires supérieurs ou du ministre.
2. À la demande du chef, fournir aux fonctionnaires supérieurs du ministère ou des autres ministères des estimations quantitatives des effets des changements apportés au régime fiscal. À cette fin, 25
- mettre au point des techniques d'estimation statistique relatives à l'impôt et aux recettes fiscales;
 - tenir des prévisions à jour ou des données réelles sur la perception des recettes fiscales dans le domaine qui lui est confié;
 - établir un sommaire quantitatif des effets des changements apportés ou proposés au régime fiscal.
3. Selon les besoins ou les directives, agir en tant que conseiller et représentant dans le domaine confié. À cette fin, 15
- fournir des renseignements et des avis aux comités ministériels et interministériels au sujet de l'objet, du champ d'application et des répercussions des politiques fiscales actuelles ou proposées;
 - s'entretenir avec des représentants de secteurs industriels privés afin d'expliquer les politiques fiscales fédérales, concernant le domaine confié ou en discuter;
 - agir à titre de personne ressource ou de conseiller auprès des fonctionnaires supérieurs lors de réunions ministérielles ou interministérielles et au sein de groupes de travail.

4. S'acquitter d'autres fonctions telles que la rédaction des comptes rendus de réunions ou de discussions et de lettres devant être signées par les fonctionnaires supérieurs et le Ministre en réponse à des demandes provenant du public, et, à l'occasion, donner des cours aux nouveaux employés de Revenu Canada (Impôt).

PARTICULARITÉS

Degré Points

Profil du poste

Le travail consiste à analyser et à étudier les politiques fiscales actuelles et les changements proposés, à mettre au point des solutions de rechange et à estimer leurs effets à l'intention des fonctionnaires du Ministère et des autres ministères ou de représentants du secteur privé.

Nature et complexité du travail

Nature: Les études, assignées par l'un des chefs de la Section, portent sur un domaine de la politique fiscale ou sur des modalités analytiques. Des objectifs sont définis et exigent la participation à des groupes de projets en vue d'analyser les modifications proposées aux politiques et aux lois fiscales et de rédiger des rapports faisant état des répercussions économiques, sociales et fiscales. A l'occasion, il faut discuter des changements proposés et de leurs répercussions avec des représentants d'autres ministères ou du secteur des affaires ou de l'industrie et proposer des solutions de rechange. Des estimations actuelles doivent être également établies-ou des données factuelles relatives à la perception des recettes fiscales dans le domaine confié doivent être fournies ainsi qu'un sommaire quantitatif de l'effet des changements apportés au régime fiscal.

A+2

108

Complexité: Revenu Canada (Impôt) dispose habituellement des renseignements et des données sur les recettes fiscales dans le domaine confié, mais il peut arriver qu'il faille modifier ces renseignements ou extrapoler aux fins des processus d'analyse et d'estimation. Les changements apportés aux lois ou règlements fiscaux modifient les variables socio-économiques et leur interdépendance, et peuvent nécessiter que des méthodes et des techniques soient élaborées ou modifiées afin de vérifier les données ou d'évaluer les recettes.

Le travail exige une bonne connaissance et une bonne compréhension des structures et des règlements fiscaux canadiens dans le domaine confié, de leur incidence sur les programmes fédéraux ou provinciaux ou sur les ententes internationales ainsi que de leur effet sur l'investissement ou l'essor du secteur des affaires et de l'industrie. Aussi, il faut également connaître les pratiques comptables ainsi que les exigences et les contraintes juridiques imposées au secteur des affaires et à l'industrie.

Responsabilité professionnelle

Conseils: A titre de personne ressource ou de membre des groupes de travail ministériels ou interministériels, le titulaire doit donner des renseignements et des conseils relatifs à l'impôt et aux recettes fiscales dans le domaine confié, et établir des données quantitatives ou des estimations statistiques sur les effets des changements apportés ou proposés aux politiques fiscales, à l'intention du chef et des autres fonctionnaires supérieurs. Assister à des réunions avec des représentants du secteur privé afin de leur expliquer l'application des politiques et des règlements fiscaux dans le domaine confié et d'en discuter avec eux.

B1+ 97

Planification et analyse: Les fonctions consistent à analyser de nombreuses données sur les recettes réelles et à prévoir les effets sur les recettes des changements apportés ou proposés aux lois ou aux règlements fiscaux dans le domaine confié ainsi que leurs répercussions sur le secteur privé. Il faut également préparer des rapports sommaires sur les recettes fiscales et sur les autres effets des changements apportés au régime fiscal.

Surveillance et Coordination

Le travail ne comporte aucune fonction de surveillance, bien qu'à l'occasion, le titulaire doive coordonner la rédaction des notes d'information relatives au budget dans le domaine confié.

1 10

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les décisions des fonctionnaires supérieurs relatives aux politiques et aux règlements fiscaux qui touchent la

B2 65

partie du domaine confié qui concerne les impôts des sociétés ou les impôts personnels, à la taxe à la consommation ou aux stimulants fiscaux. De telles décisions peuvent avoir une incidence sur des secteurs importants des affaires ou de l'industrie, ou sur la partie de la population qui est assujettie à un impôt particulier ou qui bénéficie d'un abattement fiscal.

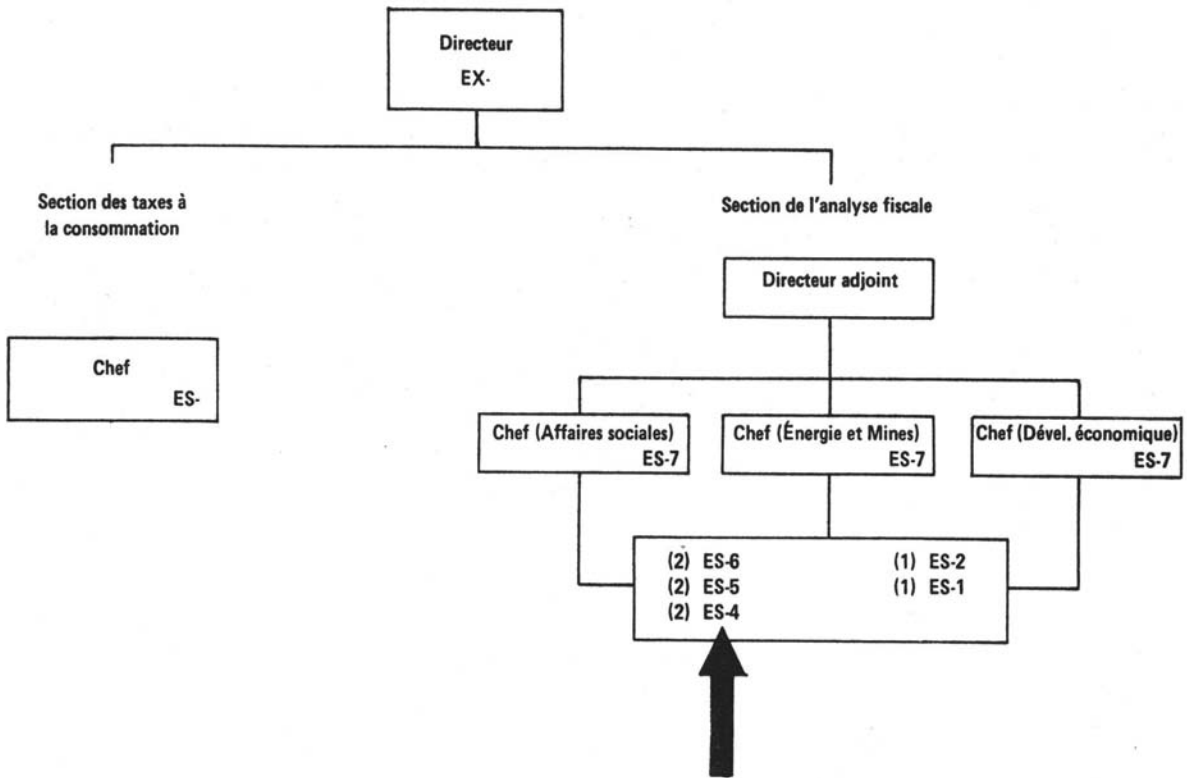
Influence: Les estimations et les résumés statistiques des effets des changements apportés au régime fiscal et les mesures visant à décourager les groupes du secteur privé figurent dans les rapports et les notes d'information envoyés au chef et utilisés par les fonctionnaires supérieurs qui ont à prendre des décisions sur des politiques et des règlements fiscaux.

Représentation

1 10

Les fonctions consistent à participer à des comités inter-ministériels et à des groupes de travail à titre de personne ressource en ce qui concerne le domaine confié, et à s'entretenir avec des membres du public afin de leur expliquer l'objet et l'application des politiques ou des règlements fiscaux.

DIVISION DE L'ANALYSE FISCALE ET DES TAXES À LA CONSOMMATION



DIRECTION DE LA POLITIQUE ET DE LA LÉGISLATION DE L'IMPÔT

MINISTÈRE DES FINANCES

DESCRIPTION DE POSTE-REPERE

Numéro du poste-repère: 6

Niveau: 4

Titre descriptif: AGENT DE RECHERCHE
AFFAIRES INDIENNES

Cote numérique: 304

Résumé

Sous l'autorité du Chef de la Division de la recherche, planifier et élaborer les études et les projets socio-économiques que font les consultants et qui sont destinés à combler des lacunes de connaissances prioritaires au sujet des conditions de la population indienne du Canada et à constituer une base de données d'ensemble fiables. Élaborer et réaliser, soit individuellement, soit comme participant à une équipe multi-disciplinaire (lorsque des ressources internes sont disponibles), des études et des projets socio-économiques destinés à éclaircir des problèmes qui se posent aux Indiens. Donner des avis et des renseignements à la gestion de la Direction et de la Division, et interpréter pour elles les tendances, concernant des sujets comme les relations entre Indiens et non-Indiens, les problèmes de promotion socio-économique des Indiens et les coûts et avantages des programmes du Ministère.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Planifier et mettre au point des études et des projets de recherche socio-économique qui sont réalisés par des consultants et qui se rattachent à l'acquisition de connaissances prioritaires sur les questions concernant les conditions de vie de la population indienne du Canada et à la constitution d'une base de données d'ensemble fiables. À cette fin, | 50 |
| - | assister à des exposés et recevoir des explications du chef sur l'orientation et la portée des études et projets approuvés et élaborer des propositions relatives aux études qui doivent être faites par des consultants; | |
| - | proposer le recours à des consultants qui possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour réaliser les études et les projets; | |
| - | élaborer et énoncer les conditions du mandat, et établir des indicateurs de performance et en fixant des dates limites; | |

- passer en revue les rapports d'état d'activités, discuter des problèmes, suggérer des solutions et prévenir les dérogations au mandat établi;
 - passer en revue et évaluer les rapports des consultants, proposer l'acceptation ou le refus des conclusions et recommander d'autres mesures, au besoin;
 - proposer d'autres études des conditions de vie et des activités des Indiens en vue de mettre à jour et d'étendre la base de données du Ministère.
2. Élaborer et faire des études et (ou) participer à des équipes multi-disciplinaires qui font des enquêtes sur les aspects socio-économiques des problèmes qui se posent aux Indiens. À cette fin, 20
- analyser le problème et mettre au point un programme de travail et un calendrier destiné à fixer et à satisfaire à des objectifs réalistes;
 - déterminer ou imaginer les techniques les plus appropriées à employer dans l'échantillonnage, les entrevues, l'établissement de questionnaires, l'analyse des statistiques, etc.;
 - choisir les sources d'information que constituent les textes, la documentation, les dossiers, le matériel d'archive courants, etc., et en évaluer leur pertinence et leur fiabilité;
 - préparer, de concert avec le chef, le budget de main-d'oeuvre et des coûts divers de l'étude;
 - déterminer la nécessité de faire appel aux ressources internes à employer pour effectuer l'étude, prendre les dispositions concernant leur disponibilité, et établir le calendrier d'usage de ces ressources;
 - contrôler les coûts, la portée et le calendrier d'exécution de l'étude, évaluer le besoin d'apporter des modifications et corriger toute dérogation;

- préparer des rapports d'activités des travaux sur la situation financière et technique de l'étude;
 - préparer un rapport détaillé mettant en oeuvre les méthodes et les conclusions de l'étude, en communiquer les conclusions et proposer des actions complémentaires, au besoin;
 - consulter des collègues dans les gouvernements, l'industrie et les établissements d'enseignement pour échanger des points de vue et de l'information et établir des moyens de contact avec les associations autochtones et des particuliers pour obtenir leurs points de vue et comprendre leurs préoccupations.
3. Donner des conseils et des renseignements aux gestionnaires de la Direction et de la Division et interpréter pour elles les tendances concernant des sujets comme les relations entre Indiens et non-Indiens, les problèmes de promotion socio-économique des Indiens et les coûts et avantages des programmes du Ministère. À cette fin, 30
- intégrer les conclusions des études et des projets de la Direction aux conclusions des recherches externes;
 - déceler les lacunes au niveau de l'information et proposer des projets de collecte de données complémentaires;
 - analyser les effets des politiques et des programmes officiels se rattachant à la promotion socio-économique du peuple Indien et proposer de nouveaux domaines d'enquête;
 - évaluer le rapport coûts-avantages des divers programmes ministériels dans l'optique des politiques existantes ou projetées;
 - préparer et présenter des mémoires et des documents aux gestionnaires;

% du temps

- assister à des réunions interministérielles pour échanger de l'information ou discuter de programmes d'étude.

Degré Points

PARTICULARITÉS

Profil du poste

Le travail est de nature analytique, les aspects les plus importants étant la planification, l'élaboration et l'évaluation du travail à forfait que font les spécialistes en sciences sociales dans les enquêtes concernant la population indienne du Canada.

Nature et complexité du travail

Nature: Les objectifs des projets réalisés par les consultants ou le personnel du Ministère sont fixés par la haute direction et approuvés par le chef. Le titulaire doit fixer les besoins d'un projet et mettre au point un programme de travail qui permette de réaliser les objectifs. La diversité des questions, des préoccupations ou des problèmes concernant les divers segments de la population indienne exige souvent qu'il se fasse en même temps un certain nombre d'études originales. De telles études particulières comportent l'analyse et l'examen de l'information et des données concernant les aspects économiques et sociaux de la population indienne et de la population non indienne d'une localité particulière.

B1+ 107

Complexité: Le travail exige la sélection et l'utilisation de renseignements et de données tirés des textes, documents d'archives et dossiers ministériels courants ou provenant du secteur à l'étude et la prise en considération des facteurs sociaux et économiques touchant les populations indiennes et non indiennes. La plupart des études peuvent être effectuées à l'aide des méthodes courantes, mais la nature originale de certaines nécessite que soient modifiées les méthodes et techniques de collecte, d'analyse et d'interprétation des données. Une bonne connaissance des théories et des principes économiques et sociologiques est indispensable au même titre qu'une compréhension des techniques de collecte des données comme l'échantillonnage, l'entrevue et l'établissement de questionnaires, tout comme la connaissance des politiques et programmes ministériels affectant la situation et la promotion socio-économiques des peuples indiens.

Responsabilités professionnelles

Degré Points

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils au chef et au directeur et interpréter pour eux les tendances dans des domaines comme les relations entre les Indiens et les non Indiens. Il doit en outre donner des conseils aux gestionnaires de programme et aux spécialistes en sciences sociales à l'égard des conditions touchant les groupes indiens et de leur préoccupation.

B2 120

Planification et analyse: Le travail exige l'élaboration de mandats, l'établissement d'indicateurs de performance et la détermination de calendriers et de dates limites. De plus, en consultation avec le chef, le travail exige d'établir le budget des ressources et des coûts et de préparer des rapports d'activités. Évaluer les rapports établis par des consultants et par des équipes ministérielles, déceler les lacunes au niveau de l'information, suggérer de nouvelles études et transformer les conclusions en propositions pour étude par le chef.

Surveillance/coordination

Le titulaire n'a pas à assumer de fonctions de surveillance continues ou importantes.

1 10

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur ceux qui formulent ou modifient les politiques et les programmes affectant les conditions ou la promotion de la population indienne du Canada. L'effet premier des études qui s'attachent à des problèmes spécifiques a des répercussions sur le segment de la population indienne directement intéressé.

A2 57

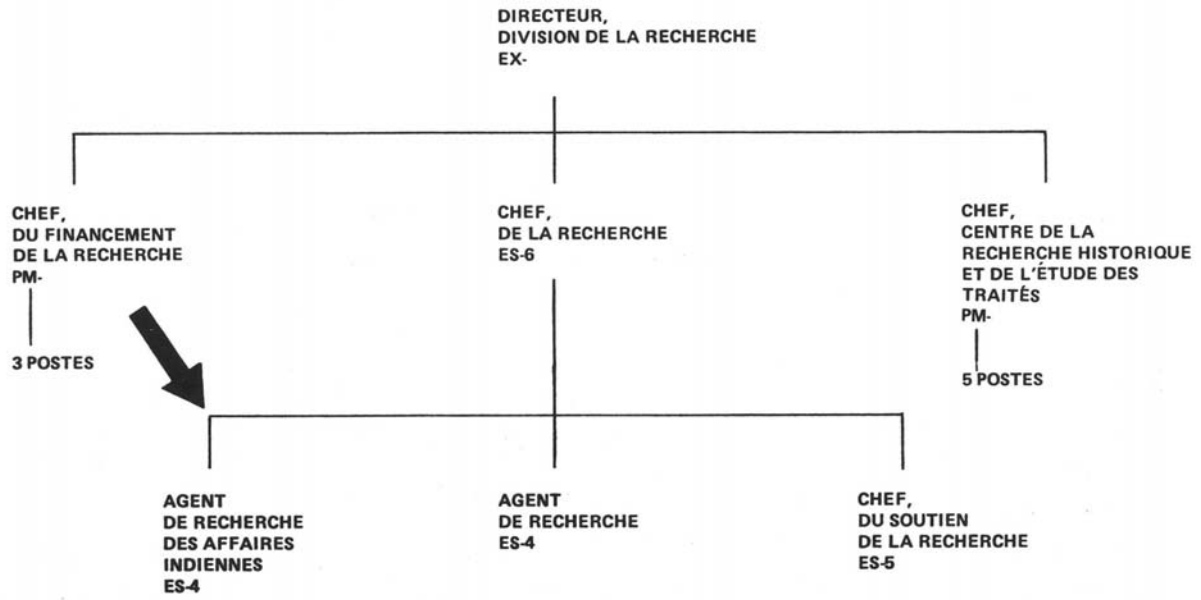
Influence: Les études offrent de nouvelles connaissances concernant la situation socio-économique des Indiens et proposent des réponses ou des solutions aux problèmes qui se posent à certains groupes d'Indiens. Ces constatations sont acceptées par le chef et peuvent contribuer à l'examen ou à la modification des politiques et programmes visant à améliorer la situation socio-économique des peuples indiens.

Représentation

Le travail exige des contacts avec des professionnels dans d'autres ministères, dans l'industrie et dans les universités pour discuter des questions et échanger de l'information. Le titulaire doit entrer en communication avec les associations autochtones pour obtenir leurs points de vue et pour arriver à comprendre la nature et l'étendue de la situation et des problèmes socio-économiques qui se posent.

Degré Points

1 10



DIRECTION GÉNÉRALES DES
ORIENTATIONS GÉNÉRALES

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 7

Niveau: 4

Titre descriptif: ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
SECTION DE L'ANALYSE INDUSTRIELLE

Cote numérique: 310

Résumé

Sous l'autorité du chef de la Section de l'analyse industrielle, élaborer et appliquer des méthodes et des techniques employées pour établir, analyser et vérifier les estimations du produit national brut (en dollars courants et constants au coût des facteurs) concernant un groupe d'industries qui lui est confié. Analyser et évaluer les estimations et les interpréter à la lumière de la conjoncture économique. Offrir des conseils et des services consultatifs aux fournisseurs et aux utilisateurs de données et diriger un personnel qui doit établir et utiliser les estimations. Mener périodiquement des études approfondies sur la structure et le rendement de certaines industries et remplir d'autres fonctions analytiques et statistiques liées au fonctionnement de la section.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Elaborer et appliquer des méthodes et des techniques employées pour établir, analyser et vérifier les estimations concernant un groupe d'industries qui lui est confié. A cette fin, | 20 |
| | <ul style="list-style-type: none">- mener en permanence des études de manière à relever les inexactitudes, des lacunes ou les autres éléments modifiant la nature des séries chronologiques des estimations;- analyser, en consultation avec les spécialistes en la matière, la nature et les causes de la modification des données de base, notamment la modification du champ d'application de l'enquête, de la définition des éléments, des procédures de classification, de la collecte de données ou de l'imputation, ou de toute autre modification influant sur la pertinence ou l'uniformité des données;- évaluer et quantifier les conséquences des discontinuités dans les données des prévisions et élaborer les méthodes correctives nécessaires; | |

- modifier au besoin les méthodes de mesure de manière à tenir compte des innovations techniques, structurelles ou autres propres à chaque industrie;
 - examiner et débattre les notions et les règles de mesure avec le personnel de la Division et de la Direction;
 - veiller à la mise en oeuvre correcte des notions du système canadien de comptabilité nationale en ce qui concerne le groupe d'industries qui lui est confié.
2. Analyser et évaluer les estimations du groupe d'industries qui lui est confié et en interpréter la valeur à la lumière de la conjoncture économique. À cette fin, 40
- choisir les prévisions qui doivent faire l'objet d'un examen des plus approfondis, évaluer la pertinence des données employées pour établir les estimations et soumettre ces données à différentes vérifications statistiques ou analytiques;
 - faire un rapprochement entre les estimations et les séries connexes provenant de Statistique Canada ou de sources extérieures telles que d'autres ministères fédéraux ou des associations professionnelles;
 - interpréter la justesse des estimations par rapport aux données économiques courantes obtenues dans les revues professionnelles ou financières, dans les rapports annuels, et des spécialistes des secteurs privé ou public;
 - élaborer des méthodes pour solutionner les problèmes relevés au cours de l'examen des estimations en consultant, dans les cas les plus difficiles, le chef de section.
3. Offrir des conseils techniques et des services consultatifs aux fournisseurs et aux utilisateurs de données et diriger un personnel qui doit établir et utiliser les estimations. À cette fin, 20

- examiner les différents usages des estimations et donner des interprétations et des conseils sur la nature théorique et les limites précises de mesures particulières;
 - consulter les spécialistes de domaines particuliers concernant l'incidence de différents facteurs économiques et industriels sur les extrants actuels;
 - demeurer en contact avec les fournisseurs de données pour se tenir au courant de l'évolution des méthodes d'enquête ou d'exploitation statistique;
 - examiner le cahier des charges et informer les fournisseurs de données des exigences posées à l'égard des données par les industriels qui relèvent de sa compétence;
 - expliquer aux utilisateurs la disponibilité, la pertinence et les limites des estimations;
 - préciser les données à utiliser pour établir la série annuelle et décider de la méthode à suivre pour transposer la série en estimations;
 - veiller à incorporer dans la série annuelle les changements qu'entraînent la révision des données ou la modification des méthodes;
 - fournir des interprétations et établir des rapports pour diffusion interne et externe.
4. Mener périodiquement des études approfondies concernant certaines industries. À cette fin,
- recueillir des données et des informations pertinentes de diverses sources internes ou externes;
 - évaluer et regrouper les données et recommander au besoin la modification des bases de données existantes et des méthodes de compilation employées;

- faire l'analyse statistique des données touchant certains aspects des industries tels que les principaux produits, les principaux intrants et leurs sources, les structures de coût, les techniques et la productivité;
- établir des rapports pour publication résumant les résultats des études et signalant les facteurs et les événements qui influent sur l'industrie examinée.

Établir également des rapports techniques, des exposés et des mémoires, participer à l'établissement du calendrier de travail de la section, assister aux réunions et représenter la Division au sein de comités, de conseils et de groupes de travail.

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

La présente description de poste s'applique à un certain nombre d'analystes de l'activité économique qui s'occupent, chacun pour sa part, d'établir, d'analyser et de vérifier les estimations annuelles relatives au produit national brut d'un groupe d'industries qui leur est assigné et qui représente une partie importante de l'économie canadienne. Le nombre et la diversité des industries rattachées à un poste peut varier d'année en année en fonction des spécialistes disponibles au sein de la section. Les prévisions et les résultats d'études industrielles particulières sont utilisés par les spécialistes concernés de Statistique Canada et par les analystes d'autres ministères, d'autres paliers de gouvernement, du monde des affaires et de l'industrie.

Nature et complexité du travail

Nature: Les objectifs de travail sont en grande partie établis en fonction de la diffusion annuelle des estimations dans des publications telles que "Produit intérieur brut par industrie" et de la nécessité de vérifier et d'évaluer constamment ces estimations. Le titulaire doit décider lesquelles parmi ces dernières doivent faire l'objet d'un

B2

120

examen des plus approfondis et dans quelle mesure la modification des sources de données ou des méthodes de manipulation des statistiques influe sur les estimations. Au cours des analyses et de l'évaluation des estimations, il tient compte des données actuelles sur l'économie et l'industrie obtenues dans les publications, dans les rapports, des spécialistes des gouvernements et du secteur privé, et il surveille et met à jour les bases de données ayant trait à son groupe d'industries.

Complexité: Le titulaire doit continuellement examiner les données et leurs sources ainsi que les méthodes de manipulation des données de manière à faire en sorte que les estimations soient exhaustives, actuelles et uniformes. Toute modification survenue au sein d'une industrie apportée au champ d'application d'une enquête peut sérieusement compromettre la pertinence d'une estimation. Dans le cas où cette dernière ne donne pas les résultats escomptés, il faudra peut-être trouver d'autres sources de données et les vérifier. Le titulaire doit avoir une connaissance approfondie des théories économiques et des méthodes statistiques et comprendre les structures sur lesquelles repose le système canadien de comptabilité nationale. Il doit aussi faire preuve d'une compréhension approfondie des règles généralement acceptées de mesure des produits ainsi que des produits, des prix, des marchés et des techniques ayant trait au groupe d'industries qui lui est assigné.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils aux fournisseurs au sujet des exigences relatives aux données et des façons de les communiquer. Il doit aussi offrir des conseils aux utilisateurs concernant la pertinence, la disponibilité et les limites des estimations.

A+2

96

Planification et analyse: Le titulaire doit décider quelles estimations doivent faire l'objet d'un examen des plus approfondis et en délimiter les modalités. Dans des cas complexes, les solutions sont adoptées en consultation avec le chef de sous-section. Pour assurer l'intégrité des informations publiées, il doit examiner périodiquement les données et les méthodes et évaluer la pertinence des estimations en consultation avec les spécialistes en la matière

Degré Points

au sein de la Division. Enfin, il doit établir des rapports qui résument les résultats des analyses et soulignent les facteurs et les événements qui influent sur les structures et le rendement de chaque industrie examinée.

Surveillance et coordination

Le titulaire n'assume aucune surveillance, mais doit donner des directives au personnel professionnel et de soutien chargé d'établir les règles annuelles de mesure de l'activité économique.

1 10

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les utilisateurs des données, notamment la Banque du Canada, le ministère des Finances, le Conseil économique du Canada, les organisations syndicales, les représentants du secteur privé et les établissements d'enseignement. Ces utilisateurs forment un groupe d'intérêts particuliers et représentent une partie importante de la population.

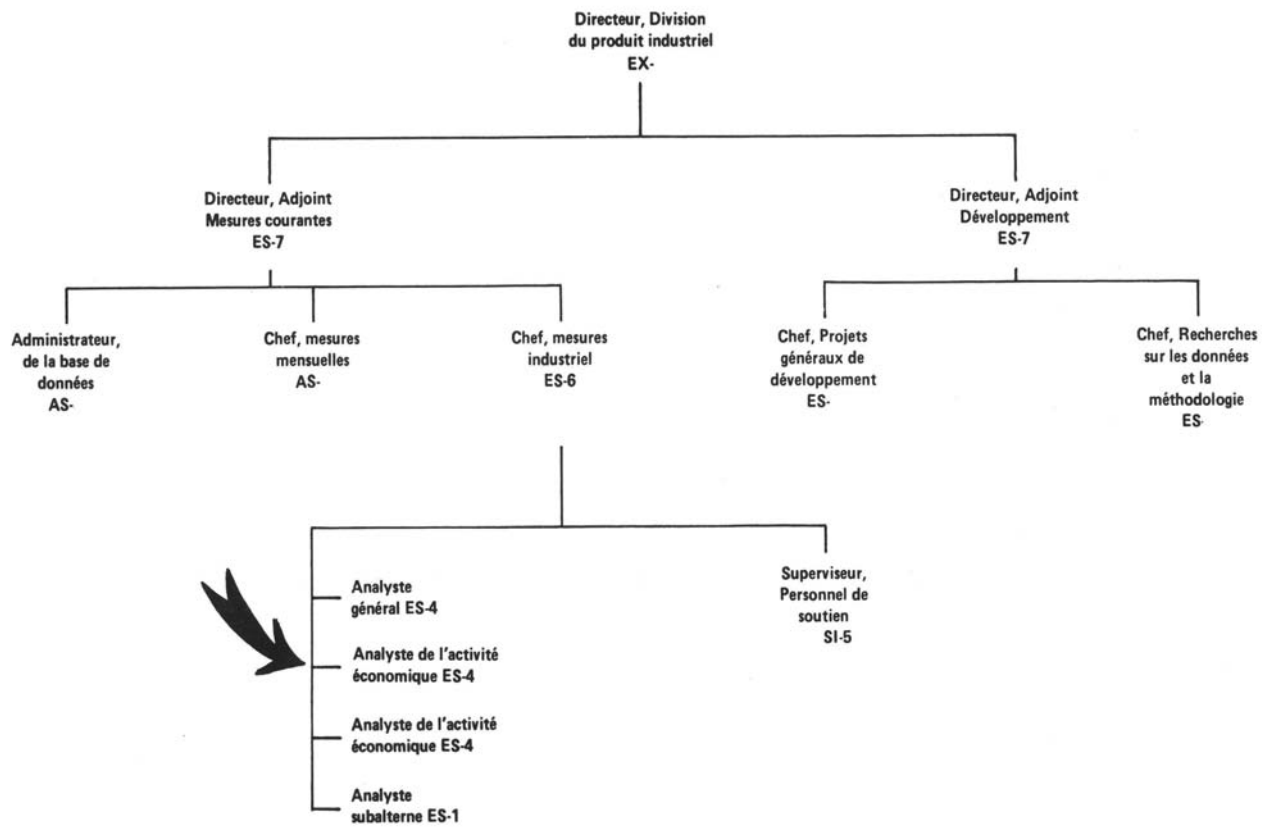
B2 65

Influence: Sauf dans les cas les plus complexes, les résultats des travaux doivent être officialisés par le chef de sous-section et contribuent à établir les conclusions d'importantes études menées par les utilisateurs.

Représentation

Le titulaire doit communiquer avec les utilisateurs et les fournisseurs de données pour leur expliquer les méthodes et les techniques employées pour compiler les données et évaluer les estimations et les mesures, pour répondre aux demandes d'interprétations et pour trouver d'autres sources de données.

1 10



Système de comptabilité nationale et analyse

Statistique Canada

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 8

Niveau: 4

Titre descriptif: ÉCONOMISTE DE DISTRICT

Cote numérique: 326

(NON METROPOLITAIN)

COLOMBIE-BRITANNIQUE - TERRITOIRE DU YUKON

DIRECTION DES SERVICES ÉCONOMIQUES

RÉGIONAUX

Résumé

Sous l'autorité du directeur, Direction des services économiques régionaux, assurer un service d'information et d'analyse pour le secteur du marché du travail non métropolitain de la région comprenant la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon. Fournir un soutien technique et une aide fonctionnelle aux agents supérieurs et aux administrateurs de programme au sujet des questions liées à la situation du marché du travail non métropolitain, et donner des indications techniques à un économiste subalterne. Évaluer les activités économiques et financières de la Commission; et remplir d'autres tâches connexes.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Assurer un service d'information et d'analyse au sujet des questions liées à la situation du marché du travail non métropolitain. À cette fin: | 40 |
| | - étudier en permanence la situation du marché du travail sur les plans national, provincial et régional, ainsi que les profils et événements d'ordre économique, et surveiller l'exécution des programmes de collecte de données régionales et nationales concernant le travail; | |
| | - recueillir ou faire recueillir des données de base et rencontrer les utilisateurs des données pour déterminer et choisir les sources et les systèmes de données nécessaires pour améliorer le service; | |
| | - déterminer, de concert avec les utilisateurs du service, si les études et données existantes ont une utilité réelle; | |

- modifier et perfectionner les méthodes et les modèles de prévision en vue de connaître les tendances et de préparer des prévisions;
 - analyser et interpréter la relation qui existe entre les variables étudiées;
 - préparer des rapports et des bulletins illustrant la situation du marché du travail régional, l'évolution ou les problèmes économiques, et distribuer ces documents au sein de la Commission ou à d'autres ministères, paliers de gouvernement, organisations industrielles ou organismes de recherche;
 - planifier et concevoir, sur demande, des enquêtes sur les employeurs en vue de déterminer les besoins futurs de main-d'oeuvre d'industries ou de catégories de travail particulières, et communiquer les conclusions aux employeurs.
2. Examiner le système de collecte et d'analyse de données sur le marché du travail régional. À cette fin: 25
- désigner les secteurs de responsabilité en ce qui concerne la communication, le contrôle et l'appréciation des données sur le marché du travail;
 - évaluer la faisabilité des projets proposés en fonction de la disponibilité de données fiables, ainsi que le coût en regard des avantages, et évaluer les méthodes de traitement des données à utiliser;
 - analyser et vérifier la fiabilité des séries statistiques, déceler les irrégularités et proposer les modifications à apporter au système.
3. Aider le directeur, les gestionnaires régionaux supérieurs et les administrateurs de programme dans la planification et la budgétisation des programmes régionaux. À cette fin: 15

- fournir un soutien et des indications techniques et analytiques au sujet des questions concernant la situation du marché du travail régional, et présenter les conclusions des études économiques en langage opérationnel;
 - déterminer les variations de situation en ce qui a trait à l'offre et à la demande de main-d'œuvre régionale, et indiquer les répercussions des ces variations sur les programmes régionaux et sectoriels;
 - fournir des prévisions de certaines variables, telles les enregistrements, les emplois vacants ainsi que les demandes initiales ou renouvelées;
 - préparer des documents sur la situation économique ou sur celle du marché du travail, ainsi que sur les perspectives régionales à court terme.
4. Surveiller et évaluer les activités économiques et financières régionales de la Commission. À cette fin: 15
- analyser les principaux indicateurs de la fonction économique et financière de la Commission;
 - proposer les modifications à apporter aux procédures ou aux politiques pour mieux refléter la situation des régions en ce qui concerne le marché du travail;
 - réunir des données sur les activités et tendances économiques qui se répercutent sur la fonction de la Commission;
 - élaborer et mettre en oeuvre des méthodes d'évaluation;
 - évaluer les variations du succès de la Commission à pénétrer le marché;
 - préparer et distribuer aux gestionnaires supérieurs régionaux une série de rapports et de notes d'information sur l'efficacité et l'efficience des opérations de la Commission.

5. Favoriser la compréhension du fonctionnement et de l'évolution du marché du travail, ainsi que des pratiques et des techniques connexes, et diriger, de concert avec l'économiste de district (métropolitain), le travail d'un économiste régional des opérations.

PARTICULARITÉS

Degré Points

Profil du poste

Le travail a trait surtout à l'économie puisqu'il consiste à assurer un service d'analyse et d'information sur la situation de l'économie et du marché du travail dans la zone non métropolitaine de la région comprenant la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon. Il s'agit d'une superficie de 1,400,000 kilomètres carrés comptant une population active d'environ 600,000 travailleurs employés dans l'exploitation forestière ou minière, ou s'occupant de pêche, d'agriculture ou de tourisme.

Nature et complexité

Nature: Les objectifs des études sont compatibles avec les besoins du service global et avec les divers plans et priorités de projet et d'opérations approuvés par le directeur (les Services économiques régionaux. Les tâches comprennent l'étude permanente de la situation du marché du travail sur les plans national, régional et provincial, ainsi que l'exécution d'études exceptionnelles sur des aspects particuliers à ce sujet. Ces études sont exécutées simultanément; elles comportent l'examen et l'analyse des données concernant les questions ouvrières, telles l'emploi, l'immigration, le bien-être et l'assurance.

B2 129

Complexité: Le travail consiste à examiner le système d'information et de collecte de données régionales et nationales pour déterminer l'utilité des sources de données existantes et proposer les modifications à apporter au système. Les enquêtes ou études exceptionnelles au sujet de certains employeurs obligent parfois à utiliser des données et à déceler des sources non associées avec l'étude permanente de la situation du marché du travail.

Les variables concernant le marché du travail ou l'économie qui font l'objet de l'étude sont reliées à cause des modèles multivariables utilisés, mais leurs relations ne sont pas toujours évidentes, notamment lorsque les études portent sur des segments particuliers de la population de la région ou sur certains aspects du maintien du revenu. Le travail exige une connaissance approfondie des principes de l'économie appliquée au travail, des méthodes et des techniques d'économétrie ainsi que des principes concernant l'échantillonnage; il exige une connaissance pratique de la conception des enquêtes, de l'analyse des séries chronologiques ainsi que de l'analyse spéciale et de l'établissement de prévisions.

Responsabilité professionnelle

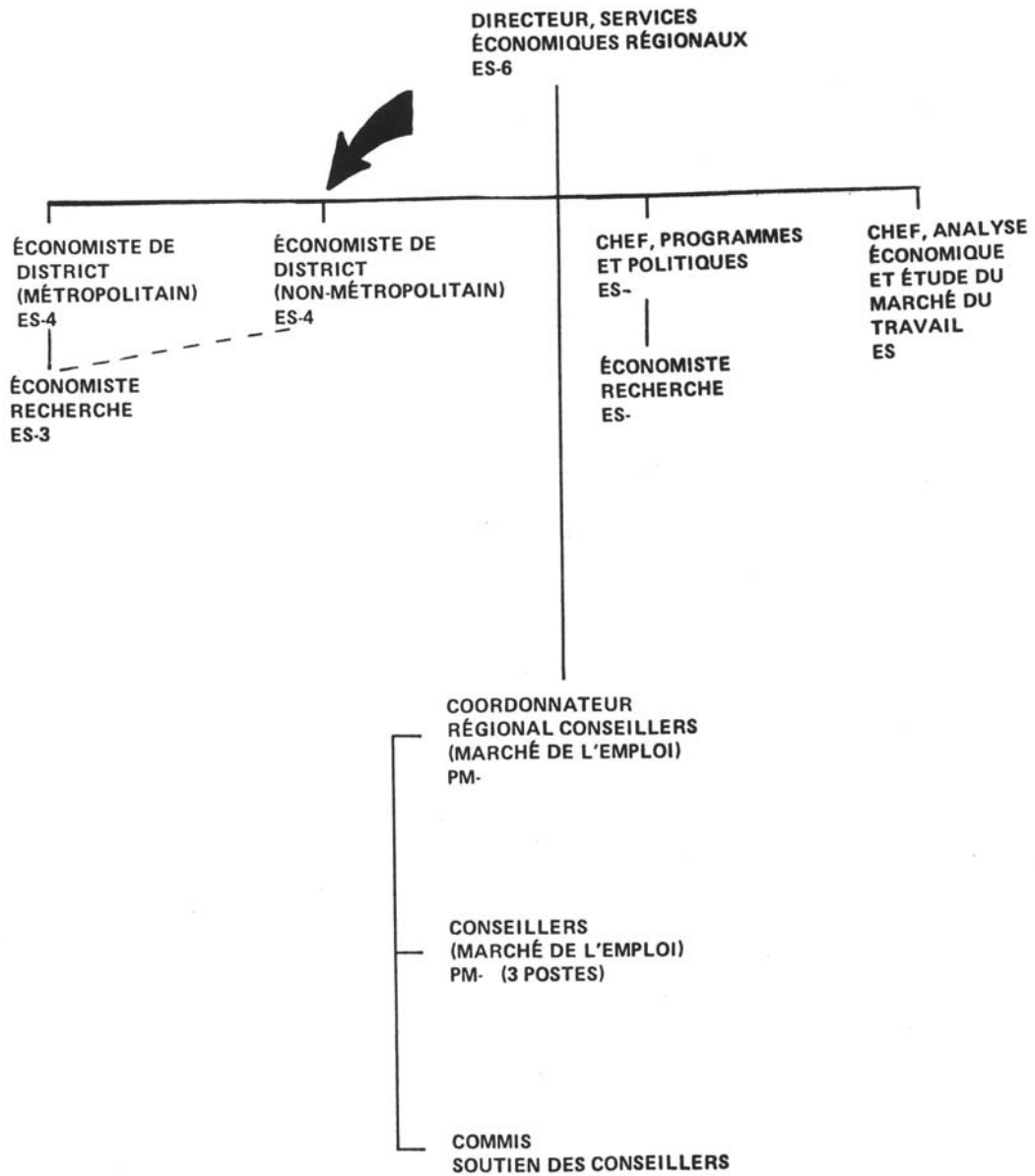
Conseils: Le titulaire doit donner à la direction de la Commission des conseils et des instructions techniques sur le marché du travail et la situation économique de la région, et de traduire en langage opérationnel les conclusions des études économiques. Il doit conseiller le personnel affecté aux opérations au sujet des répercussions des études portant sur des aspects particuliers de la situation économique ou du marché du travail de la région.

B2 120

Planification et analyse: Les tâches à remplir ont trait aux programmes de travail établis, ou donnent suite aux demandes exprimées par le directeur de l'Emploi et de l'Immigration ou par les membres de son personnel. Le titulaire doit élaborer des plans opérationnels ainsi que des priorités de projet pour les soumettre à l'approbation du directeur des Services économiques régionaux. Il doit déterminer les secteurs nécessitant une étude au niveau local, régional ou national.

Le titulaire doit faire l'analyse et la synthèse des caractéristiques géographiques, démographiques, sociales et économiques des secteurs, et préparer des profils, établir des prévisions et décrire la base économique des secteurs, la qualité des réseaux de transports et de communications, la proximité des marchés, les compétences de la main-d'œuvre et les taux de croissance démographique.

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<u>Surveillance et coordination</u>		
De concert avec l'économiste de district (métropolitain), le titulaire doit diriger le travail, fixer les priorités et examiner le rendement d'un économiste subalterne.	1	10
<u>Répercussions</u>		
<u>Étendue:</u> Le travail a des répercussions en premier lieu sur les activités de la haute direction de la Commission pour l'élaboration de propositions et de recommandations qui se répercutent sur une population active d'environ 600,000 travailleurs employés dans des industries primaires, secondaires ou tertiaires dans les divers secteurs de la zone non métropolitaine de la région.	A2	57
<u>Influence:</u> Les études effectuées fournissent des conclusions, des profils et des descriptions qui sont acceptés par le directeur et constituent la base des décisions de la Commission, décisions dont les effets se font sentir sur le marché du travail du district et influent sur la situation des ressources humaines.		
<u>Représentation</u>		
Le travail comporte des contacts avec les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux ainsi qu'avec les cadres supérieurs des industries ou des organismes de recherche pour déterminer l'utilité des études et du service. Il exige de fournir en outre de l'information sur l'économie et le marché du travail tant à la Commission qu'aux autres ministères et au grand public.	1	10



DIRECTION DES SERVICES ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX (B.C. ET TERRITOIRE DU YUKON)

COMMISSION CANADIENNE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

DESCRIPTION DE POSTE-REPERE

Numéro du poste-repère: 9

Niveau: 4

Titre descriptif: AGENT DE RECHERCHE -
ÉTUDES POLICIÈRES

Cote numérique: 348

Résumé

Sous l'autorité du chef, Recherche policière, participer à la détermination des sujets de recherche en matière de crime et de justice relatifs aux services de police et à la détermination des priorités du programme de recherches du Ministère, et élaborer des plans pour effectuer des études à court et à long terme dans les domaines prioritaires. Elaborer et planifier des études dans le domaine de la criminologie et dans d'autres domaines des sciences sociales qui seront effectuées de façon interne ou par des experts-conseils et évaluer les résultats obtenus par ces derniers. Aider à interpréter les résultats des études et conseiller ceux qui élaborent et évaluent les lois, politiques et programmes qui se rapportent aux services de police, au crime et à la justice.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | De concert avec des fonctionnaires du Ministère et d'autres ministères, participer à la détermination des sujets de recherche et de leur ordre de priorité et élaborer des plans de travail pour les études approuvées portant sur les services de police. À cette fin: | 15 |
| | <ul style="list-style-type: none">- discuter des activités et des problèmes reliés aux services de police avec des fonctionnaires du Ministère, des représentants de la GRC, d'autres ministères, d'autres paliers du gouvernement et de la police locale, afin de déterminer les domaines qui posent des problèmes;- discuter de la nature des problèmes avec le chef afin de confirmer leur ordre de priorité à l'intérieur du programme de recherches du Ministère;- établir de façon préliminaire le mandat, les délais et les budgets des études approuvées, choisir les méthodes et stratégies appropriées pour l'analyse des données et élaborer les considérations en matière de contrats et de procédures; | |

- évaluer la faisabilité d'études plus poussées dans les domaines de recherche sur le plan des coûts, des délais, etc., et soumettre au chef des propositions concernant les priorités.
2. Planifier et évaluer des études et des projets effectués dans le domaine de la criminologie et dans d'autres domaines prioritaires des sciences sociales par des experts-conseils engagés à contrat. À cette fin: 30
- élaborer des propositions concernant le financement d'études et de projets particuliers par le Ministère et les soumettre au chef ou au comité des projets de recherche et de statistique du Ministère;
 - évaluer les possibilités des chercheurs ou organismes de recherche et négocier le contenu et les conditions des contrats avec le chef et Approvisionnement et Services Canada;
 - avec la collaboration de l'expert-conseil ou de l'équipe de recherche, préciser le cadre théorique, les méthodes d'analyse des données ainsi que la méthode et le mode de présentation à utiliser pour faire connaître les résultats et les répercussions des études;
 - informer les experts-conseils des politiques et des programmes relatifs à la cour pénale et à la cour juvénile, des objectifs du gouvernement en ce qui a trait à certaines lois comme la Loi canadienne sur les droits de la personne, ainsi que des lignes directrices et procédures régissant la conduite des études de façon rentable et conforme à un code d'éthique;
 - veiller à ce que ceux qui effectuent les études puissent avoir accès aux données et aux sources de renseignements des ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux;
 - évaluer les mérites des propositions préliminaires sur le plan scientifique et leur pertinence par rapport aux priorités établies par le Ministère;

- surveiller la progression des études et des projets pour veiller à ce que les objectifs soient atteints respect du budget et des lignes directrices établies aux termes du contrat et prendre des mesures correctives au besoin;
 - évaluer la mesure dans laquelle le contenu et le style des rapports répondent aux critères scientifiques, aux conditions des contrats et aux besoins des usagers éventuels et proposer des modifications pertinentes, au besoin;
 - recommander au chef l'approbation ou le rejet des résultats des études et la façon de divulguer ou de publier ces résultats.
3. Élaborer et entreprendre des études internes qui demandent l'accès à des sources de renseignements confidentielles, qui sont de nature urgente ou qui font appel à des connaissances ou compétences spéciales. À cette fin: 25
- discuter et préciser les questions devant être étudiées avec les fonctionnaires du Ministère, des représentants de la GRC, d'autres ministères, des gouvernements provinciaux et de la police municipale et élaborer l'énoncé des répercussions possibles des études sur les lois, les politiques et les programmes;
 - organiser, avec les ministères, organismes et municipalités intéressés, l'accessibilité aux données et aux sources de renseignements nécessaires;
 - faire la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives afin de vérifier les hypothèses, d'établir des généralisations empiriques, de tirer des conclusions et d'évaluer les répercussions sur les lois, etc.;
 - élaborer des méthodes appropriées pour la présentation des résultats des études;

- rédiger des rapports techniques et d'autres types de rapports à l'intention de profanes sur les résultats des études internes.
4. Faire connaître aux administrateurs, aux planificateurs des politiques et aux gestionnaires des programmes les résultats des recherches et les répercussions de ces résultats sur les lois, les politiques et les programmes. À cette fin: 20
- analyser et interpréter les résultats des études et informer les fonctionnaires de la mesure dans laquelle les résultats appuient les lois, politiques et programmes existants et proposés;
 - examiner les tendances dans le secteur de la criminologie et dans d'autres sciences sociales connexes et informer les fonctionnaires des répercussions de ces tendances sur les lois, les politiques et les programmes relatifs aux services de police, à la prévention du crime et à la justice;
 - rédiger l'ébauche de notes d'information et d'exposés de principes à l'intention des hauts fonctionnaires et du Ministre;
 - discuter des sujets présentement à l'étude avec des délégués au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.
5. Entreprendre au besoin des études dans des domaines autres que celui de la police. Examiner et analyser des documents et des publications statistiques portant sur des sciences sociales comme la criminologie, la sociologie et la psychologie sociale, et d'autres domaines connexes comme le droit et la gestion, afin de se tenir au courant des dernières réalisations. Assister à des réunions, des colloques et des conférences avec d'autres spécialistes des sciences sociales et répondre aux demandes de renseignements provenant d'organismes publics et privés concernant la situation et les résultats des études complétées. Fournir des renseignements aux professionnels subalternes, aider à l'élaboration des procédures de la Division en matière 10

d'administration, de contrats et de publication, et veiller à ce que la documentation du Ministre soit représentative de la situation dans les domaines de la justice pénale.

PARTICULARITÉS

Degré Points

Profil du poste

Le travail est de nature analytique et demande la tenue d'études criminologiques, sociologiques, anthropologiques et économiques de questions relatives aux services de police de la Gendarmerie royale du Canada, des deux corps policiers provinciaux et des forces de l'ordre d'environ 200 municipalités. Les questions concernent en général l'efficacité de la police, la tension rattachée à la fonction de policier, les relations entre patrons et employés dans les milieux policiers, les femmes dans la police, l'obligation de la police de rendre compte aux administrations publiques et les coûts reliés à l'application des lois.

Nature et complexité du travail

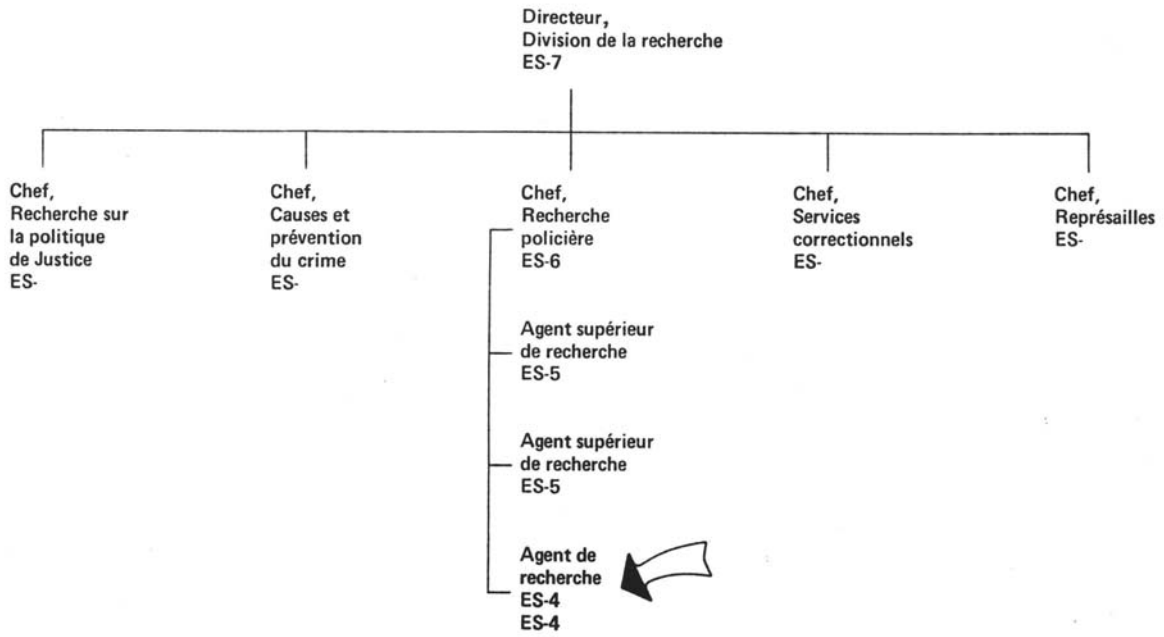
Nature: Les objectifs des projets réalisés dans le cadre du programme de recherches sont déterminés par le directeur ou le chef ainsi que le titulaire, qui est chargé d'établir les exigences des projets. De tels projets, exécutés de façon interne ou par des experts-conseils, exigent l'examen détaillé de questions générales, comme le rendement des services de police, et des études particulières portant sur certains aspects des questions, comme les enquêtes criminelles. Un certain nombre de projets, en général de nature non répétitive, sont entrepris simultanément et demandent l'examen et l'analyse de renseignements et de tendances en ce qui a trait aux activités des services de police sur le plan international, national, provincial et municipal.

B2 129

Complexité: Le titulaire doit sélectionner et utiliser des renseignements et des données provenant de divers paliers de gouvernement, ainsi que d'universités et d'organismes privés intéressés par la recherche criminologique. Il doit assurer aux experts-conseils l'accès à des données provenant de sources extérieures au ministère. Les études qui font appel à des données et des sources de renseignements

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<p>confidentielles sont. en général exécutées par le personnel de la Division. Les facteurs reliés aux affiliations et interactions sociales criminelles et normales doivent être compris et considérés et, bien que les rapports soient établis par la question à l'étude, il n'est pas toujours facile de les déceler et de les évaluer. La nature unique des études et la nature qualitative de la plupart des renseignements analysés exigent la modification constante des méthodes de collecte et d'analyse des données. Le travail exige une connaissance approfondie de la sociologie, de la criminologie et de la psychologie sociale ainsi qu'une bonne compréhension des lois, des règlements, des politiques et des programmes relatifs aux services de police et aux domaines connexes de la justice criminelle.</p>		
<p>Responsabilité professionnelle</p> <p><u>Conseils:</u> Le titulaire doit donner des conseils aux fonctionnaires du Ministère et aux gestionnaires des programmes au sujet des résultats des études et de leurs répercussions sur les lois, les politiques et les programmes. Il doit en outre donner des conseils aux experts-conseils en ce qui a trait aux politiques et aux programmes et faire connaître aux analystes de la Division les techniques et les méthodes d'analyse.</p> <p><u>Planification et analyse:</u> Le travail exige de consulter les parties intéressées afin de déterminer les sujets d'études et d'établir les mandats, les délais et les budgets des études approuvées. Le titulaire doit discuter de ces facteurs avec le chef ou l'expert-conseil pour s'assurer que les études répondent aux exigences du programme de recherches en matière de priorité et de financement. Il prend des arrangements avec les diverses sources de renseignement pour assurer l'accès aux renseignements au personnel et aux experts-conseils qui effectuent les études. Il doit également évaluer l'importance des diverses sources de problèmes et analyser et interpréter les renseignements et les tendances mis à jour par les études afin de déterminer si les résultats appuient les lois, les règlements, les politiques et les programmes actuels. Il doit enfin rédiger des rapports techniques, des rapports destinés à des profanes et des documents d'information à l'intention des fonctionnaires du Ministère et recommander l'approbation ou le rejet des résultats contenus dans les études des experts conseils.</p>	B+2	142

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<u>Surveillance - Coordination</u>		
Le travail ne comporte pas de surveillance du travail d'analystes subalternes, mais le titulaire doit administrer et évaluer le travail des experts-conseils engagés par contrats.	1	10
<u>Répercussions</u>		
Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les décisions prises par les fonctionnaires du Ministère qui formulent ou modifient les lois, les règlements, les politiques et les programmes touchant la police canadienne fédérale. De telles décisions, si elles sont adoptées par des organismes d'application des lois, pourraient éventuellement avoir des répercussions sur le fonctionnement et les stratégies des forces policières provinciales et municipales.	A2	57
<u>Influence: Les études donnent lieu à des résultats et des propositions qui influent sur l'élaboration de lignes directrices et de stratégies particulières des programmes de la GRC et sur les objectifs et activités des forces policières provinciales et municipales au Canada. Les résultats sont habituellement examinés et approuvés par le chef et pourraient contribuer à la formulation de lois, de règlements, de politiques et de programmes concernant les services de police et des domaines connexes de la justice criminelle, par exemple les Études sur l'examen de l'application des lois fédérales, émanant de la Commission royale d'enquête sur la GRC (Commission MacDonald).</u>		
<u>Représentation</u>		
Assister à des réunions interministérielles au cours desquelles on discute de sujets comme la violence au pays et les services de police assurés aux autochtones, afin d'expliquer les programmes et les politiques du Ministère et d'échanger des renseignements et des points de vue sur les sujets que traitent présentement les analystes de la politique.	1	10



Division de la recherche

Ministère du Solliciteur général

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 10

Niveau: 5

Titre descriptif: AGENT SUPÉRIEUR DE PROJET

Cote numérique: 375

Résumé

Sous l'autorité du chef du Groupe de conseillers techniques sur l'évaluation des impacts (GCT), indiquer aux divers ministères et organismes les méthodes et les hypothèses à utiliser dans l'analyse des impacts socio-économiques (AISE) des importants règlements proposés dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'équité. Diriger des études faites pour évaluer l'efficacité et l'application de la politique d'AISE et définir les méthodes, les critères et les indicateurs de ces évaluations. Examiner les méthodes d'enquête sur les impacts socio-économiques, mettre au point les techniques analytiques pertinentes et exécuter d'autres tâches, s'il le faut.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Aider les ministères et les organismes à effectuer les AISE et à résoudre les problèmes qui se posent. À cette fin, | 50 |
| | - avec les agents ministériels, décider si la modification d'un règlement nécessite l'analyse complète de ses impacts socio-économiques; | |
| | - signaler aux agents ministériels les divers facteurs influant sur les coûts et les avantages dont il faudrait tenir compte dans cette analyse; | |
| | - examiner les règlements de rechange pour déterminer si l'on pourrait atteindre les mêmes objectifs ou obtenir des avantages sociaux supérieurs nets à moindres frais; | |
| | - déceler les problèmes particuliers à l'AISE et proposer des solutions pratiques; | |
| | - donner des conseils pour la préparation et la publication des rapports d'évaluation. | |

2. Diriger les études faites pour évaluer l'efficacité et l'application de la politique d'AISE et définir les méthodes, les critères et les indicateurs de ces évaluations. À cette fin, 20
- examiner les activités de réglementation et les questions se rapportant à la politique d'AISE et analyser les méthodes et les critères d'évaluation;
 - déterminer les renseignements dont le GCT a besoin;
 - établir les questionnaires à envoyer aux ministères et aux organismes pour obtenir les statistiques officielles qui manquent;
 - intégrer dans les études du GCT l'information provenant des enquêtes et les vues des ministères et interpréter les résultats de ces travaux;
 - discuter aux réunions interministérielles des questions et des problèmes concernant la politique d'AISE et participer à la formulation des résolutions;
 - rédiger de la documentation dans une forme acceptable;
 - présenter des rapports et des propositions à la direction du GCT afin de faciliter l'examen de la politique et des questions connexes;
 - assister aux réunions interministérielles pour exposer les questions dont s'occupe le GCT, donner des explications et des réponses et renseigner par la suite les autres membres de ce groupe sur les délibérations.
3. Suivre de près l'évolution des méthodes et des techniques d'analyse socio-économiques. À cette fin, 30

- examiner la documentation traitant de ce sujet et plus particulièrement de l'analyse des coûts et des avantages, des finances publiques, de la santé, du travail, de l'environnement et de l'organisation industrielle;
- assister à des réunions avec les représentants des universités, des entreprises commerciales et d'autres groupes privés pour examiner les méthodes d'évaluation des données et l'information à la base des évaluations et pour expliquer les fonctions du GCT et l'objet de la politique d'AISE;
- examiner les méthodes et techniques d'analyse utilisées en économie, en finances publiques, en gestion et dans d'autres disciplines des sciences sociales et choisir ou établir les méthodes et techniques qui conviennent pour analyser les impacts.

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

Le travail est essentiellement analytique et exige du titulaire qu'il donne surtout de l'aide et des conseils aux treize ministères et organismes qui analysent les impacts socio-économiques des règlements proposés et qu'il veille à ce que l'on utilise des méthodes et des techniques compatibles et convenables.

Nature et complexité du travail

Nature: Les objectifs des travaux sont liés aux activités et aux besoins des ministères qui font les analyses. Les exigences des méthodes d'étude sont établies par l'équipe de gestion du GCT. Chaque AISE est pratiquement unique et concerne les règlements à caractère social dans un domaine particulier; elle exige l'analyse des renseignements se rapportant à la santé, à la sécurité, à l'équité ou à l'environnement.

B2+

150

Complexité: Le travail exige d'utiliser les statistiques et les renseignements recueillis dans les ministères, mais d'être capable de trouver ailleurs d'autres sources d'information lorsque les données officielles manquent ou ne

conviennent pas aux besoins. Les facteurs variables ont des points communs du fait qu'ils visent tous l'analyse des règlements, mais leurs liens ne sont pas toujours évidents à cause des incertitudes associées aux avantages sociaux attendus. Le titulaire doit examiner les méthodes et techniques d'analyse de l'économie, des finances publiques et des sciences sociales et d'assurer qu'elles permettent de trouver des solutions pratiques aux problèmes ministériels et de faire des études de cas. Le travail exige une connaissance approfondie des théories et des principes de l'économie et d'autres disciplines des sciences sociales et de comprendre les règlements en cours d'analyse.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils aux spécialistes et au personnel de gestion des ministères et des organismes au sujet de la politique d'AISE et de les aider à choisir les méthodes et les hypothèses à utiliser dans les analyses des impacts socio-économiques des règlements proposés.

B2 120

Planification et analyse: Le titulaire doit organiser les études de cas et les exposés techniques qui seront présentés aux ministères et analyser l'information, les statistiques et les méthodes ministérielles pour aider les ministères à mieux comprendre les concepts et les méthodes et à interpréter la politique d'AISE comme il se doit.

Surveillance et coordination

Le poste ne comporte pas de surveillance continue ou importante et pratiquement pas de coordination d'activités.

1 10

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les travaux des agents des ministères et des organismes qui font des analyses socio-économiques. Ces analyses sont effectuées dans treize ministères et organismes, et aux fins d'évaluation de ce facteur, ce nombre de ministères et d'organismes sera considéré comme un secteur industriel important ou comme un groupe d'intérêt représentant une partie importante de la population.

B2 65

Degré Points

Influence: Le travail exige que le titulaire participe aux conclusions des études sur les impacts socio-économiques des règlements proposés en donnant de l'aide et des conseils aux agents des ministères.

Représentation

Le travail exige que le titulaire assiste aux réunions des agents des treize ministères et organismes qui font les AISE et assure que la politique est bien comprise, que les concepts du GCT sont dûment examinés et que les méthodes d'analyse pertinentes sont appliquées.

2

30

Directeur,
Division de la planification
et de l'évaluation
EX-

Groupe de travail
de la technologie
de l'information

Chef,
Groupe de la
planification
des politiques
et la
communication
AS-

Agent supérieur
de projet
AS- (2 postes)

Agent de planification
AS-

Chef,
Groupe de
l'évaluation
des politiques
AS-

Agent supérieur
de projet
AS- (2 postes)

Chef,
Groupe consultatif
pour les questions
techniques
ES-7

Agent supérieur
de projet
ES-5 (2 postes)

Agent de projet
ES-4

Direction de la
Politique administrative

Conseil du Trésor
du Canada

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 11

Niveau: 5

Titre descriptif: CHARGE DE PROJET
 GROUPE DES ENQUETES SPECIALES

Cote numérique: 399

Résumé

Sous l'autorité du coordonnateur du Groupe des enquêtes spéciales, élaborer, planifier et évaluer les enquêtes spéciales et supplémentaires sur la population active. Participer à la planification et à la réalisation des études effectuées pour examiner les méthodes, les techniques et les procédures employées pour l'exécution et l'analyse des enquêtes-ménages et recommander les moyens qui permettraient d'améliorer la qualité des données. Aider d'autres divisions de Statistique Canada et des ministères et organismes fédéraux et provinciaux à planifier et à exécuter les projets statistiques envisagés. Effectuer, au besoin, d'autres travaux statistiques et analytiques.

Fonctions

% du temps

- | | |
|---|----|
| 1. Diriger les équipes chargées des enquêtes spéciales et supplémentaires sur la population active faites à la demande de Statistique Canada, d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, des universités ou d'autres commanditaires. À cette fin, | 60 |
| <ul style="list-style-type: none">- déterminer la nature et l'envergure des enquêtes avec le concours des fonctionnaires supérieurs de Statistique Canada ou des commanditaires;- préparer les contrats, estimer les frais et établir les budgets et les calendriers des activités de l'équipe;- dresser les questionnaires et fixer les procédures de recensement, de codage et de mise en forme pour recueillir et compiler les données;- prendre des dispositions en vue du traitement et de la totalisation des données;- coordonner les activités des spécialistes et du personnel de soutien affectés aux projets;- analyser, interpréter et évaluer les données recueillies et compilées; | |

- préparer des rapports d'évaluation, de la documentation, des exposés d'analyse et des publications dans lesquelles Statistique Canada présente les conclusions des enquêtes aux utilisateurs des données;
 - expliquer ces conclusions à ceux qui le demandent.
2. Participer à l'examen des procédures d'enquête et à l'élaboration ou à l'adaptation des méthodes et des techniques d'enquête de façon à améliorer la qualité des données fournies aux commanditaires et aux utilisateurs. À cette fin, 20
- cerner les problèmes existants ou possibles et proposer le genre d'enquête qui convient le mieux pour étudier et résoudre le problème particulier;
 - évaluer la faisabilité des études demandées et établir les objectifs, le budget et le calendrier des études retenues;
 - évaluer les résultats des études et l'utilité des nouvelles techniques et indiquer de quelle façon elles pourraient faciliter la réalisation des enquêtes nouvelles ou en cours;
 - mettre au point ou adapter des méthodes pour enquêter par téléphone ou par la poste ou faire des enquêtes de motivation.
3. Expliquer aux fonctionnaires des autres divisions de Statistique Canada et des ministères et organismes fédéraux et provinciaux les méthodes qui conviennent pour recueillir les données statistiques et effectuer les enquêtes demandées. À cette fin, 20
- leur expliquer les aspects théoriques et pratiques des enquêtes et des analyses et les aider à concevoir et à réaliser des enquêtes de motivation et des entrevues par téléphone et par la poste;
 - examiner les principes statistiques qui sont à la base de l'enquête pour s'assurer qu'ils sont valables et reconnus;

- étudier la matière des enquêtes, les procédures d'enquête sur le terrain, les techniques d'entrevue, la conception des questionnaires et la totalisation et l'analyse des données et donner son avis à leur sujet;
- prendre des dispositions en vue du traitement et de la totalisation des données;
- coordonner les activités des spécialistes et du personnel de soutien affectés aux projets;
- assurer la liaison avec les concepteurs des enquêtes et les auteurs des méthodes qui travaillent pour d'autres administrations ou des universités.

Effectuer aussi d'autres tâches, au besoin, dont l'examen des présentations adressées au Secrétariat des activités statistiques fédérales en vertu de la Loi sur les droits de la personne.

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

Le travail concerne surtout la statistique et ce poste est un des trois postes de chargés de projet dont les fonctions consistent à diriger les activités des équipes qui font les enquêtes spéciales et supplémentaires sur la population active et les ménages.

Nature et complexité du travail

Nature: Les objectifs des enquêtes ou des tâches dirigées par les chargés de projet sont définis par le coordonnateur ou le commanditaire de l'enquête, chaque chargé de projet devant à son tour fixer les objectifs de son équipe en fonction des objectifs globaux. Les enquêtes peuvent être faites à la demande d'autres divisions de Statistique Canada ou des commanditaires externes et le chargé de projet doit diriger plusieurs enquêtes en même temps. Les sujets d'enquête ou d'étude sont variés et il faut analyser les indicateurs économiques et sociaux concernant la population active et les ménages.

B2

129

Complexité: Pour diriger les projets, le titulaire doit examiner les sources et les méthodes de sélection des données; en raison du caractère particulier de certaines enquêtes, il doit se procurer ailleurs les renseignements qui ne se trouvent pas dans les dossiers de la Division. Le travail exige une connaissance parfaite des théories, des stratégies et des techniques qui s'appliquent aux enquêtes et aux sondages et de savoir les appliquer dans les projets qui sont confiés. En outre, il exige une bonne connaissance de toutes les procédures de codage et de mise en forme de l'information, de la production et du traitement des données ainsi que de la formation exigée des agents recenseurs.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils aux commanditaires des enquêtes et aux utilisateurs des données les techniques et méthodes d'enquête, justifier le bien-fondé et l'exactitude des données obtenues et expliquer les conclusions des enquêtes ou des études aux commanditaires qui le demandent.

B2 120

Planification et analyse: L'envergure et le mandat des enquêtes ou des études sont établis avec la collaboration du coordonnateur. Il y a suffisamment de commandes pour que le chargé de projet soit continuellement occupé aux différentes tâches d'enquête: établissement des priorités et des échéanciers, surveillance de l'avancement des travaux, respect des délais impartis. Le travail exige l'analyse des conclusions des enquêtes, l'explication des stratégies et des méthodes utilisées et la compréhension du sens des indicateurs sociaux-économiques suivants: niveau d'instruction, habitudes des fumeurs, représailles, travail annuel, absentéisme, possibilité de travail, etc. Le titulaire doit en outre rédiger des rapports d'évaluation, des exposés d'analyse et des conclusions d'enquête à l'intention des utilisateurs ainsi que les rapports d'activités qui seront transmis au comité directeur de la gestion axiale.

Surveillance et coordination

Degré Points

Le titulaire doit planifier et organiser les activités des spécialistes et du personnel de soutien technique des autres divisions de Statistique Canada qui participent aux projets. Il doit aussi estimer le temps à consacrer à chacun des projets, les frais engagés et veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas celles prévues au budget.

2 75

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les activités des commanditaires des travaux, car ils en utilisent les résultats. Par exemple, les conclusions et les analyses de l'enquête sur l'absentéisme servent aux personnes qui dirigent le Régime approuvé d'assurance-salaire et les résultats de l'enquête sur les déplacements entre le domicile et le lieu de travail sont utilisés par celles qui étudient l'utilisation des services de transport public. Pour évaluer ce facteur, les utilisateurs mettent sur le même pied les groupes d'intérêt spéciaux qui représentent une partie importante de la population.

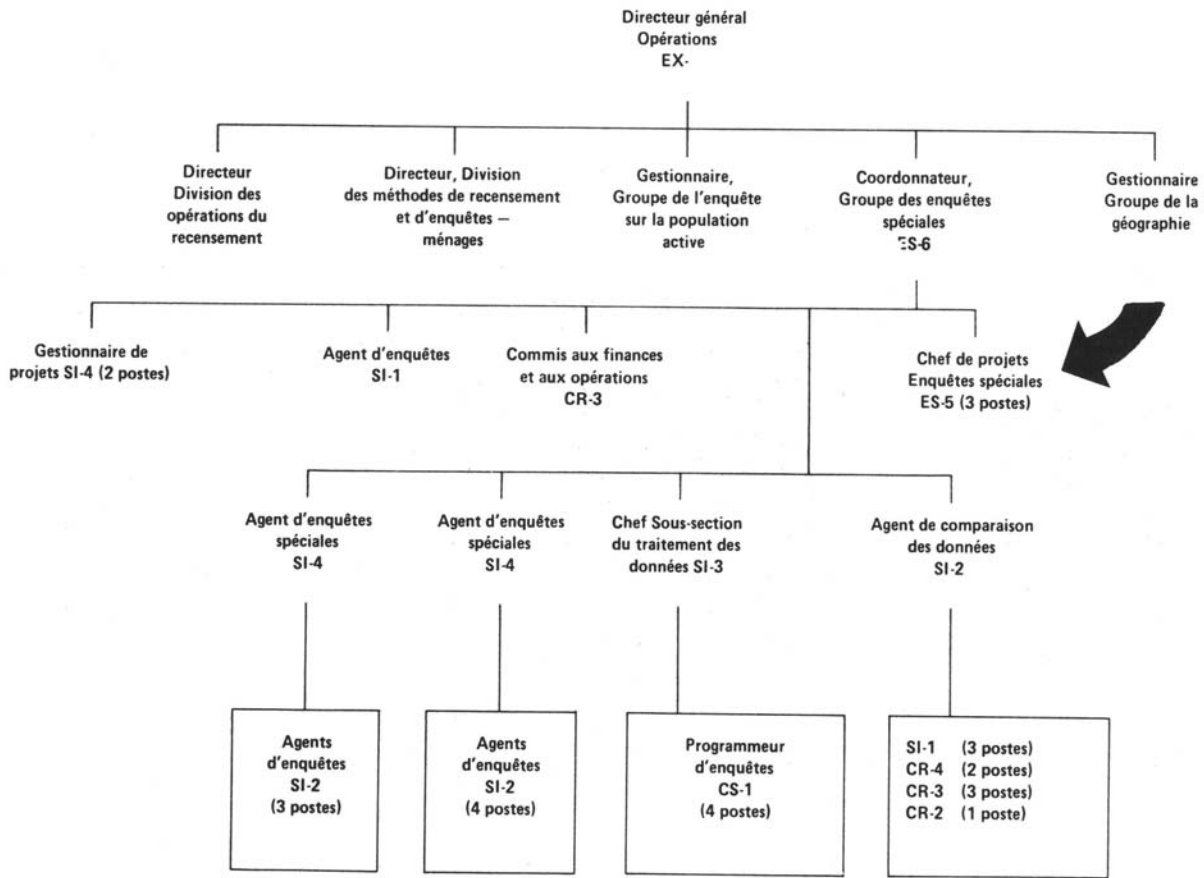
B2 65

Influence: On tient compte des résultats des enquêtes dans les conclusions des grandes études commanditées; par ailleurs, l'analyse des méthodes statistiques et des techniques d'enquête sert à concevoir les enquêtes qu'effectueront d'autres divisions de Statistique Canada, d'autres paliers administratifs, des universités ou des organisations privées.

Représentation

Le travail exige des contacts avec les commanditaires qui appartiennent ou non à Statistique Canada pour discuter des objectifs et des dépenses des enquêtes, expliquer les méthodes et les techniques utilisées et les résultats obtenus.

1 10



DESCRIPTION DE POSTE-REPERE

Numéro du poste-repère: 12

Niveau: 5

Titre descriptif: ECONOMISTE, RESSOURCES

Cote numérique: 435

Résumé

Sous l'autorité du chef, Division des métaux non ferreux, planifier et exécuter des études sur un groupe particulier de minéraux et de métaux non ferreux; élaborer des prévisions de l'offre et de la demande, donner des conseils sur les problèmes de traitement et de commercialisation ainsi que sur les besoins technologiques et financiers de l'industrie. Représenter le ministère au sein des comités et des groupes de travail interministériels; participer aux rencontres ou négociations intergouvernementales et internationales; remplir des tâches connexes.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Planifier et exécuter des études sur les ressources minérales, les problèmes de production et de commercialisation et les progrès technologiques, ainsi que sur les modes d'échange en ce qui a trait aux ressources minérales, notamment le cuivre, le sélénium, le tellurium et les métaux de terre rare. À cette fin: | 40 |
| | <ul style="list-style-type: none">- collaborer avec le directeur ou les hauts fonctionnaires des autres ministères et organismes, tels le ministère d'État chargé du Développement économique, l'Association minière du Canada ou les gouvernements provinciaux, en vue de déterminer la nature et la portée des études requises pour la formulation des politiques et des programmes;- choisir, adapter et appliquer les méthodes, les techniques d'analyse et les modèles nécessaires pour l'exécution de l'étude;- déterminer les données de base dont on a besoin pour les paramètres de l'étude; cerner les sources d'information et mettre au point des moyens permettant d'extraire et de réunir des données;- analyser les données et exécuter des vérifications scientifiques pour valider ces données et confirmer les conclusions; | |

- à l'occasion, superviser le personnel de soutien et les employés temporaires affectés à la collecte et à la compilation des données;
- examiner le mode de présentation de l'étude et modifier, au besoin, les approches et les techniques, de manière que les conclusions soient utiles au Ministère ou à autre organisme;
- rédiger des rapports contenant conclusions et recommandations, ou des propositions d'étude plus poussée, à soumettre au directeur, pour approbation, rapports qui seront utilisés soit par ce dernier, soit par les hauts fonctionnaires des autres ministères ou organismes;

par exemple, l'analyse du coût des travaux de mise en valeur exécutés dans l'industrie canadienne de cuivre sur une période de dix ans a servi à extrapoler les besoins d'investissements pour les projets d'immobilisations dans cette industrie jusqu'à l'an 2000, compte tenu de la consommation mondiale estimative pendant cette période, ainsi que du taux d'ouverture et de fermeture de mines de cuivre au Canada;

- examiner les propositions de recherche provenant des organismes extérieurs et indiquer s'il y a lieu d'accorder l'aide du Ministère, ou proposer des champs d'étude ou de recherche dans lesquels ces organismes et consultants devraient s'engager;
- assister aux réunions avec les hauts fonctionnaires en vue d'interpréter ou d'expliquer les conclusions et recommandations d'une étude.

2. Fournir des données aux hauts fonctionnaires du Ministère ou des autres ministères fédéraux et aux organismes industriels sur la mise en valeur et le traitement des minéraux, les relations commerciales et la mise en marché, ainsi que sur l'efficacité des politiques et des programmes du gouvernement, et proposer ou indiquer des mesures particulières à soumettre au Ministre du Cabinet, pour examen. À cette fin:

30

- maintenir une connaissance actualisée des ressources et de la production minérales du Canada et des autres pays; pour cela, procéder par contacts personnels et par courrier assister aux séminaires et aux conférences, et étudier les publications commerciales et techniques ainsi que les autres rapports;
- coopérer avec les représentants des autres ministères fédéraux lorsqu'il s'agit d'évaluer les modes d'échange internationaux ainsi que la production et la commercialisation du cuivre et des minéraux apparentés, et rédiger des documents d'information et des notes explicatives sur l'offre et la demande et sur les prix;

par exemple, la prévision poussée de la demande et des prix mondiaux, et la présentation d'une séance d'information sur les techniques de traitement canadiennes, ont contribué à la décision prise par la Société d'expansion des exportations quant au financement (plus de un milliard de dollars) d'un projet d'exploitation du cuivre à Panama;

- utiliser les connaissances et la spécialisation acquises pour indiquer aux hauts fonctionnaires du ministère et des autres ministères fédéraux les secteurs de mise en valeur éventuelle ainsi que les problèmes de traitement et de commercialisation, et fournir des conseils à ce sujet;

par exemple, une série possible de grands travaux de mise en valeur des minéraux du Yukon a été exposée, ce qui a aidé le ministère des Affaires indiennes et du Nord à prendre des décisions de politique au sujet de la production d'énergie et des problèmes d'infrastructure; le travail exige que le titulaire passe partie d'un comité interministériel permanent qui assure, chaque année, l'examen et la mise à jour de ce travail;

- évaluer les répercussions, pour les producteurs canadiens, des nouvelles tendances du commerce ou des restrictions imposées en ce domaine, et suggérer les mesures que le gouvernement devrait prendre;

- indiquer l'évolution de l'industrie au Canada et son effet sur la production, les exportations, les immobilisations ou les relations intergouvernementales;
 - évaluer les études techniques de faisabilité et les propositions de mise en valeur soumises par l'industrie ou les consultants; analyser leurs répercussions économiques et sociales, et faire des recommandations au sujet des mesures que le Ministère doit prendre;
 - conseiller les autres ministères et organismes ainsi que les gouvernements provinciaux au sujet des politiques de mise en valeur du cuivre et des minéraux, et des possibilités de commerce international ou d'investissement; par exemple évaluer les demandes adressées à l'AEIE, ou conseiller les hauts fonctionnaires du gouvernement de la C.-B. au sujet des investissements japonais dans les entreprises canadiennes d'exploitation minière et de traitement des minéraux, ou participer aux activités d'un groupe de travail de Statistique Canada en vue d'améliorer les statistiques concernant le commerce du cuivre.
3. Représenter le ministère et le gouvernement fédéral aux réunions interministérielles et intergouvernementales ainsi qu'aux conférences internationales portant sur la production et la commercialisation du cuivre et d'autres minéraux. À cette fin:
- faire partie de comités ou de groupes de travail comprenant des représentants des autres ministères, des gouvernements provinciaux et de l'industrie en vue de présenter la position et les politiques du Ministère au sujet de la mise en valeur des ressources minérales du Canada;
 - participer avec les autres ministères à l'élaboration de la position du gouvernement canadien pour la négociation avec la Conférence des Nations Unies concernant le commerce et le développement (UNCTAD);

- assister aux réunions internationales en qualité de membre d'une délégation, en vue de fournir des avis de spécialiste sur les intérêts du Canada dans le cuivre et les minéraux apparentés; au besoin, à ces réunions, prendre des décisions immédiates qui auront des répercussions sur l'industrie canadienne ou sur la politique du gouvernement, et faire des déclarations ou répondre aux questions sans avoir la possibilité de consulter d'autres agents supérieurs canadiens;

Par exemple, la proposition soumise lors des pourparlers de l'UNCTAD au sujet de l'imposition de contrôles concernant la production et l'exportation du cuivre a eu de graves répercussions pour ce qui est de la compétence respective des provinces et du gouvernement fédéral, lesquelles ont influé sur la réaction du titulaire à ce mécanisme de contrôle;

- à l'occasion, agir comme président de sous-comités ou de groupes de travail, tel le Groupe de l'exportation du cuivre, en vue de faire l'unanimité et de rédiger des rapports pour le comité de l'UNCTAD s'occupant du cuivre;
- agir comme observateur canadien aux réunions du Conseil des pays exportateurs de cuivre (CPEC).

4. Remplir des tâches connexes. À cette fin, préparer, planifier, agencer et rédiger trois chapitres de l'Annuaire des minéraux du Canada; planifier, agencer et rédiger des bulletins sur les produits de son secteur qui indiquent la structure et la situation économique de l'industrie canadienne et ses liens avec l'industrie mondiale, et permettent d'entrevoir l'évolution probable des choses au Canada et à l'étranger; rédiger des documents de nature technique ainsi que des lettres et des mémoires à l'intention du sous-ministre et des hauts fonctionnaires.

10

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

Le travail a un caractère analytique; il s'agit de réunir et d'étudier des renseignements et des données sur l'industrie du cuivre, sur le sélénium et le tellurium, tant au Canada que dans les autres pays, ainsi que sur les modes d'échange et les accords internationaux. (Le Canada produit environ 700 000 tonnes par année, évaluées à 1,6 milliard de dollars, dont environ 70 % sont exportés.) Fournir des données de base aux hauts fonctionnaires du Ministère, recommander des politiques sur les mesures que le Ministère doit prendre pour résoudre les problèmes de l'industrie, représenter le Ministère aux réunions auxquelles participent les représentants de l'industrie et des gouvernements provinciaux, et prendre part aux réunions internationales.

Nature et complexité du travail

Nature: Les objectifs des tâches sont généralement liés à la responsabilité de ce poste à l'égard des produits minéraux, notamment le cuivre; pour ce qui est de la représentation ou de la participation aux groupes de travail interministériels, les objectifs sont assignés par le chef ou le directeur. Le travail comporte l'analyse ou l'évaluation constantes de la production de cuivre et de minéraux, et de l'utilisation de ces derniers, tant au Canada que dans les autres pays, ainsi que l'étude des derniers progrès de la technologie ou des installations de production et celle des modifications législatives ou des accords commerciaux qui peuvent influencer sur l'industrie canadienne. Il s'agit d'études multidisciplinaires portant sur la disponibilité des ressources minérales, les techniques d'extraction et d'affinage, les coûts de main-d'oeuvre, les investissements d'immobilisations, le commerce international, ainsi que sur les répercussions concernant les lois ou les politiques.

B2

129

Complexité: Le titulaire doit obtenir des renseignements et des données de l'industrie canadienne et des sources gouvernementales, ou puiser ces informations dans les publications commerciales ou administratives concernant la production étrangère et la commercialisation du cuivre et des autres minéraux, et évaluer les modes d'échange et les tendances de l'offre et de la demande en ce qui a trait à ces produits. Il doit comprendre l'effet que produisent sur l'industrie canadienne les accords et les restrictions

concernant le commerce extérieur, ainsi que les répercussions des progrès techniques réalisés par les autres pays producteurs ou utilisateurs de cuivre, et des opérations des sociétés multinationales, y compris les prix, les coûts de transport, la disponibilité de main-d'oeuvre, les politiques ou tarifs fiscaux pertinents des pays étrangers, notamment les Etats-Unis, en vue de faire des recommandations quant aux mesures ou politiques que le gouvernement doit adopter pour maintenir ou relancer l'industrie canadienne. Le travail englobe également les relations fédérales-provinciales et les politiques fiscales, ainsi que le fonctionnement des organismes de réglementation et de commercialisation. Le travail exige une bonne connaissance de l'économie et des méthodes statistiques et de leur application à l'industrie canadienne de l'exploitation minière et du traitement des minéraux, ainsi qu'une connaissance poussée des particularités de cette industrie, tant au Canada qu'à l'étranger, en ce qui concerne le nombre et la situation des mines en production ou cessant de produire, l'exploration et la mise en valeur des nouvelles ressources minérales, l'établissement de nouvelles installations de production et la nécessité d'investissements d'immobilisation.

Responsabilité professionnelle

Conseils: En qualité d'expert du cuivre et des métaux apparentés, pour le Ministère, le titulaire doit donner des renseignements de base et des conseils au directeur et aux hauts fonctionnaires du ministère sur les divers aspects de l'industrie du cuivre au Canada, ainsi que sur les événements techniques ou politiques qui pourraient influencer sur l'industrie canadienne, ainsi que sur les avantages de certaines propositions de recherche. De plus, fournir des renseignements et des conseils en tant que membre des comités ou des groupes de travail ministériels ou interministériels, ou chef de projet. Le titulaire doit s'attendre à être consulté de temps à autre par les fabricants qui alimentent en fournitures l'industrie d'exploitation minière et d'affinage, et il doit donner des conseils aux cadres supérieurs de l'industrie ainsi qu'aux hauts fonctionnaires des autres ministères ou des gouvernements provinciaux au sujet des événements courants et de la disponibilité ou du prix du cuivre; répondre aux demandes de renseignements provenant du public et rédiger des mémoires devant être signés par le Ministre ou le sous-ministre.

B+3 186

Le titulaire doit déterminer le contenu et la portée de ces lettres; toutefois, la correspondance ministérielle fait l'objet d'entretiens avec le directeur ou le directeur général.

Planification et analyse: Le titulaire doit amorcer, planifier et exécuter des études sur l'un des domaines assignés de l'industrie des métaux non ferreux, en vue de fournir des renseignements ou des conseils actualisés au sujet de problèmes et de propositions économiques ou législatifs particuliers. Pour certaines études, il doit faire partie d'un groupe de travail chargé de déterminer les besoins et les sources de données, suggérer l'approche ou la méthode à utiliser et interpréter les résultats. Examiner les études de faisabilité et les propositions de mise en valeur soumises par l'industrie, par les autres organismes ou par les organismes fédéraux, en vue de vérifier le coût et les avantages économiques et sociaux de la proposition, et de recommander des mesures au Ministère. Il exige de suggérer également des champs d'étude pour les programmes de recherche parrainés par le Ministère.

Surveillance et coordination

Le titulaire n'a pas assumer de fonctions de surveillance continues ou permanentes. Toutefois, il doit assurer la direction du personnel de soutien, sur assignation, et parfois coordonner ou diriger des groupes de travail ou d'étude.

1 10

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les politiques du Ministère en ce qui concerne l'exploitation, le traitement et l'exportation du cuivre et des métaux apparentés, qui constituent un secteur de l'industrie minière. Les recommandations et conseils adressés à l'industrie ainsi qu'aux fabricants qui approvisionnent celle-ci ont un effet sur leurs décisions d'investissement et sur les décisions relatives à la fermeture d'une mine ou à l'exploitation d'une nouvelle mine. Ces conseils et avis se répercutent également sur les négociations canadiennes et sur les accords internationaux au sujet du cuivre et des produits apparentés relevant du secteur de responsabilité de ce poste.

A3 80

Degré Points

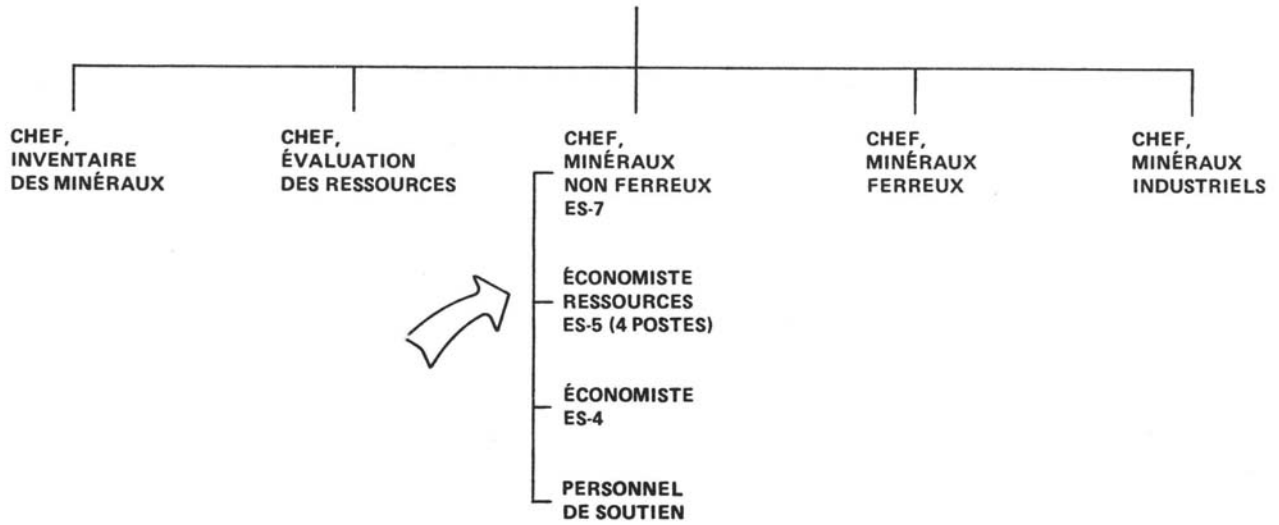
Influence: Les études et analyse ainsi que les prévisions et conseils, en tant que spécialiste du Ministère pour ces produits, sont habituellement acceptés par la haute direction et par le comité d'orientation du Ministère sans modification importante; ils constituent la première étape de la formulation de la politique ou de la décision du Ministère au sujet des possibilités ou des problèmes de ce secteur.

Représentation

Le titulaire rencontre les cadres supérieurs de l'industrie et les hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux, en tant que représentant du Ministère, pour étudier et expliquer les objectifs et politiques du Ministère concernant l'industrie du cuivre et des métaux apparentés. Il fait partie de la délégation canadienne qui assiste aux assises internationales, telles que les négociations de l'UNCTAD concernant le cuivre, où il agit comme porte-parole du Ministère lors des réunions de sous-comité ou des groupes de travail.

2 30

DIRECTEUR-GÉNÉRAL,
DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN MINÉRAUX
EX-



SECTEUR DES MINÉRAUX

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 13

Niveau: 5

Titre descriptif: CHEF, SECTION DES STATISTIQUES
MICROBIOLOGIQUES ET NUTRITIONNELLES

Cote numérique: 436

Résumé

Sous l'autorité du chef de la Division de la statistique alimentaire et de la planification opérationnelle, surveiller le travail de statisticiens qui élaborent des procédures d'enquête et de contrôle de la qualité, qui analysent et interprètent les résultats obtenus et, avec la collaboration des chercheurs scientifiques, conçoivent des expériences en laboratoire dans le secteur de l'alimentation du domaine de la santé publique. Participer à l'élaboration de politiques concernant l'industrie de l'alimentation, donner des avis statistiques aux responsables d'autres ministères, d'autres ordres de gouvernement et d'universités et accomplir d'autres fonctions connexes.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Surveiller le travail d'une section de statistiques. À cette fin, | 45 |
| | <ul style="list-style-type: none">- discuter des objectifs des tâches attribuées avec les scientifiques, les chefs de division, les directeurs de bureau et les spécialistes du secteur privé pour que les concepts soient assortis de conditions de réalisation, que les objectifs soient réalistes et que les résultats aient la plus grande valeur possible;- organiser les priorités des tâches attribuées et élaborer des plans de travail avec les subordonnés afin d'établir des dates limites raisonnables et de mesurer l'avancement des travaux;- évaluer les besoins de la sous-section en services informatiques et en service de soutien et prendre, avec les surveillants respectifs, les moyens pour se procurer ces services;- étudier toutes les phases des tâches attribuées du point de vue de la validité, de l'efficacité et de l'opportunité; | |

	<u>% du temps</u>
<ul style="list-style-type: none"> - évaluer les résultats des tâches attribuées, en interpréter les conclusions et discuter de leurs incidences avec les scientifiques; - réviser les rapports et les manuscrits établis dans la sous-section ou dans d'autres divisions aux fins de publication afin de s'assurer qu'ils sont acceptables du point de vue professionnel; - prévoir les besoins en ressources de la sous section pour satisfaire aux demandes des scientifiques et négocier les conditions des accords concernant les services fournis par la sous-section; - déterminer les qualités professionnelles requises pour faire le travail et recruter le personnel avec la collaboration des agents du personnel de la Direction et de la Commission de la Fonction publique; - évaluer la performance et le potentiel du personnel et recommander des mesures de formation, de promotion et de discipline. 	
<p>2. En tant que statisticien principal, collaborer avec les chercheurs scientifiques de l'intérieur et de l'extérieur de la Fonction publique pour évaluer, élaborer et concevoir des expériences en laboratoire plus complexes ou susceptibles d'établir des précédents, des schémas d'enquête et des procédures de contrôle de la qualité. À cette fin,</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer les exposés de l'industrie de l'alimentation et des laboratoires privés afin de vérifier si les conclusions sont valables; - élaborer des plans pour les échantillons d'acceptabilité et préparer des procédures destinées à l'usage des inspecteurs de la Direction de la protection de la santé ou pour incorporation dans les règlements concernant les aliments et drogues; 	25

- concevoir des expériences en laboratoire et des schémas de sondage ou évaluer les méthodes d'acquisition de données afin de s'assurer que l'information voulue a été obtenue;
 - recouvrer l'information provenant des études compromises et informer les scientifiques des limites de cette information;
 - préparer des rapports qui résument les conclusions et communiquer des conclusions aux scientifiques pour leur usage.
3. Collaborer à la modification ou à la formulation des politiques, règlements ou lignes directrices concernant l'industrie de l'alimentation qui se fondent sur des données numériques ou des méthodes quantitatives. À cette fin, 15
- analyser les données obtenues par les agents de la Direction de la protection de la santé ou fournies par les entreprises intéressées;
 - tenir des réunions avec les représentants de l'industrie pour connaître leurs points de vue et leurs problèmes, pour expliquer les méthodes quantitatives utilisées, pour interpréter les résultats et pour expliquer les modifications proposées en termes quantitatifs;
 - évaluer le point de vue de l'industrie, pour apprécier la validité statistique des études à caractère permanent et fournir au personnel de l'industrie des avis statistiques sur la façon d'éviter les problèmes de réglementation;
 - participer aux comités et aux groupes de travail chargés de l'étude des problèmes rencontrés par l'industrie concernant la réglementation sur la salubrité des aliments et en contribuer à leur solution.
4. Tenir des réunions avec les agents des autres ministères, des gouvernements provinciaux, de l'industrie et des institutions d'enseignement afin de fournir des avis et des interprétations concernant la statistique, de 15

se tenir informé de l'évolution technique des méthodes statistiques et de s'assurer que les faits nouveaux sont intégrés aux études de la sous-section. Donner des avis sur les questions concernant la confidentialité des données, conseiller le chef sur les questions financières affectant la sous-section et exercer d'autres fonctions au besoin.

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

Le travail est de nature statistique, mais la fonction principale consiste à diriger un groupe de professionnels qui s'occupent de concevoir et d'élaborer des expériences en laboratoire, des sondages et des procédures d'échantillons d'acceptabilité.

Nature et complexité du travail

Nature: Les objectifs des tâches attribuées sont déterminés par les chercheurs, et le chef de la sous-section s'assure que les tâches en question font partie du mandat de la sous-section, qu'elles peuvent faire l'objet d'un suivi statistique, que les ressources de la sous-section peuvent permettre de réaliser les objectifs et qu'elles peuvent être terminées pour les date-limite et donner des résultats statistiquement valables. Les tâches sont à la fois originales et répétitives et comportent des études à long terme qui exigent l'analyse et l'interprétation de données et de renseignements sur l'agriculture, la transformation des aliments et la santé publique.

B2

129

Complexité: Le travail exige la sélection et l'usage de renseignements et de données provenant de chercheurs, de spécialistes en la matière, de textes statistiques et de collègues travaillant à l'intérieur et à l'extérieur de la Fonction publique. Les tâches attribuées comportant des expériences en laboratoire, et des contrôle de qualité peuvent exiger la mise au point de protocoles de conception de statistiques pour que l'on puisse obtenir les données qui conviennent le mieux.

Règle générale, les facteurs à considérer se rattachent entre eux par le truchement des aspects de la santé publique qui concernent la salubrité des aliments, mais ils ne sont pas toujours apparents parce que la portée des enquêtes s'étend ou parce que les politiques ou règlements sont modifiés. Le travail exige l'élaboration de méthodes et de techniques statistiques et leur modification; dans les travaux de sondage, le titulaire doit parfois nécessairement dériver des formules d'estimation statistique des principes premiers afin d'obtenir des conclusions ou des solutions possibles, opportunes et efficaces du point de vue des coûts. Une connaissance intégrale de la théorie, des principes, des méthodes et des techniques statistiques, et des connaissances en microbiologie, en nutrition, en chimie et biochimie, en pathologie et en bactériologie, sont indispensables au même titre qu'une compréhension des politiques, programmes et procédures de réglementation du Ministère et des organismes qui collaborent avec ce dernier.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils à la direction en ce qui a trait à la validité ou à l'interprétation des exposés de l'industrie, des programmes de surveillance et des conséquences statistiques des activités de recherche. Il doit aussi donner des avis et une orientation techniques au personnel professionnel de la sous-section, aux chercheurs scientifiques et à la direction au sujet de l'usage de méthodes statistiques peu connues ou nouvellement élaborées. B2+ 142

Planification et analyse: Le titulaire doit discuter des projets et les planifier avec la collaboration des chercheurs scientifiques, les agents des autres ministères et(ou) les spécialistes en la matière du secteur privé afin de définir les objectifs, éviter les problèmes en puissance, choisir une méthode et fixer les limites de l'étude. Il doit aussi planifier la façon générale d'aborder statistiquement les études particulières réalisées dans la section et veiller à ce que les autres aspects des plans d'étude soient compatibles avec les exigences statistiques. Il doit mettre aussi en marche des études de faisabilité et élaborer des plans d'action pour enquêter sur l'usage de méthodes statistiques nouvelles ou peu connues.

Le travail exige que l'analyse et l'interprétation statistique des études faites en collaboration dans la sous-section soient faites pour les scientifiques et d'autres responsables des secteurs public et privé au Canada et à l'étranger. Le titulaire doit analyser et interpréter les incidences statistiques des communications de l'industrie, des programmes de surveillance et des activités de recherche de la Direction. Il doit aussi analyser et interpréter les aspects statistiques des sondages intérieurs ou internationaux (comme le sondage Nutrition-Canada) qui se font dans les domaines apparentés de l'alimentation et de la santé publique. Le travail exige la préparation de résumés d'enquêtes et de conclusions devant servir aux chercheurs scientifiques dans leurs projets et la préparation de rapports ou de propositions devant être étudiés dans les réunions interministérielles ou internationales traitant des sujets apparentés que sont l'alimentation et la santé publique.

Surveillance/coordination

Le travail exige la surveillance continue d'une section de statisticiens professionnels et la planification et l'organisation des activités de la Section. Il existe aussi la nécessité d'orienter le travail du personnel informatique et de soutien affecté aux projets de la Section. Le titulaire doit aussi évaluer la performance des subordonnés, recommander des actions de perfectionnement et des mesures disciplinaires au besoin et d'affectation le personnel à différents projets. Il faut aussi faire une estimation des fonds prévus pour la rémunération et les opérations en tenant compte de la charge de travail de la Section, de façon que les projets soient opportuns et rentables et qu'une comptabilité des coûts soit établie pour chaque projet achevé.

2 75

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les tâches des chercheurs scientifiques des secteurs publics et privés et sur les analystes de l'industrie dans les secteurs alimentation et santé publique de l'économie. Aux fins d'évaluation en ce qui a trait à ce facteur, un tel groupe équivaut à un groupe d'intérêt spécial qui représente un petit segment de la population.

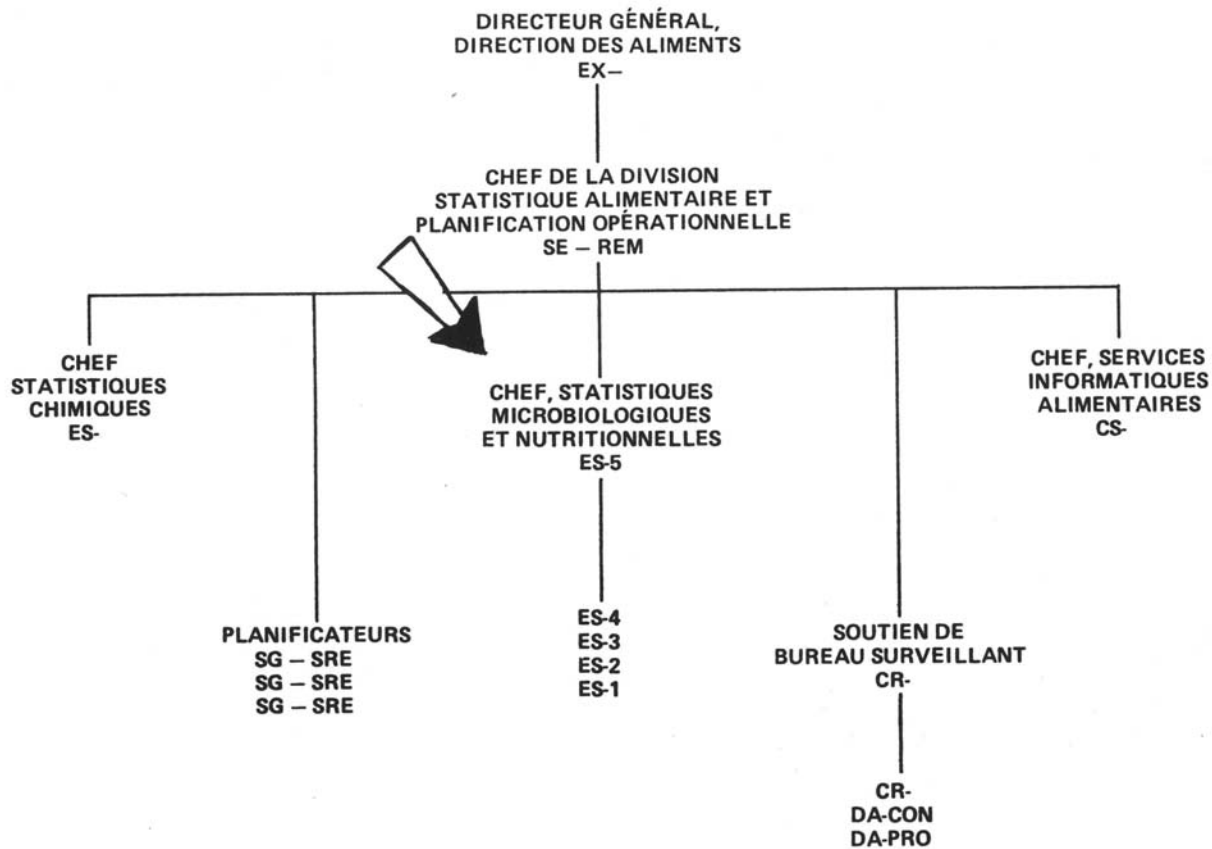
A3 80

Degré Points

Influence: Les tâches attribuées permettent d'obtenir des conclusions qui sont acceptées par les scientifiques et les gestionnaires du domaine de la recherche et elles ont une influence marquante sur les recommandations provenant des principaux projets et études effectués dans les secteurs de l'alimentation et de la santé publique.

Représentation

Le titulaire précise et interprète les incidences statistiques des tâches pour des chercheurs ministériels et des agents des autres ministères et gouvernements ou de l'industrie. Il échange de l'information et des connaissances concernant les méthodes statistiques utilisées ou qui peuvent être utilisées dans la conception et l'élaboration d'expériences en laboratoire et de sondages, etc.	1	10
--	---	----



DIRECTION GÉNÉRALE,
PROTECTION DE LA SANTÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
SOCIAL, CANADA

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 14

Niveau: 5

Titre descriptif: CHEF DE LA SECTION MACROÉCONOMIQUE
DIVISION DE L'ÉCONOMÉTRIE

Cote numérique: 449

Résumé

Sous l'autorité du chef de la Division de l'économétrie, planifier et faire des prévisions sur la conjoncture macroéconomique du Canada qui seront utilisées par l'Office national de l'énergie (ONE) pour prévoir la demande en énergie au pays. Donner au chef de la Division des renseignements sur les perspectives économiques à moyen et à long terme au Canada et sur les facteurs qui influent sur son économie. Etudier en simulation les résultats des décisions que pourrait prendre l'ONE afin que l'on puisse estimer leurs retombées économiques sur le pays. Évaluer les preuves présentées à l'Office pour justifier les prévisions économiques et les retombées des projets liés à l'énergie. Présenter des recommandations aux membres de l'Office, préparer les parties pertinentes des rapports que publiera celui-ci et renseigner son personnel en matière d'économétrie. Coordonner les travaux des économétriciens subalternes et exécuter des tâches connexes.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Établir des prévisions sur la conjoncture macroéconomique du Canada à l'aide de divers modèles et méthodes. À cette fin, | 40 |
| | - examiner l'information disponible, cerner les problèmes à étudier et choisir les méthodes qui conviennent le mieux pour prévoir la demande énergétique au Canada; | |
| | - avec d'autres spécialistes, discuter des modèles économétriques existants, par exemple la version de CANDIDE qu'utilise l'Office, ou des modèles en cours d'étude pour résoudre les problèmes; | |
| | - utiliser dans ses travaux les résultats des études économétriques faites par la Section et présenter ses conclusions aux réunions inter directions et de l'Office et aux discussions interministérielles avec les spécialistes d'Énergie, Mines et Ressources, du Conseil économique du Canada et du ministère des Finances. | |

2. Renseigner le chef de la Division sur les perspectives économiques à moyen et à long terme au Canada et lui indiquer les facteurs dont il faut tenir compte dans les analyses et les prévisions. A cette fin, 15
- prévoir les taux d'inflation possibles;
 - étudier et prévoir le comportement des variables macroéconomiques clés: taux de fécondité, productivité de la main-d'oeuvre, taux d'emploi de la population active;
 - établir régulièrement des prévisions sur la conjoncture économique au Canada et aux Etats-Unis pour les membres de l'Office;
 - recommander au chef le recours aux services de prévisionnistes du secteur privé et participer à la rédaction de leurs contrats.
3. Étudier en simulation les résultats des décisions que pourrait prendre l'Office au sujet des grands projets sur l'énergie afin que l'on puisse estimer leurs retombées économiques pour le Canada. A cette fin, 20
- s'aider de diverses techniques économétriques, analyser les effets que les grands projets énergétiques pourraient avoir sur certaines variables économiques, notamment sur les taux de change;
 - adapter les hypothèses économiques et démographiques aux problèmes particuliers et participer à la conception de modèles et de techniques économétriques pour prévoir la consommation d'énergie selon divers scénarios;
 - corriger les équations utilisées dans les modèles économétriques comme le CANDIDE et en évaluer les résultats;
 - rattacher le modèle macroéconomique de l'ONE aux autres modèles de prévision de la consommation énergétique afin de prévoir la demande en énergie au Canada;

- recommander des solutions théoriquement pratiques et justes aux problèmes économétriques.
4. Evaluer les dépositions faites aux audiences d'enquête de l'Office sur les installations d'exportation pour justifier les prévisions économiques et les retombées sur l'économie des grands projets énergétiques. À cette fin,
- estimer personnellement l'effet de ces projets en utilisant des modèles économétriques comme le CANDIDE;
 - analyser les dépositions, les études économiques faites par les conseils, les interventions et les preuves écrites présentées à l'Office et relever les lacunes;
 - rédiger ou demander que l'on envoie des lettres pour signaler les lacunes et demander les renseignements techniques requis par l'Office; examiner et analyser les réponses et consulter d'autres sources de données pour se documenter plus solidement;
 - établir la liste des questions à poser aux audiences de l'Office et les examiner avec le conseiller juridique;
 - assister aux audiences pour connaître les réponses, poser d'autres questions et aider le conseiller juridique;
 - préparer des recommandations et les défendre, à l'intention des membres du jury, et rédiger certaines parties des rapports qui seront publiés par l'Office;
 - représenter l'Office aux réunions qui ont lieu avec les personnes qui pourraient demander ou fournir des renseignements afin de discuter des exigences de l'Office concernant les prévisions et les preuves.

5. Superviser une section d'économétriciens et quelques employés de soutien. À cette fin, 10
- donner des conseils techniques au sujet de la simulation, de l'estimation économétrique et des méthodes d'analyse économique;
 - établir la priorité des études et définir les critères d'étude de chaque employé;
 - surveiller les travaux des économétriciens subalternes pour répondre aux besoins de l'Office et pour s'assurer que les résultats sont dignes d'être publiés;
 - employer rationnellement les spécialistes et le personnel de soutien de la Section;
 - dresser des prévisions budgétaires et fournir des données financières qui servent à établir le budget de la Section pour l'informatique.
6. Assister aux réunions qui ont lieu avec les représentants des autres directions, rédiger des rapports et se documenter en vue de participer aux réunions, aux comités et aux groupes de travail et coordonner sur demande les travaux de la direction qui précèdent les audiences. Nouer et entretenir des relations professionnelles avec les personnes qui font de la prévision macroéconomique et de la simulation et faire, au besoin, d'autres tâches connexes. 5

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

Le travail est de nature analytique il consiste à diriger et coordonner les activités des économétriciens subalternes, à établir des prévisions macroéconomiques et à donner des conseils et des renseignements pour seconder l'Office national de l'énergie. Ce dernier a sa propre version du modèle CANDIDE, et les fonctions du poste sont de rajuster et de mettre à jour ce modèle afin que l'image macroéconomique donnée du Canada reflète bien les répercussions de ce qui se passe dans le secteur de l'énergie.

Nature et complexité du travail

Degré

Points

Nature: Les objectifs des tâches sont définis par le chef de la Division de l'économétrie avec l'avis du directeur adjoint du Groupe de l'analyse; c'est la responsabilité de ce poste de choisir les méthodes et techniques qui conviennent le mieux aux diverses études faites par la Section. Les modifications au modèle de l'ONE sont dictées par les prévisions demandées par l'Office et par la capacité du modèle à établir un lien entre l'effet de la demande d'énergie et des autres grands projets énergétiques et l'économie canadienne. Les prévisions à long terme courantes et l'étude des demandes, des interventions et des propositions de l'industrie se font simultanément dans la Section de sorte qu'il faut analyser l'information concernant un aspect particulier de l'industrie de l'énergie ou les facteurs qui influent sur l'ensemble de ce secteur.

B2+

150

Complexité: Le titulaire doit choisir, examiner et utiliser les renseignements et les preuves présentés pendant les audiences ou dans les exposés et faire publier le résumé de ces données dans le compte rendu des décisions de l'Office. Le titulaire peut obtenir des données macroéconomiques et prévisionnelles en s'adressant aux services d'information des diverses administrations, des universités et des organismes privés comme The National Forecast Service of Infrometrica. Pour ajuster et mettre à jour les modèles, il doit connaître les indicateurs clés des variables économiques et évaluer d'autres facteurs énergétiques qui jouent un rôle prépondérant dans la conjoncture macroéconomique du Canada. Il doit examiner et ajuster les hypothèses économiques pour établir les structures économétriques utilisées dans l'analyse des problèmes particuliers. Le travail exige une parfaite connaissance de la théorie économique et des techniques économétriques et statistiques. Le titulaire doit savoir ajuster la courbe de croissance, évaluer les équations et étudier diverses équations en simulation. En outre, il doit bien comprendre les programmes énergétiques de l'Office, les systèmes informatiques et le langage machine.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit expliquer à la direction et aux membres de l'Office l'effet des conclusions des études sur les projets énergétiques. Il doit en outre donner

B2

120

des conseils au conseiller juridique de l'Office pendant les audiences et expliquer aux autres spécialistes internes les méthodes et techniques économétriques, statistiques et mathématiques.

Planification et analyse: Avec le chef de la Division de l'économétrie, le titulaire doit définir l'envergure des études qui seront entreprises dans la Section et inclure les résultats des travaux des spécialistes subalternes dans les conclusions et les résumés qui seront présentés à l'Office. Le titulaire doit analyser les dépositions faites aux audiences de l'Office par les conseils ou les spécialistes de l'extérieur et examiner attentivement les études faites par d'autres ministères, d'autres paliers de gouvernement et dans le secteur privé. Il doit vérifier si l'on applique les théories économiques ou économétriques pertinentes et si les méthodes et les données utilisées sont compatibles; comparer les preuves présentées aux audiences avec les études faites dans la Section et résumer ces conclusions pour que l'Office puisse s'en servir dans ses rapports et ses décisions.

Surveillance et coordination

Le travail exige la surveillance d'un groupe d'économétriciens accrédités ainsi que du personnel assigné à chaque projet dirigé. En qualité de chargé de projet, le titulaire doit coordonner les activités des spécialistes appartenant à d'autres divisions de l'Office qui participent aux audiences de ce dernier. Il doit diriger une équipe pouvant comprendre jusqu'à six spécialistes, selon la charge de travail et l'échéancier de l'Office; recommander le recours aux services de conseils, participer à la rédaction de leurs contrats; faire des prévisions budgétaires et fournir des données financières pour l'établissement du budget de l'informatique.

2 75

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les activités de réglementation de l'Office qui se répercutent à leur tour sur divers segments du secteur de l'énergie. Les prévisions macroéconomiques établies sont à la base des décisions de l'Office et influent sur d'importantes questions touchant l'énergie comme les exportations de pétrole, de gaz et d'électricité et la construction de pipelines interprovinciaux.

C2 74

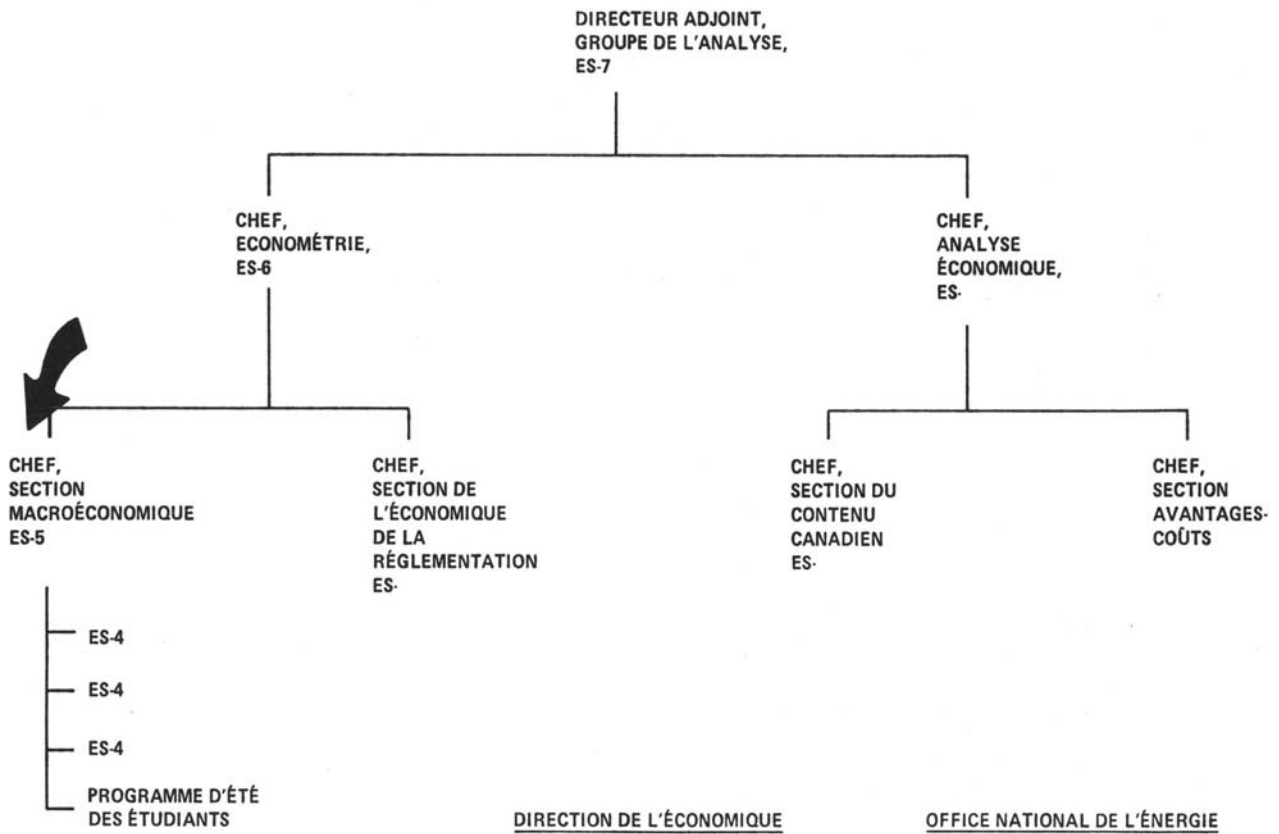
Degré Points

Influence: Les prévisions et les données macroéconomiques présentées sont acceptées telles quelles par le chef de la Division et le directeur adjoint et la direction s'en sert pour préparer les audiences publiques. Les données essentielles doivent donc être fournies seulement et l'exactitude vérifiée. Le titulaire doit rédiger certaines parties des rapports qui seront publiés par l'Office et s'assurer que l'information présentée et le libellé du texte est exacte.

Représentation

Lors des audiences, le titulaire doit servir de spécialiste de l'Office en ce qui concerne les prévisions macroéconomiques et l'analyse économétrique. Il doit faire, à l'intention du conseiller juridique de l'Office, une évaluation ponctuelle des dépositions des témoins et lui dire quand il faut éclaircir davantage certaines questions économiques.

2 30



DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 15

Niveau: 6

Titre descriptif: CHEF, DIVISION CONSULTATIVE EN
MATIERE DE POLITIQUE
SERVICES AERIENS
DIRECTION DE L'ANALYSE DES SERVICES
AÉRIENS

Cote numérique: 540

Résumé

Sous l'autorité du directeur, Direction de l'analyse des services aériens, faire au Comité des transports aériens des recommandations visant la modification des règlements à caractère économique. Examiner les politiques publiques destinées à l'aviation commerciale et proposer de nouvelles politiques. Faire des analyses et prévoir la demande nationale et internationale de services aériens pour aider le Comité dans ses études concernant les vols nolisés. Etablir la position et la stratégie qu'adoptera le Canada aux conférences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et donner des conseils au nom du Comité lors des négociations qui portent sur les accords aériens bilatéraux et multilatéraux. Faire des rapports sur les demandes les plus complexes de permis d'exploitation émanant des transporteurs aériens ou sur leurs demandes de modification des services aériens. Examiner les exigences du Comité en matière de statistiques et en recommander la modification. Diriger occasionnellement les activités des spécialistes chargés des études économiques et effectuer d'autres tâches connexes.

Fonctions

% du temps

1. Étudier les règlements à caractère économique du Comité des transports aériens et en recommander la modification pour qu'ils cadrent avec les exigences de l'industrie et les politiques et les objectifs du Comité et soient conformes aux accords bilatéraux et multilatéraux concernant les services aériens conclu par le Canada. Examiner les règlements à caractère économique des autres gouvernements et les clauses des accords internationaux afin de renseigner le Comité sur des questions courantes et sur les tendances de l'économie. Représenter le Comité dans les comités interministériels qui étudient les politiques destinées à l'aviation commerciale, proposer de nouvelles politiques au ministre compétent et lui faire part de

35

l'attitude et de l'approche des comités à l'égard des règlements. Interpréter les dispositions du Règlement sur les transporteurs aériens et les ordonnances générales du Comité et examiner le bien-fondé des rapports présentés par d'autres ministères sur divers règlements aériens et diverses questions de politique.

2. Faire des analyses et des prévisions et rédiger des documents de travail sur les services aériens nationaux et internationaux pour tenir le Comité au courant des développements et des problèmes et lui présenter des recommandations visant la modification des règlements sur les vols nolisés nationaux et internationaux. 10

3. Définir la position et la stratégie qu'adoptera le Canada aux conférences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et analyser les documents de travail traitant de questions économiques et statistiques présentées par divers pays et recommander des solutions aux problèmes examinés. Ébaucher ou participer à l'ébauche des motions sur lesquelles voteront les délégués des pays qui participent aux conférences. 10

4. Aider le Comité des transports aériens et le gouvernement du Canada à définir la position qu'adoptera le Canada dans les négociations bilatérales ou multilatérales sur les services aériens. Donner des renseignements sur les vols qui ont lieu entre le Canada et l'étranger, évaluer les coûts et les avantages des diverses propositions, élaborer des contre-propositions et définir une formule de partage du marché pour faciliter les négociations. 10

5. Faire des rapports sur les demandes de permis les plus complexes émanant des transporteurs aériens, sur leurs demandes de modification des services aériens nationaux ou sur les cas qui influent sensiblement sur la politique. Analyser les déclarations et les preuves présentées aux audiences publiques et faire des estimations et des prévisions afin de vérifier personnellement la validité des propositions émanant des représentants de l'industrie. 10

6. Examiner les exigences du Comité en matière de statistiques et recommander des modifications afin que la qualité et la pertinence des données présentées par les transporteurs aériens soient meilleures. Comparer les exigences des autres pays en matière de rapport et recenser les domaines à améliorer. Préparer des modifications à la présentation des rapports afin qu'ils contiennent plus de renseignements et que les répétitions soient supprimées et présenter des recommandations au Comité. 15
7. Diriger occasionnellement les activités des économistes venant d'autres directions de la Commission qui effectuent une variété d'études économiques et statistiques sur les droits aériens nationaux et internationaux. Surveiller le travail d'un économiste qui analyse les répercussions économiques des politiques et des règlements du Comité visant l'aviation civile. Aider le Directeur à administrer la Direction, faire partie des comités de sélection des spécialistes et du personnel de soutien, examiner les rapports rédigés par les économistes subalternes de la Direction et demeurer en contact avec les fonctionnaires supérieurs des autres ministères et les représentants de l'aviation civile. 10

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

Le travail est de nature analytique, la principale responsabilité consistant à élaborer des modifications aux règlements à caractère économique du Comité des transports aériens. Le titulaire doit aussi étudier les demandes des transporteurs aériens et les accords bilatéraux et multilatéraux.

Nature et complexité du travail

Nature: Les tâches découlent des pressions exercées sur le Comité par les divers secteurs de l'aviation civile dans le but de faire évaluer et modifier certains règlements à caractère économique. L'importance des questions présentées est évaluée et les priorités d'examen sont établies en conséquence par le conseiller en matière de politique, de

B3

172

concert avec le Directeur. L'évaluation des politiques, des règlements et des exigences en matière de données et l'examen des demandes émanant des transporteurs se font simultanément et nécessitent l'étude des questions courantes et spéciales qui intéressent l'aviation civile.

Complexité: Il est difficile d'obtenir des renseignements sur l'activité et les tendances de l'aviation dans les autres pays à cause du rôle tenu par le Comité dans les négociations des accords internationaux. L'information provient de différentes sources: Organisation de l'aviation civile internationale, Commission européenne de l'Aviation civile, Association du transport aérien international, mais il faut trouver d'autres sources pour préparer les contre-propositions que l'on fera pendant les négociations et pour répondre aux demandes des transporteurs. Le titulaire examine les arguments et les preuves présentés par les transporteurs et les représentants des autres pays pour en évaluer la pertinence et le bien-fondé et présenter au Comité des contre-propositions ou des arguments pour les réfuter. Il doit connaître parfaitement les diverses méthodes utilisées par les transporteurs et les représentants des autres pays et doit savoir utiliser et adapter les techniques et les méthodes analytiques pour faire des contre-propositions. Il faut connaître plus particulièrement les théories et les pratiques économiques applicables au transport aérien et à l'aviation civile et connaître suffisamment le droit aérien et ses applications. L'élaboration des modifications aux politiques et aux règlements exige une connaissance approfondie des politiques et des règlements qui concernent le Canada et les autres pays qui se livrent au transport aérien.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils aux membres du Comité des transports aériens en ce qui a trait à tous les aspects des services aériens entre le Canada et l'étranger en vue des négociations, aux coûts et aux avantages des diverses propositions émanant des transporteurs, à la formule de partage du marché, au fonds et à la forme des contre-propositions. Le titulaire doit donner des conseils aux spécialistes de la Commission et de l'extérieur, en ce qui a trait au système statistique du Comité, à ses exigences et à ses contraintes.

C3 210

Planification et analyse: L'objet des études (par exemple, examiner les politiques et les règlements du Comité) ainsi que l'étendue des analyses concernant les demandes les plus complexes ou les plus contestées doivent être fixés. Les modifications proposées aux règlements à caractère économique sont analysées pour s'assurer qu'elles cadrent avec les politiques et les objectifs du Comité, les exigences de l'aviation civile et les conditions des accords signés par le Canada. Il faut analyser et résumer les demandes des transporteurs, les dépositions faites aux audiences publiques et les rapports présentés par d'autres ministères, d'autres paliers administratifs et le secteur privé et présenter ces conclusions aux membres du Comité et aux autres fonctionnaires supérieurs de la Commission.

Surveillance et coordination

Le travail exige la direction occasionnelle des activités des spécialistes venant des autres directions et ministères, cette tâche n'occupant qu'une faible partie du temps, et la surveillance d'un ou de deux économiste(s) qui étudie(ent) les politiques économiques:

1 10

Répercussions

Étendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les activités du Comité des transports aériens et sur l'aviation civile, car le titulaire doit évaluer et de proposer la modification des règlements à caractère économique et des politiques applicables à l'aviation civile et aux transporteurs aériens.

B3 88

Influence: Les conclusions concernant l'évaluation des propositions émanant de l'aviation civile et les exigences à l'égard des politiques et des règlements du Comité sont examinées par le directeur avant d'être présentées au Comité; ces conclusions influent beaucoup sur les politiques et la réglementation. Les résultats des études sur les services aériens sont communiqués au Comité et le tiennent au courant des problèmes existants et éventuels et des développements qui surviennent dans l'aviation civile. Les études sur les demandes les plus complexes ou les plus contestées des transporteurs fournissent des renseignements que le Comité étudie pour se préparer aux audiences publiques.

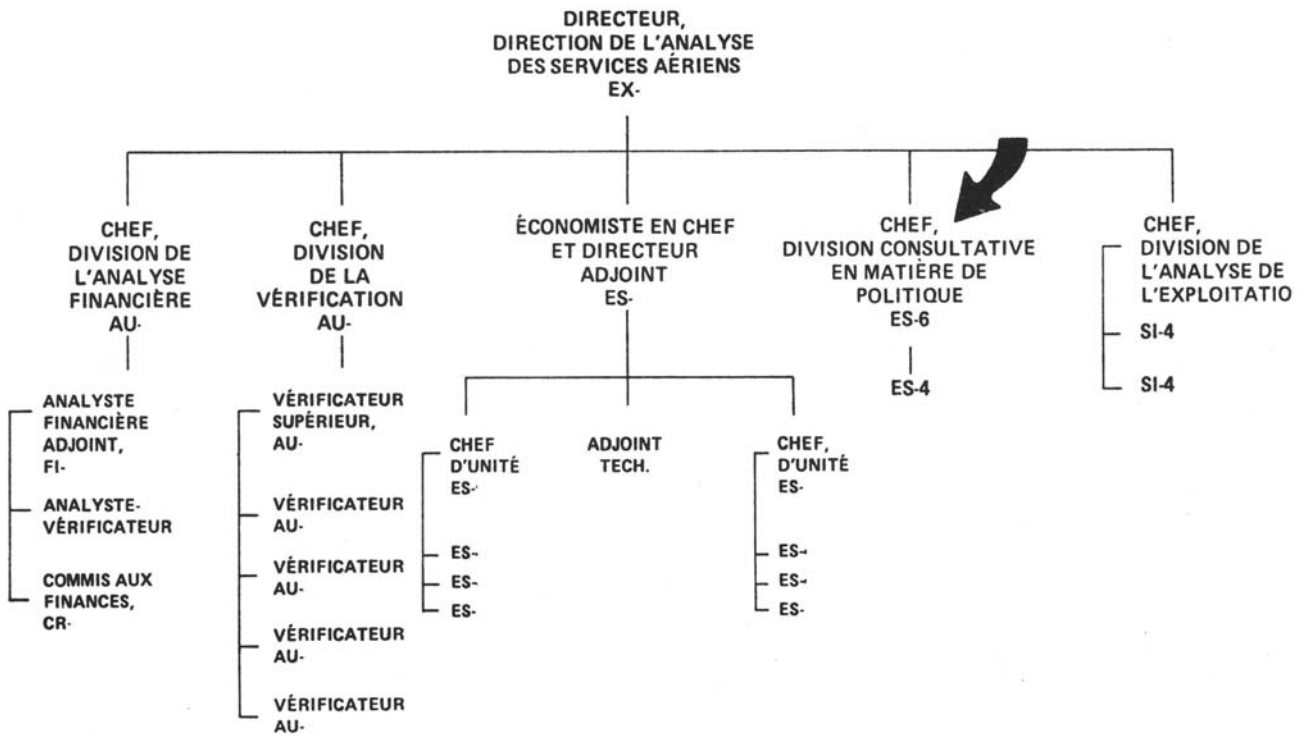
Représentation

Degré Points

Le titulaire doit représenter le Comité des transports aériens au sein de comités interministériels d'examen des politiques actuelles de l'aviation commerciale et doit leur proposer de nouvelles politiques. Il doit également représenter le Comité lors des réunions interministérielles où l'on adopte les stratégies à utiliser durant les négociations bilatérales et multilatérales, et au sein du Groupe de travail sur les statistiques aériennes dont les travaux sont secrets. Enfin, le titulaire doit représenter le Canada lors de réunions internationales durant lesquelles on échange des statistiques sur les activités de l'aviation commerciale dans le Nord de l'Atlantique.

3

60



COMITÉ DES TRANSPORTS AÉRIENS

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 16

Niveau: 6

Titre descriptif: ANALYSTE SUPÉRIEUR,
PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LANGUES OFFICIELLES

Cote numérique: 589

Résumé

Sous l'autorité du directeur général, Direction de la coordination et de l'analyse, Secteur de la citoyenneté et des langues officielles, planifier et diriger des études analytiques portant sur divers domaines des sciences sociales, donner des avis et faire des recommandations aux gestionnaires supérieurs sur d'importantes questions qui concernent les politiques et les programmes du secteur. Planifier, diriger et effectuer des analyses des programmes du secteur. Examiner les offres de services, choisir les conseillers, vérifier leurs travaux et approuver les résultats des études et des projets. Etablir et coordonner la base de données du secteur, demeurer en rapport avec les spécialistes en sciences sociales du secteur public et privé et effectuer d'autres tâches, le cas échéant.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Planifier et diriger des projets et des études en vue de recueillir et d'analyser l'information et les données statistiques relatives au multiculturalisme, aux femmes, aux autochtones, à la participation des citoyens et aux langues officielles, donner des conseils et faire des recommandations aux gestionnaires supérieurs sur divers aspects de la politique sociale. À cette fin, | 40 |
| | - s'entretenir avec le directeur général, le coordonnateur des opérations et le coordonnateur supérieur au sujet des politiques, des stratégies et des programmes proposés pour le secteur; | |
| | - évaluer les projets et les études demandés par les administrateurs des divers programmes et recommander celles qu'il faudrait effectuer; | |
| | - établir les mandats des conseillers et les calendriers des études et définir la méthode générale à suivre; | |

- évaluer les capacités des conseillers et recommander ceux qu'on devrait inviter à offrir leurs services;
 - examiner les offres de services des conseillers, recommander ceux qu'il serait bon de recruter, négocier les conditions des contrats et examiner et approuver les rapports définitifs;
 - répartir et examiner le travail des analystes du Ministère et vérifier entre autres si les méthodes d'enquête, les questionnaires et les analyses statistiques sont conformes aux théories et aux méthodes actuelles des sciences sociales;
 - interpréter les conclusions des études, préparer et présenter aux gestionnaires supérieurs des avis et des recommandations au sujet des tendances actuelles qui influent sur les politiques et les programmes du secteur et des facteurs culturels importants qui agissent sur le milieu social.
2. Diriger et effectuer une série d'études pour analyser les programmes du secteur. À cette fin, 20
- planifier et examiner le travail des analystes de programmes ou, dans les cas plus complexes, analyser le type et la répartition des subventions par programme, par région, par taille, par type d'organisation financée, etc.;
 - déterminer et analyser les facteurs sociaux et environnementaux qui influent sur les divers programmes du secteur;
 - analyser les effets des programmes et le degré selon lequel les facteurs socio-culturels influent sur la réalisation des programmes;
 - examiner les rapports d'analyse des programmes et faire des recommandations aux gestionnaires supérieurs pour examen.
3. Établir et coordonner la base de données du secteur. À cette fin, 20

- surveiller la création, la mise en oeuvre et la mise à jour des banques de données sur chaque secteur du programme ou région pour vérifier que l'information cadre avec celle contenue dans les autres banques de données du Ministère, de l'administration fédérale et d'autres gouvernements, par ex. Statistique Canada et l'Université de York;
 - définir les normes et les critères de création de mise à jour de la base de données du secteur;
 - avec le personnel local et régional, déterminer quelles sont les données nécessaires et quelle est la priorité à donner à l'information et aux statistiques sociales et examiner s'il faut créer de nouvelles banques de données;
 - s'assurer que les rapports périodiques fondés sur l'information actuelle sont produits et distribués aux gestionnaires du secteur.
4. Surveiller le travail d'un groupe d'analystes et gérer le budget des contrats. À cette fin, 10
- planifier, organiser et diriger le travail du personnel subalterne et évaluer son rendement;
 - établir les priorités des projets et dresser et surveiller les calendriers des travaux;
 - surveiller le travail en cours afin que les objectifs soient atteints et les délais respectés;
 - préparer les budgets des contrats et planifier l'affectation des fonds aux projets.
5. Nouer et entretenir des rapports avec le personnel d'autres directions, d'autres ministères fédéraux et avec les groupes de recherche pour se tenir au courant des conclusions des recherches, des règlements et des politiques concernant les programmes sociaux, du progrès des méthodes et des techniques d'analyse, des 10

statistiques sociales et de l'information les plus récentes. Siéger à des comités spéciaux, participer aux jurys de sélection et effectuer d'autres tâches, le cas échéant.

PARTICULARITÉS

Degré Points

Profil du poste

Le travail est de nature analytique et comprend l'examen et l'interprétation de l'information générale et des données statistiques sur la politique sociale ou sur les aspects des programmes qui touchent le mandat du secteur. Des avis et des recommandations sont présentés aux gestionnaires supérieurs qui administrent les cinq principaux programmes du secteur de la citoyenneté et des langues officielles: multiculturalisme, promotion de la femme, citoyens autochtones, participation des citoyens et langues officielles.

Nature et complexité du travail

Nature: Il s'agit de vérifier si les travaux demandés par les gestionnaires supérieurs sont réalisables et si les objectifs des travaux menés sont établis avec l'avis du directeur général. Ces travaux sont généralement uniques et traitent de questions sociales actuelles et urgentes pour lesquelles l'information générale ou les données statistiques sont difficiles à obtenir. Les questions à l'étude sont vastes et générales et comprennent la discrimination raciale, les relations raciales et ethniques et l'action volontaire. Certaines études portent sur les programmes et les modalités administratives de la Section.

C2+

192

Complexité: L'objet des travaux est de recueillir de l'information sur une variété de courants et de mouvements sociaux, démographiques et culturels et de l'analyser. Il faut constamment élargir et adapter les sources des données quantitatives et qualitatives à cause de l'évolution du milieu social. Les méthodes classiques de collecte et d'analyse des données doivent être examinées à la lumière des théories et des pratiques actuelles des sciences sociales et doivent souvent être modifiées pour être appliquées à l'étude des attitudes sociales et culturelles des Canadiens. Le poste exige une parfaite connaissance des théories et

des méthodes de la statistique et des sciences sociales, de l'analyse des opérations et des programmes des secteurs et une certaine connaissance des capacités de l'ordinateur et des bases de données.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils aux gestionnaires supérieurs en ce qui a trait aux courants et aux mouvements socio-culturels qui influent sur les politiques et les programmes du secteur en indiquant les facteurs culturels, économiques et démographiques qui agissent sur le milieu social. Il doit aussi donner des conseils aux analystes internes et aux experts-conseils en ce qui a trait aux théories et aux pratiques actuelles des sciences sociales, aux méthodes de collecte et d'analyse des données et aux politiques et aux programmes du secteur et du Ministère.

C3 210

Planification et analyse: Le travail exige de déterminer quelles sont les demandes des gestionnaires qui peuvent être retenues et d'établir les mandats, les calendriers, les priorités et les méthodes générales à suivre dans l'exécution des projets. Le titulaire doit examiner le travail des analyses internes et des conseillers pour analyser les conclusions de leurs études et donner aux gestionnaires supérieurs des interprétations et des recommandations sur la politique sociale.

Surveillance et coordination

L'analyste supérieur doit surveiller les activités des analystes des programmes du secteur et attribuer les projets et les études aux effectifs internes et externes, établir et surveiller les calendriers et les priorités des projets et surveiller l'avancement des travaux afin que les objectifs et les délais soient respectés. Il recommande aussi les conseils que l'on devrait recruter et prépare leur contrat.

2 75

Répercussions

Etendue: Le travail a des répercussions en premier lieu sur les activités du personnel supérieur de gestion qui applique, examine et élabore les différentes politiques et les divers programmes sociaux. Aux fins de l'évaluation de

A4 102

ce facteur, précisons que ce personnel équivaut à un groupe d'intérêt spécial qui représente un petit segment de la population.

Influence: Les études effectuées sous la direction de l'analyste supérieur et les interprétations et les recommandations faites aux gestionnaires supérieurs ont une grande influence sur l'évolution des programmes principaux du secteur. Les analyses des programmes et des opérations du secteur et les études des données jouent un certain rôle dans les propositions qui sont examinées par les administrateurs des programmes.

Représentation

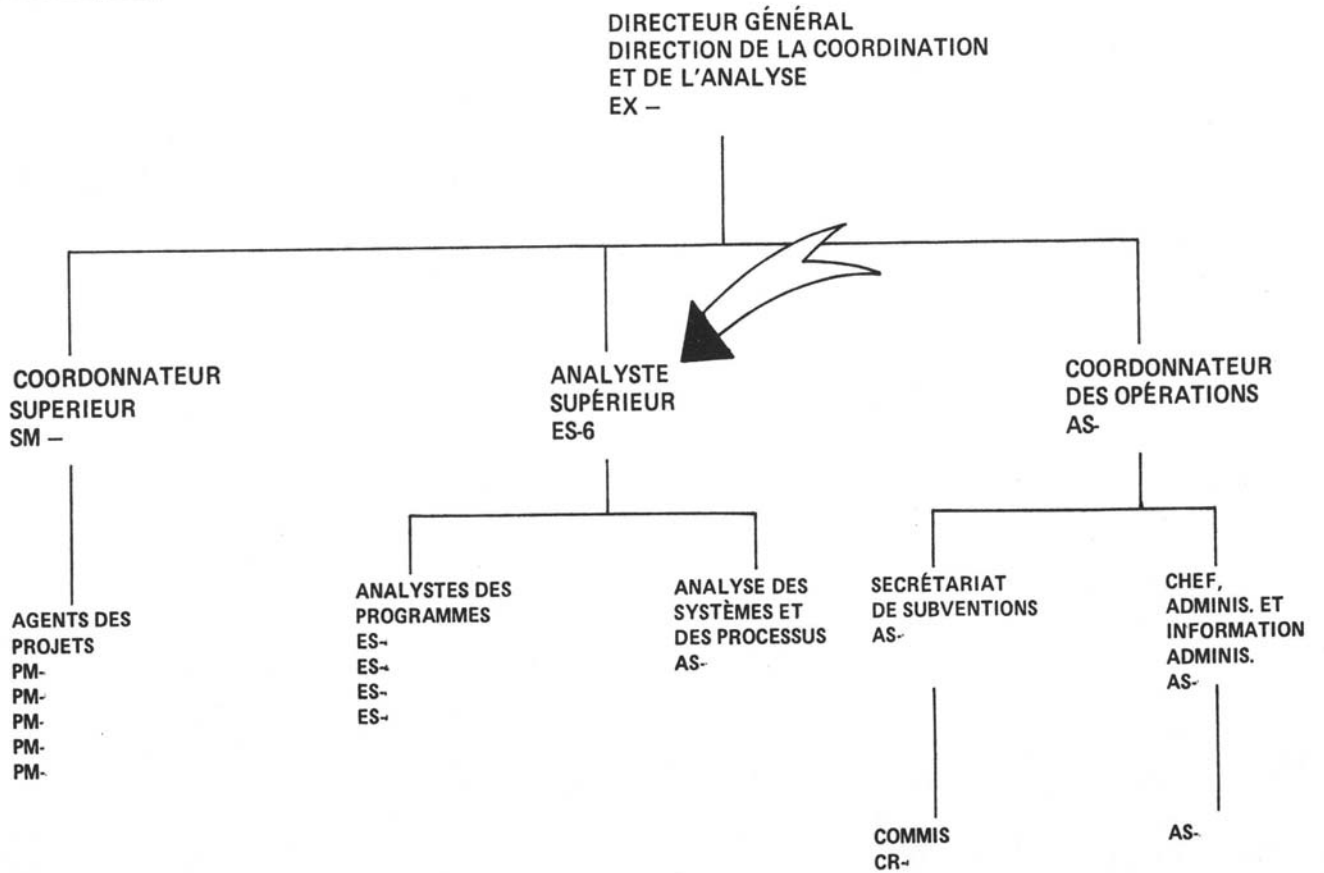
Le titulaire doit nouer et entretenir des rapports avec des spécialistes en sciences sociales et les personnes qui recueillent des données dans d'autres ministères, à d'autres paliers du gouvernement et dans des organismes sociaux externes pour connaître les faits qui influent sur les cinq programmes du secteur et choisir et recommander les conseillers à recruter.

1 10

COORDINATION

ANALYSE

ADMINISTRATION



CITOYENNETÉ ET LANGUES OFFICIELLES

SECRETARIAT D'ÉTAT

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 17

Niveau: 7

Titre descriptif: DIRECTEUR ADJOINT,
SOUS-DIVISION DES PRIX DANS L'INDUSTRIE
DIVISION DES PRIX

Cote numérique: 731

Résumé

Sous l'autorité du directeur de la Division des prix, diriger un système statistique complet et intégré qui a été établi pour élaborer, produire, analyser et publier des statistiques sur toutes les industries qui produisent des biens et des services au Canada et sur celles qui investissent au pays. Pour cela, diriger les activités de quelque 70 spécialistes, techniciens et employés de soutien qui travaillent dans la Section des industries de biens et de services, dans la Section des dépenses d'investissement et dans la Section des systèmes et des opérations (prix industriels), ces trois sections étant comprises dans la sous-division. Donner aussi des conseils techniques et des avis professionnels sur les statistiques des prix et les méthodes statistiques utilisées aux représentants des ministères fédéraux, des entreprises commerciales, des associations professionnelles et des universités. Préparer et diriger la préparation d'études, d'exposés et de rapports techniques sur les statistiques concernant les prix industriels et s'occuper de l'administration de la sous-division.

Fonctions

% du temps

- | | |
|---|----|
| 1. Diriger l'élaboration, la production, l'analyse et la publication des statistiques sur les prix industriels. À cette fin, | 60 |
| - demander aux clients internes et externes de lui indiquer les statistiques dont ils ont besoin; | |
| - examiner les méthodes et procédures de collecte et de diffusion des données pour déterminer si elles permettent de produire les statistiques requises et établir de nouvelles méthodes; | |
| - noter les faiblesses et problèmes techniques, les signaler à la direction et prendre les mesures correctives qui s'imposent; | |

- examiner les moyens proposés pour remédier aux lacunes techniques en s'assurant que les contraintes opérationnelles ne compromettent pas l'opportunité et la qualité des données et en faisant des études pour rehausser la qualité des données produites;
- examiner les progrès faits dans la sous-division vers la réalisation de ses buts, s'assurer que les buts à court terme des sections cadrent avec les projets de la Division et ses plans d'élaboration à moyen terme;
- établir et présenter des propositions d'élaboration à moyen et à long terme et diriger des études portant sur des propositions d'élaboration à long terme;
- faire des recommandations qui influent sur les priorités d'élaboration de même que sur l'envergure et la nature des prix industriels;
- évaluer l'efficacité globale de la sous-division, planifier les activités du personnel et attribuer les responsabilités de façon à utiliser rationnellement les ressources humaines;
- donner des directives aux chefs des sections et évaluer leur rendement;
- s'assurer que les recommandations visant la formation du personnel de la sous-division sont compatibles avec le programme de perfectionnement des employés de la Division;
- surveiller les relations de travail entre les employés des sections, déceler les problèmes et proposer des solutions;
- surveiller la qualité des rapports entre les sections et les autres divisions de Statistique Canada ou les organisations externes, déceler les problèmes et apporter des améliorations;

- examiner le budget de la sous-division, évaluer les propositions budgétaires et faire des recommandations à leur égard;
 - assister aux réunions des gestionnaires et s'assurer que les objectifs de la direction sont rationnellement suivis par les sections.
2. Donner des conseils techniques et des avis professionnels aux administrateurs, aux analystes employés par les ministères fédéraux et provinciaux, aux spécialistes et aux représentants des associations commerciales et professionnelles et des universités. A cette fin,
- aider les organismes dont la capacité statistique est limitée à établir leurs systèmes statistiques sur les indices des prix;
 - relancer la personne à qui il a offert un service consultatif pour s'assurer que ce dernier répond aux besoins de l'utilisateur;
 - représenter Statistique Canada aux réunions des comités où siègent les délégués des associations professionnelles et des entreprises commerciales pour discuter de l'usage des indices des prix, pour donner son avis sur la qualité des statistiques, pour expliquer de récents développements et pour résoudre des problèmes;
 - discuter des changements, des besoins, des priorités, des méthodes et des applications des données avec les représentants du ministère du Travail et du bureau américain du recensement;
 - fournir des renseignements dans le cadre du service statistique national de Statistique Canada et donner son avis sur la pertinence, le sens et les contraintes de certaines statistiques sur les prix et d'autres statistiques;
 - évaluer les méthodes, les interprétations et les conclusions des utilisateurs des données et faire des critiques constructives à leur sujet.

20

3. Préparer et diriger la préparation d'études, d'exposés et de rapports techniques sur les statistiques concernant les prix industriels et s'assurer que la documentation produite est exacte et facile à comprendre. À cette fin,
 - examiner les propositions faites par les sections au sujet des méthodes et des pratiques et diriger la préparation des modifications;
 - fournir des renseignements aux personnes et organismes qui rédigent des articles sur les prix industriels.

4. Participer aux séminaires, former les recrues et exécuter d'autres tâches au besoin.

PARTICULARITÉS

Degré Points

Profil du poste

Le travail comporte beaucoup de surveillance et il exige de s'occuper principalement de l'élaboration et du fonctionnement d'un système statistique intégré qui produit, analyse et publie mensuellement, trimestriellement et annuellement des statistiques et des données sur les prix industriels.

Nature et complexité

Nature: Les objectifs du système sont établis de façon générale par les gestionnaires supérieurs de Statistique Canada. De concert avec le directeur de la Division des prix, établir et rajuster les buts et objectifs opérationnels de trois sections, compte tenu des objectifs globaux de la sous-division, afin que l'on produise les données, établisse les techniques d'analyse de l'information et publie les renseignements qui doivent l'être. Le travail exige le titulaire de coordonner les opérations de production et de faire ou de diriger simultanément diverses analyses spéciales, d'examiner l'information concernant les industries et les produits canadiens, le flux des produits et des services et les dépenses d'investissement.

C3 214

Complexité: Une bonne partie des données traitées par le système provient de sources connues; cependant, il faut résoudre les problèmes généralement liés au prélèvement d'un échantillon adéquat et représentatif du milieu ambiant afin que l'on puisse comparer les données temporelles. Pour assurer l'intégrité du système, on doit trouver et évaluer des données et des sources de données nouvelles ou additionnelles, ajuster et évaluer les méthodes de collecte et de traitement de l'information, tous les changements proposés devant être approuvés par le titulaire avant d'être intégrés au système. Pour assurer le bon fonctionnement du système, le titulaire doit examiner notamment la conjoncture industrielle au Canada, les conditions du marché, la concentration dans les industries, les accords salariaux, les tarifs et le coût des capitaux, car ces questions influent sur les prix et sur l'économie. Il faut très bien connaître la théorie et les principes de la statistique et de l'économie, les méthodes comptables, les méthodes de traitement informatique des données et les procédures de publication de l'information.

Responsabilité professionnelle

Conseils: Le titulaire doit donner des conseils à la haute direction de Statistique Canada en ce qui a trait au potentiel global du système et aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Il doit offrir un service consultatif aux utilisateurs de données et aux spécialistes qui travaillent avec les indices des prix industriels et il doit évaluer aussi les conseils techniques fournis par les spécialistes. Il doit en outre donner des conseils aux utilisateurs en ce qui a trait à l'utilisation et à l'établissement des indices, donner des précisions sur les concepts et les définitions, les caractéristiques et la disponibilité de l'information ainsi que sur les méthodes de statistique et d'enquête.

C3+

232

Planification et analyse: Le titulaire doit planifier des travaux d'étude portant sur des méthodes et des systèmes nouveaux ou modifiés, afin de s'assurer que la valeur des indices demeure constante et que des déflateurs plus utiles soient définis et établis. Il doit coordonner et diriger les activités de trois sections afin de s'assurer que la charge de travail des sous-divisions est bien répartie, préparer des propositions d'élaboration à moyen et à long termes et déterminer l'étendue des changements qu'il faut apporter dans la sous-division pour qu'elle atteigne ses buts à court terme.

Degré Points

Ce poste comporte la responsabilité en dernier ressort de l'analyse et de l'interprétation des statistiques produites dans la sous-division et la vérification de la précision et la qualité. Le titulaire doit aussi évaluer les résultats des études internes concernant les méthodes et les procédures et expliquer les données qui figurent dans les indices des prix et leur utilité aux analystes de l'administration fédérale et de l'extérieur.

Surveillance et coordination

Par l'intermédiaire de trois chefs de section, le titulaire doit superviser environ 70 spécialistes, techniciens et employés de soutien, formuler les travaux de la sous-division, administrer et contrôler son budget. Il doit en outre coordonner les activités des trois sections et évaluer le rendement de leur chef, diriger des projets spéciaux au cours desquels des spécialistes du secteur privé examinent les données recueillies et publiées.

3 150

Répercussions

Étendue: L'information concernant les prix industriels sert beaucoup aux analystes de l'économie, aux prévisionnistes, aux planificateurs de programmes, aux exécutants des politiques de tous les paliers administratifs ainsi qu'aux personnes qui travaillent pour des conseils et organismes privés ou pour des universités. Elle a des répercussions directes sur presque tous les secteurs industriels, notamment sur le secteur primaire et sur celui de la fabrication, de la commercialisation et des services, de la construction et sur le commerce extérieur ainsi que sur la Division de la construction, la Division des entrées sorties, la Division du produit intérieur réel et la Division du produit national brut, qui font toutes quatre partie de Statistique Canada.

D3 105

Influence: Il y a besoin de s'assurer en premier lieu que la sous-division produit et publie des déflateurs et des données sur les prix absolument exacts et authentiques et que le système statistique global répond aux besoins des utilisateurs. Les indices et les données, qu'il faut pouvoir utiliser uniformément dans un secteur particulier

Degré Points

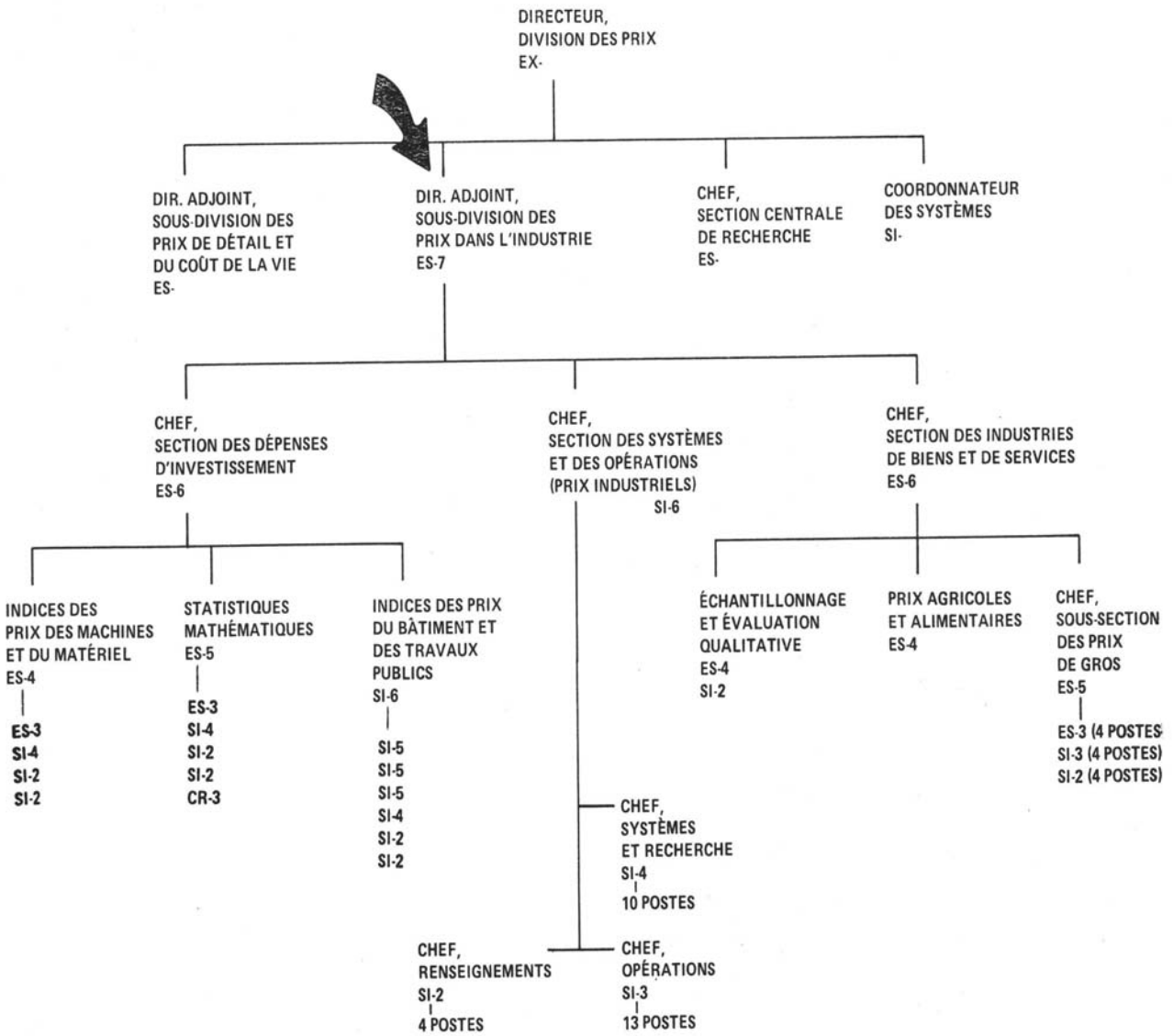
de l'économie, dans des secteurs connexes ou dans toute l'économie canadienne influent donc beaucoup sur les conclusions et les recommandations des grandes études économiques et socio-économiques effectuées par les analystes des secteurs public et privé, des divers organismes et conseils et des universités.

Représentation

Le titulaire doit représenter Statistique Canada aux réunions qui ont lieu avec les délégués de l'industrie, des associations professionnelles et des universités; il explique les données et les indices produits, la position de Statistique Canada, la capacité du système et s'informe des besoins des utilisateurs pour s'assurer par la suite qu'on tient compte, dans les objectifs à moyen et à long termes, de la Division et du Ministère.

2

30



DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 18

Niveau: 7

Titre descriptif: DIRECTEUR ADJOINT,
DIVISION DE LA POLITIQUE SUR
LE COMMERCE INTERNATIONAL

Cote numérique: 743

Résumé

Sous l'autorité du directeur, Division de la politique sur le commerce international, étudier les questions de commerce et de tarifs agricoles, donner des conseils à ce sujet et faire des recommandations au sujet des politiques commerciales; déterminer la nécessité d'études économiques exécutées au sein de la Division ou avec la collaboration des autres divisions ou des autres ministères, et coordonner ces études; assurer la liaison avec les autres ministères, les gouvernements provinciaux et les associations agricoles et commerciales; représenter le Ministère ou le gouvernement aux réunions et négociations portant sur la production agricole, la commercialisation et le commerce international; aider à l'administration de la Division et remplacer le directeur lorsqu'il s'absente; remplir des tâches connexes.

Fonctions

% du temps

- | | |
|--|----|
| 1. Déterminer la nécessité d'études économiques sur des problèmes particuliers concernant les produits de base, lancer ces études ou déceler et évaluer les possibilités d'exportation qui feront mousser l'industrie canadienne. À cette fin: | 40 |
| - examiner avec le directeur les priorités d'étude, d'après les problèmes et tendances de l'heure ou de l'avenir; | |
| - étudier les tâches avec les chefs de section pour déceler les problèmes de commerce ou les marchés éventuels s'offrant pour certains produits; | |
| - suggérer des sources de données et fournir des avis sur l'élaboration et l'utilisation des méthodes d'analyse particulières ou de modèles économétriques donnés; | |
| - examiner les rapports sur les programmes agricoles et la recherche pertinente dans les autres pays; proposer les études à exécuter pour déterminer leur applicabilité au Canada; | |

- suivre l'évolution des modes d'échange entre les pays étrangers, et se tenir au courant des pratiques de production et de commercialisation qui ont cours tant au Canada qu'à l'étranger, en vue d'évaluer leur impact sur l'industrie canadienne; par exemple, l'évaluation de la taille optimale des réserves de grains nécessaires aux pays qui participent à un accord international sur les grains, ou l'évaluation de la possibilité d'accroître l'autosuffisance du Canada pour certains produits en limitant les importations;
 - analyser les conclusions des études et rédiger ou faire rédiger des rapports contenant des recommandations sur les programmes agricoles et les politiques commerciales, ou devant servir de documentation pour les négociations; et
 - assister, en tant que conseiller de la haute direction, aux réunions des organismes de production et des groupes ou associations agricoles, tels la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne des conditionneurs d'aliments.
2. Aider à planifier, à organiser et à diriger le travail de la Division. À cette fin:
- rédiger, pour le Ministre, des documents du Cabinet et des documents de travail sur des questions de commerce agricole, et fournir au Ministre l'information nécessaire sur le contenu des mémoires au Cabinet préparés dans les autres ministères, en vue de s'assurer que les intérêts du Ministère et de l'industrie sont présentés convenablement au Cabinet pour examen;
 - coordonner la rédaction des énoncés de position destinés aux délégations canadiennes participant aux négociations bilatérales ou multilatérales, en vue de maximiser les avantages économiques obtenus des marchés étrangers pour les producteurs canadiens, ou de minimiser les effets concurrentiels défavorables des importations sur le marché canadien;

- collaborer avec les hauts fonctionnaires et les spécialistes des autres ministères en vue d'élaborer, pour les ministres intéressés, des déclarations de principes et des recommandations sur les mesures de protection commerciales, notamment les tarifs (ministre des Finances), les contingents (ministre du Commerce), ou les dispositions législatives concernant les paiements compensatoires en contexte de subvention (ministre du Revenu national);
 - assurer la gestion de la Division pendant les fréquentes absences du directeur lorsque ce dernier assiste aux conférences ou rencontres internationales;
 - conseiller le directeur sur les besoins de ressources de la Division, et aider à la préparation des prévisions de programmes de la Direction;
 - remplir des tâches connexes, telles la rédaction de la correspondance ministérielle, la prestation de renseignements et de statistiques d'ordre économique aux hauts fonctionnaires du gouvernement ou au public, et rédiger des documents en vue de la publication ou de réunions professionnelles.
3. Représenter le Ministère aux réunions ou au sein des comités interministériels ou intergouvernementaux, en vue d'étudier l'évolution et l'impact de la politique commerciale canadienne et de négocier des accords commerciaux intergouvernementaux. À cette fin:
- 20
- assister aux réunions interministérielles et intergouvernementales pour étudier les questions de commerce et les négociations à venir, et s'assurer que les intérêts du Ministère sont pris en considération;
 - assister, soit seul soit en tant que membre d'une équipe interministérielle, aux rencontres bilatérales ou multilatérales, ou faire partie de comités, tels le comité économique mixte Canada Japon, les pourparlers sur les accords commerciaux

conclus entre le Canada et l'Australie et entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, et les négociations de l'OCDE et du GATT;

- négocier ou donner des conseils sur la conduite des négociations, en se fondant sur l'expérience et sur sa connaissance des politiques du Ministère, ou en conformité des lois, ou selon les instructions du Ministre.

4. Assurer la liaison avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les autres organismes ou organisations internationales, en vue d'obtenir et de fournir des renseignements sur les tendances et possibilités de la production, de la vente et du commerce des denrées agricoles. À cette fin:

20

- étudier l'impact exercé sur l'agriculture par les énoncés de position et les recommandations de principes préparés dans les autres ministères, et suggérer des modifications conformément aux intérêts du Ministère;
- prendre réception des mémoires et tenir des consultations avec les autres gouvernements, les représentants des producteurs et les organismes d'exploitation agricole pour déterminer leur intérêts dans des questions particulières de politique commerciale, et s'assurer que les recommandations concernant la politique commerciale tiennent compte des préoccupations régionales et nationales;
- entrer en contact avec les hauts fonctionnaires ou spécialistes des autres ministères (tels EER et IC) et des ministères provinciaux en vue d'obtenir les données nécessaires pour achever les études exécutées sur place;
- coordonner la réponse aux questionnaires et aux présentations concernant les politiques et programmes relatifs à l'agriculture canadienne (soutien des prix, contingents de production), selon les exigences des organismes internationaux, tels le

GATT, l'OCDE ou l'OAA, en vue de s'assurer que la position canadienne est bien appuyée et d'éviter les plaintes officielles de la part des pays membres.

PARTICULARITÉS

Degré Points

Profil du poste

Le travail comporte des tâches d'analyse et de représentation; il consiste à étudier la production, la commercialisation et le commerce agricoles, à fournir des conseils sur les questions de commerce et de douane, et à rencontrer les représentants des gouvernements étrangers pour étudier ou négocier des accords commerciaux. De plus, le titulaire doit aider à l'administration de la Division et remplacer le directeur lorsque ce dernier s'absente.

Nature et complexité du travail

Nature: Le travail est exécuté en conformité des objectifs généraux concernant l'expansion de l'industrie agricole et la promotion du commerce des produits agricoles canadiens. Pour cela, il faut organiser des études qui sont exécutées par les employés de la Division, et examiner ou discuter les rapports et recommandations émanant des autres ministères ou des gouvernements provinciaux, en vue de s'assurer qu'ils sont compatibles avec les intérêts du Ministère et avec les préoccupations des régions ou de l'industrie. Entre autres importantes responsabilités, il faut mener la négociation d'accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux avec les autres pays, ou aider à cette négociation, ce qui nécessite la conduite d'enquêtes approfondies portant sur des produits agricoles particuliers et l'exécution d'études globales sur les questions et les préoccupations relatives au commerce des produits agricoles canadiens et internationaux.

C3

214

Complexité: Il faut obtenir auprès du Ministère, des autres ministères ainsi que des organismes et entreprises agricoles, des données sur les produits agricoles cultivés ou commercialisés au Canada, en vue de cerner les tendances, de déterminer les problèmes de commerce qui se posent pour les exportations canadiennes, ou les problèmes relatifs à la concurrence due aux importations, et de décider s'il y a

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<p>lieu de faire d'autres études. Il faut examiner les informations sur les accords ou propositions d'accords commerciaux, et vérifier parfois, à l'aide d'autres sources, l'exactitude des données présentées, ou en discuter avec les autres ministères pour déterminer s'il convient de recommander des modifications de la politique et, dans l'affirmative, lesquelles. Il faut avoir des entretiens avec les autres ministères et organismes fédéraux pour s'assurer que les intérêts des ministères, de l'agriculture et des autres industries sont pris en considération lorsqu'on rédige des mémoires et des présentations aux ministères ou au Cabinet, de manière que ceux-ci soient compatibles avec les objectifs du gouvernement. Le travail exige également d'examiner et d'analyser les rapports, publiés ou non, sur les méthodes de recherche en agriculture et de conditionnement des produits utilisées dans les autres pays, en vue de déterminer si elles peuvent s'appliquer au Canada ou s'il y a possibilité de mettre au point et de commercialiser de nouveaux produits. Il exige une connaissance poussée de l'économie agricole, des facteurs de production ainsi que des méthodes de production et des produits, tant au Canada que chez les associés commerciaux du Canada ou les pays qui lui font concurrence; il exige une connaissance à fond des lois et règlements qui influent sur la commercialisation ou l'importation des produits agricoles, ainsi que des règlements des autres pays qui peuvent avoir un effet sur les exportations canadiennes. Pour élaborer des énoncés de position et des recommandations de politique, ou négocier des accords commerciaux, il exige une connaissance suffisante des modes d'échange internationaux ainsi que des importations et des exportations de produits agricoles ou autres.</p>		
<p><u>Responsabilité professionnelle</u></p> <p><u>Conseils:</u> À titre d'expert du Ministère en matière de commerce international, le titulaire doit donner des conseils aux hauts fonctionnaires, y compris au sous-ministre, et au Ministre au sujet des événements concernant le commerce international et de leur effet sur l'industrie agricole canadienne, et recommander au Ministre ou au Cabinet, pour examen, des modifications des programmes et des politiques agricoles, soit les mesures que le gouvernement devrait prendre, à la suite des pressions exercées par la réglementation ou la commercialisation étrangères. Il doit donner des conseils aux hauts fonctionnaires des autres ministères</p>	D4	300

fédéraux et des gouvernements provinciaux au sujet de la production et de la commercialisation des produits agricoles, et les aider à rédiger des déclarations de principes concernant l'agriculture et les autres secteurs industriels en vue des décisions de principe à prendre ou des lois à adopter, ou en prévision de la négociation aux rencontres internationales auxquelles il faut participer fréquemment. Le titulaire doit également donner des conseils aux représentants de l'industrie agricole au sujet des problèmes de commercialisation ou des débouchés, et les informer sur la recherche et les progrès accomplis dans les pays étrangers, susceptibles d'application au Canada.

Planification et analyse: Les instructions sont reçues en termes généraux; le titulaire doit décider du sujet des études requises comme information générale ou en prévision des négociations intergouvernementales ou internationales; étudier les attributions et les priorités avec les chefs de section et le personnel assigné. Le travail nécessite l'examen des rapports et le maintien des contacts voulus pour fournir des informations sur les événements, tant au Canada qu'à l'étranger, qui ont effet sur la production ou les marchés de produits agricoles, ainsi que l'étude de ces répercussions de concert avec le directeur ou le lancement de nouvelles études et la présentation de recommandations, au besoin. Les problèmes et négociations concernant le commerce offrent souvent un intérêt pour les autres ministères fédéraux; la liaison et la collaboration avec les hauts fonctionnaires de ces ministères doivent donc être assurées, de manière que le point de vue de l'agriculture soit pris en compte dans les énoncés de position, les recommandations de politique ou les présentations au Cabinet.

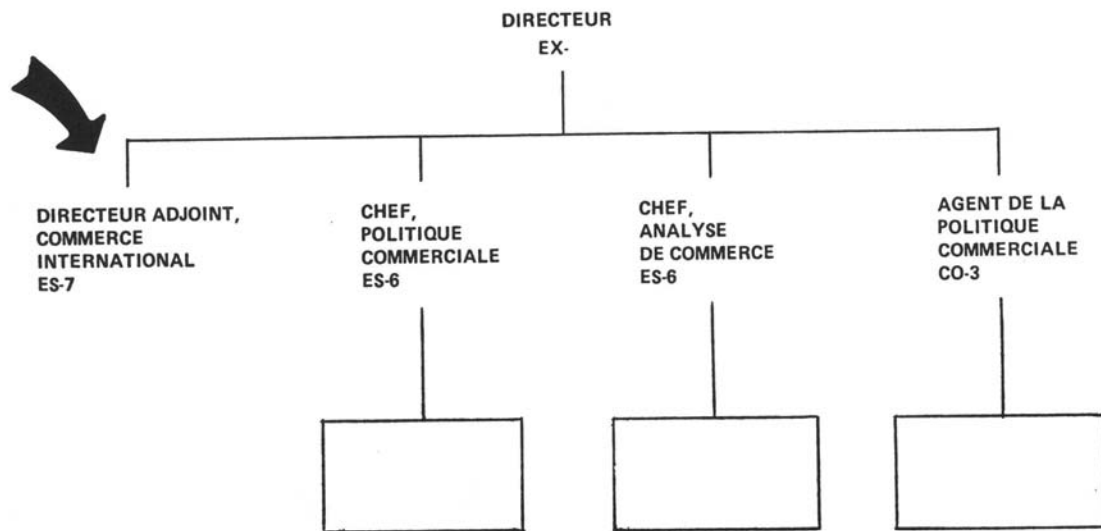
Surveillance et coordination

Autant qu'il nécessite d'agir comme suppléant du directeur de la Division en l'absence de ce dernier; toutefois, il n'existe aucune importante responsabilité de surveillance. La liaison est assurée avec les autres ministères en vue de faciliter la rédaction des énoncés de position concernant la politique commerciale ou les négociations ou accords internationaux.

1 10

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<u>Répercussions</u>		
<p><u>Étendue:</u> Le travail a des répercussions en premier lieu sur la formulation de la politique du commerce agricole et sur la négociation d'accords commerciaux avec les pays étrangers. Ces accords influent ensuite sur les exportations et importations de produits et denrées non agricoles; cela met en cause les politiques et réglementations des autres ministères et rejaillit sur les autres secteurs industriels.</p> <p><u>Influence:</u> Les données et avis sur les modes d'échange en agriculture, les possibilités d'amélioration des marchés ou les restrictions du commerce soumis aux hauts fonctionnaires, au Ministre et aux cadres supérieurs des autres ministères intéressés par le commerce international constituent souvent le fondement des énoncés de position établis en prévision des négociations commerciales. Des recommandations sont faites tendant à modifier les politiques ou programmes agricoles en raison de problèmes de production ou de commercialisation.</p>	C4	II9
 <u>Représentation</u>		
<p>Le Ministère ou le gouvernement canadien sont représentés aux rencontres et négociations internationales, soit en tant que membre d'une équipe interministérielle, soit à titre de délégué canadien détenant le pouvoir de négocier des accords au nom du Canada. Le travail exige de représenter aussi le Ministère aux réunions tenues avec les autres ministères et avec les organismes industriels pour expliquer les politiques et programmes agricoles et d'élaborer, à la satisfaction des entreprises agricoles, des autres ministères et des autres secteurs industriels, des moyens permettant de résoudre les problèmes de commerce.</p>	4	100

DIRECTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE L'ANALYSE DES MARCHÉS
DIVISION DE LA POLITIQUE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL



DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES
DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉCONOMIE

AGRICULTURE CANADA

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 19

Niveau: 4

Titre descriptif: STATISTICIEN PRINCIPAL,
COMMERCE DE DETAIL

Cote numérique: 266

Résumé

Sous la gouverne du chef, Section du commerce de détail, planifier, organiser et exécuter un programme statistique en vue de rassembler, d'évaluer et de publier des renseignements et données mensuels sur le commerce de détail au Canada; assurer la liaison avec les cadres supérieurs des autres ministères, des administrations provinciales et municipales ainsi que des institutions universitaires et des organismes commerciaux; analyser les données et préparer des commentaires et des tableaux; rédiger des rapports techniques et fournir des avis aux cadres supérieurs de Statistique Canada et des autres ministères fédéraux ou des organismes non gouvernementaux; surveiller un adjoint technique et remplir des tâche connexes.

Fonctions

% du temps

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Planifier et exécuter un programme statistique permanent concernant le secteur du commerce de détail, en vue de rassembler, d'évaluer et de publier, chaque mois, des statistiques concernant un secteur particulier à l'intention des cadres supérieurs du gouvernement, des entreprises et des universités, etc., pour utilisation lorsqu'il s'agit d'évaluer l'activité de détail ou de prendre des décisions de politiques ou d'affaires. À cette fin: | 40 |
| | <ul style="list-style-type: none">- évaluer les besoins de données des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que ceux des institutions et entreprises privées;
- examiner la base de données existante et élaborer de nouvelles sources de données en fonction des changements survenus dans le secteur;
- élaborer des principes et des définitions (de concert avec les autres statisticiens et spécialistes du gouvernement et du secteur privé) concernant les types d'entreprises qui constituent les divers groupes de publication du secteur du commerce de détail; | |

- décider, de concert avec les spécialistes des méthodes d'enquête, de la technique d'enquête la plus appropriée, ainsi que des exigences de révision, de tabulation et de publication en ce qui a trait aux enquêtes courantes relatives au secteur du commerce de détail;

détail les objectifs à fixer pour la collecte des données, ainsi que les méthodes d'analyse et le calendrier à adopter pour les enquêtes comprises dans le programme de la Section;

- servir au sein des comités et des groupes de travail réguliers ou spéciaux pour examiner les problèmes de statistique et les questions qui préoccupent le secteur du commerce de détail, et prévenir le double emploi ou les répétitions.

2. Établir et maintenir la liaison avec les autres ministères fédéraux, ainsi qu'avec les administrations provinciales et municipales et les organismes non gouvernementaux, telles les associations professionnelles et les sociétés d'étude du marché, en vue de déterminer leurs besoins d'information sur le commerce de détail et les usages auxquels cette information servira. À cette fin:

20

- organiser des réunions officielles ou spéciales avec les utilisateurs en vue de permettre l'étude des difficultés et la solution des divergences entre les principes d'analyse et d'enquête et les besoins des utilisateurs, ou entre ces derniers et leurs possibilités de rapports, et participer à ces réunions;
- assister aux rencontres avec les cadres supérieurs des associations de commerce de détail pour expliquer les exigences et méthodes de Statistique Canada, déterminer dans quelle mesure leurs membres peuvent fournir cette information et faire l'accord sur le contenu des questionnaires;

	<u>% du temps</u>
<ul style="list-style-type: none"> - visiter les entreprise et les organismes gouvern- mentaux en vue de déterminer leurs besoins de données et d'expliquer les exigences des enquêtes ainsi que les limites et les applications de l'information statistique; 	
<p>3. Executer l'analyse des données d'enquête pour s'assurer qu'elle est exacte et correspond à la réalité des situations commerciales, et qu'elle est pertinente et valable, eu égard aux besoins des clients et aux objectifs de la Section. À cette fin:</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner les analyses de données d'enquête exécutées par les employés subalternes; - établir les critères de révision pour les employés techniques et les commis aux écritures de la Division des opérations, et fournir des conseils pour la solution des problèmes opérationnels; - étudier les problèmes d'enquête et d'analyse avec les autres statisticiens en vue d'accroître la qualité de la collecte et de la communication des données, ou de cerner et de rectifier les anomalies décelées dans les autres programmes statistiques. - examiner les problèmes de tabulation et de choix de sujets en vue de s'assurer que les données sont exactes, compte tenu des tendances antérieures et des autres faits connus; - mettre en doute la portée de l'enquête et les bases conceptuelles ou méthodologiques lorsque les données se révèlent incompatibles soit à l'intérieur même du secteur, soit par rapport aux autres secteurs, tels le commerce de gros, la fabrication manufacturière ou les services; - consulter le chef et les spécialistes de la statistique des autres secteurs connexes pour comparer et étudier les anomalies et les interdépendances qui existent entre les données, et mettre à jour les notions, les définitions et les procédure en vue d'accroître l'utilité de l'information; 	20

% du temps

- rédiger la description et le commentaire d'analyse, et approuver les tableaux définitifs à publier.
4. Conseiller le chef et les autres agents ainsi que les cadres supérieurs de Statistique Canada et des divers utilisateurs (entreprises, universités, etc.) au sujet de l'utilisation et des limites des statistiques concernant le commerce de détail, et fournir des renseignements sur les événements courants du secteur étudié ou sur son évolution probable. À cette fin:
- se tenir au fait des tendances et activités des entreprises de commerce de détail;
 - rédiger des rapports, des articles techniques et des lettres au sujet de événements d'importance qui ressortent des statistiques ainsi que des bases conceptuelles et méthodologiques du programme de statistiques sur le commerce de détail;
 - planifier et organiser la préparation des analyses spéciales et des compilations statistiques demandées par les cadre supérieurs du gouvernement et les autres utilisateurs;
5. Surveiller les employés subalternes affectés aux enquêtes et aux projets spéciaux, et remplir d'autres tâches, notamment en faisant partie d'un comité chargé d'examiner la classification des statistiques sur les ventes et les services selon les sujets et les normes.

PARTICULARITÉS

Degré

Points

Profil du poste

Le présent poste est l'un des deux (2) postes de statisticien principal, dont le travail consiste à rassembler, à réviser et à évaluer des statistiques sur le commerce de détail, et à préparer des tableaux, avec commentaire explicatif, en vue de la publication. Le titulaire coordonne les opérations statistiques avec celles des autres sections en vue de prévenir le double emploi et les répétitions, et fournit des conseils aux autres agents e aux cadres de Statistique Canada au sujet de la solution des problèmes

ainsi que de l'évaluation et de l'importance des données. Il faut assurer la liaison avec les autres gouvernements et ministères, et avec les entreprises privées pour déterminer leurs besoins d'information et étudier les méthodes d'enquête.

Nature et complexité du travail

B+ 107

Nature - Le travail comporte une étude permanente et l'analyse des activités du commerce de détail ainsi que la publication d'une information statistique en vue de répondre aux besoins des utilisateurs au sein des gouvernements, des entreprises et des institutions de recherche, conformément aux objectifs définis de la Section du commerce de détail. Pour obtenir l'information et les données, il faut puiser dans un vaste échantillon comprenant 180 000 entreprises du secteur canadien du commerce de détail, ce qui nécessite des contacts avec les associations commerciales et les entreprises pour expliquer les méthodes et exigences d'enquête. Le titulaire doit préparer les données et l'information sous forme de tableaux à publier, ou surveiller cette préparation, et rédiger un commentaire ayant pour but de s'assurer que les utilisateurs en comprennent l'importance et les limites. À l'occasion, on peut lui assigner des projets spéciaux ou l'affecter à des comités interministériels avec mission de satisfaire des besoins inhabituels ou d'élaborer de nouvelles sources d'information pour les autres programmes fédéraux.

Complexité - L'information et les données s'obtiennent généralement par voie de contacts avec les entreprises et les associations commerciales et industrielles; toutefois, les différences qui caractérisent leurs systèmes comptables et financiers compliquent la conception et l'utilisation des questionnaires d'enquête. Les variations en ce qui concerne l'organisation et les opérations des entreprises de détaillants influent sur le regroupement statistique des répondants d'enquête et nécessitent parfois la modification des définitions statistiques. Ces variations figurent dans les données communiquées soit comme anomalies, soit comme dérogations aux modèles ou tendances statistiques existantes; elles doivent donc être confirmées par le contact direct avec les répondants ou par comparaison avec l'information obtenue par les autres moyens. Il faut discuter ou négocier avec certains répondants du monde commercial au sujet de la

nature de l'information à fournir et des modifications éventuelles de questionnaires ou de procédures. Ces modifications de méthodes d'enquête ou de la définition des groupes statistiques sont étudiées avec le chef de section et les spécialistes des méthodes, le but étant d'assurer l'uniformité des données et d'éviter le chevauchement avec les autres programmes de la Division.

Le travail exige une certaine connaissance des principes et des techniques d'analyse statistique ainsi que des méthodes d'enquête et d'échantillonnage, et une bonne compréhension du regroupement statistique et des définitions des diverses composantes du secteur du commerce de détail. Il faut une connaissance suffisante du traitement des données et des tabulations statistiques ainsi que des pratiques de comptabilité.

Responsabilité professionnelle

A + 2

96

Conseils - Le titulaire conseille le chef de section et es autres cadres de Statistique Canada, et parfois ceux des autres ministères, au sujet de l'importance ou de l'application des résultats statistiques, ou explique les anomalies ou tendances manifestes du secteur du commerce de détail. Il conseille également les autres agents de la Division au sujet des problèmes liés aux rapports de données ou de la modification des méthodes d'enquête; il éclaire les utilisateurs des données publiées sur le commerce de détail au sujet des limites de ces dernières et de leur application pour l'évaluation des activités et des tendances du commerce de détail.

Planification et analyse - La planification des enquêtes ultérieures comporte l'examen et la modification des questionnaires en vue de s'assurer qu'ils tiennent compte des nouveaux aspects du secteur du commerce de détail, avec définitions pertinentes, et que les additions ou suppressions quant à leur champ d'application ne compromettent pas l'uniformité et l'utilité des rapports sur le commerce de détail. Le titulaire établit également, de concert avec le Groupe des opérations, la planification nécessaire pour déterminer le critère de mise en forme et de tabulation des données conformément aux principes et aux définitions du secteur du commerce de détail. L'analyse des données statistiques consiste surtout à observer les tendances qui

se dessinent dans les tableaux, à étudier les anomalies et à vérifier si les données sont exactes et compatibles avec les autres conclusions des enquêtes.

Le titulaire étudie les objectifs et priorités des études spéciales avec le chef de section, qui fournit des conseils sur les approches et méthodes; néanmoins, c'est le titulaire qui doit, de concert avec les autres membres de l'équipe ou avec un spécialiste des méthodes, se charger de choisir et d'adapter les méthodes d'enquête et d'analyse. Il doit également rédiger un commentaire décrivant les définitions et limites des tableaux publiés, et dresser des rapports techniques sur les problèmes découlant des enquêtes ou des analyses, et proposer des modifications de méthodes ou de définitions statistiques.

Surveillance - Coordination

1 10

Le titulaire surveille des employés subalternes et fournit des directives au personnel de soutien de la Division des opérations. Il est parfois appelé à surveiller le personnel assigné pour les études spéciales et à participer aux travaux des comités.

Impact

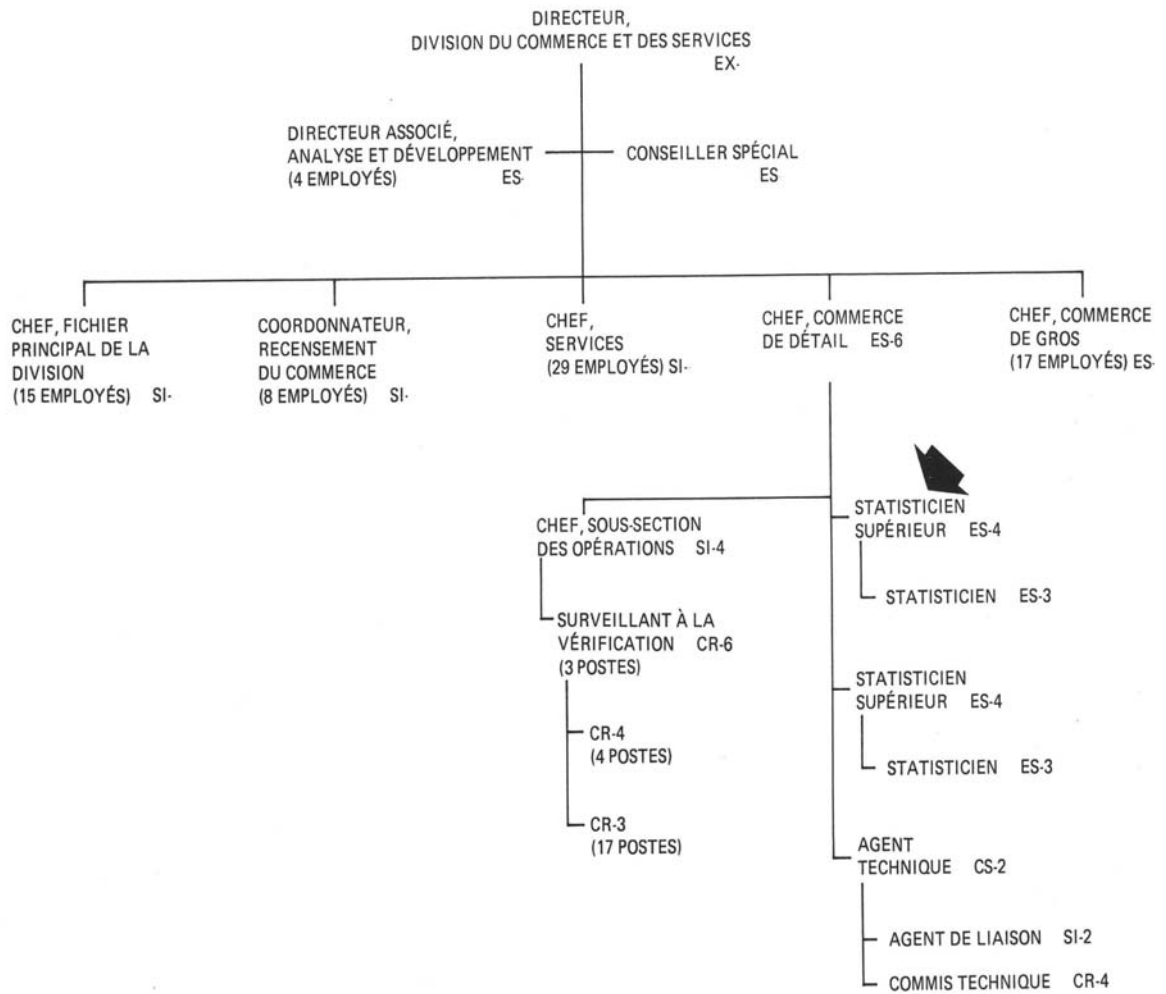
B1 43

Portée - L'effet principal du travail se fait sentir dans un segment déterminé du commerce de détail, lequel fournit des données et utilise les conclusions qui en sont tirées pour prendre des décisions d'ordre financier ou gestionnel. Les conclusions servent également aux ministères fédéraux, aux autres gouvernements et aux institutions de recherche lorsqu'il s'agit de déterminer les politiques et règlements, ou de faire des recommandations qui se répercutent sur les entreprises de détaillants de biens de consommation.

Influence - Les conclusions du travail sont acceptés par le chef de section pour incorporation dans les documents d'information mensuels publiés par la Division de la commercialisation et des services. Les conclusions des projets spéciaux sont examinées par le chef de section et influent parfois sur les définitions statistiques et l'exécution des enquêtes concernant les entreprises.

	<u>Degré</u>	<u>Points</u>
<u>Représentation</u>	1	10

Le titulaire doit prendre contact avec les gestionnaires et les cadres des entreprises de commerce de détail et des associations commerciales ou industrielles pour étudier leurs besoins d'information et expliquer la méthode et les définitions relatives aux rapports statistiques. Il entre en contact également avec les cadres des autres ministères, des gouvernements provinciaux, des universités, etc., pour étudier leurs besoins de statistiques sur le commerce de détail ainsi que l'utilisation qu'ils en font.



DIVISION DU COMMERCE ET DES SERVICES
DIRECTION DE LA STATISTIQUE ÉCONOMIQUE

STATISTIQUE CANADA

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro du poste-repère: 20

Niveau: 6

Titre descriptif: Chef,
Analyse de la politique
concernant l'électricité,
Secteur de l'énergie

Cote numérique: 565

Résumé

Sous la gouverne du directeur, Energie électrique et nucléaire, planifier, organiser et réviser l'analyse économique des problèmes liés à la politique concernant l'électricité produite à partir d'hydrocarbures ou d'énergie hydraulique. Coordonner les études sur les questions d'économie ou de politique connexe auxquelles travaillent les analystes et agents supérieurs des autres directions, des autres secteurs ou des autres ministères, et participer à ces études. Fournir conseils et avis aux cadres supérieurs du secteur de l'énergie du ministère. Contrôler et évaluer la mise en oeuvre de la politique gouvernement concernant le secteur de l'énergie. Surveiller les activités d'un personnel de spécialistes; remplir des tâches connexes.

Fonctions

% du Temps

- | | |
|---|----|
| 1. Planifier et organiser les activités des économistes des conseillers et du personnel du soutien chargés d'analyser les problèmes liés à l'électricité produite à partir d'hydrocarbures et d'énergie hydraulique. À cette fin: | 30 |
| - déterminer les besoins des études, de concert avec le directeur, et établir le degré de priorité des études en fonction des demandes globales adressées à la Direction; | |
| - préparer les mandats et les plans de travail détaillés, et assigner le travail aux subalternes; | |
| - décider des études à affirmer à l'extérieur et déterminer l'ampleur de ces études, préparer les mandats à utiliser pour choisir les conseillers et suivre l'exécution de leur travail; | |

- réviser les études en cours et les autres activités du personnel subalterne pour s'assurer que les objectifs sont atteints, que les méthodes sont appliquées de façon systématique et uniforme', et que les délais sont respectés;
- examiner et évaluer les conclusions des études en fonction de leur impact économique sectoriel, régional et national, et déterminer les options de programmes ou de politiques appropriées;
- préparer des programmes de travail pour fournir l'information nécessaire à l'élaboration des politiques;
- rédiger, à l'intention de la haute direction, des rapports incorporant les résultats des analyses et recommander les options de politiques préférées.

Citons, entre autres études, les exemples suivants:
Prévision de l'offre et de la demande d'électricité d'ici l'an 2010, et évaluation de la possibilité d'amplifier la production d'électricité provenant des aménagements hydrauliques et de l'emploi d'hydrocarbures; élaboration et recommandation d'options de politiques fédérales ayant pour but d'accroître l'utilisation des ressources hydrauliques et des hydrocarbures pour la production d'électricité à substituer au pétrole comme source d'énergie.

2. Coordonner les études sur les questions d'économie ou de politique connexe auxquelles travaillent les analystes et agents supérieurs des autres directions, secteurs ou ministères, et participer à ces études. À cette fin: 25
- établir, de concert avec le directeur et les hauts fonctionnaires des autres directeurs, ministères et organismes, les mandats de projet, et élaborer des plans de travail détaillés indiquant le secteur de responsabilité de chaque participant;

- déterminer, après consultation de la haute direction, le degré de priorité de chaque projet, et assigner les spécialistes et employés de soutien nécessaires pour remplir les engagements de la Direction;
- maintenir un réseau de communication entre la Direction et les autres directions, secteurs et ministères;
- préparer, examiner ou réviser les rapports et conseils de stratégie ou les recommandations résultant des projets;
- préparer des résumés d'études et soumettre des options de programmes et de politiques à la haute direction, au ministre et au Cabinet, pour examen.

3. Examiner et évaluer les politiques et objectifs des gouvernements provinciaux et de leurs sociétés d'Etat (Hydro-Québec et Hydro-Ontario) en vue de s'assurer qu'ils sont compatibles avec les politiques et règlements fédéraux concernant la production et la distribution d'électricité. À cette fin:

- consulter les agents supérieurs des deux paliers de gouvernement ainsi que les cadres des sociétés d'Etat et des organismes provinciaux en vue d'obtenir des renseignements sur les opérations, les budgets et les dépenses d'immobilisation de ces administrations;
- exécuter ou surveiller l'examen des politiques et des plans des administrations et des sociétés d'Etat provinciales en fonction des objectifs du gouvernement fédéral;
- étudier les résultats de cet examen avec les cadres supérieurs des administrations et des sociétés d'Etat provinciales;

- étudier l'examen avec le chef de l'Analyse de la politique nucléaire pour s'assurer que les recommandations concernant la politique relative à l'électricité sont compatibles avec l'évaluation effectuée par la Section de l'énergie nucléaire et les recommandations proposées par cette section;
 - préparer des notes d'information à l'intention du ministre et des hauts fonctionnaires du ministère sur les résultats de l'examen et de l'évaluation.
4. Étudier les problèmes particuliers qui influent sur l'élaboration de la politique globale, en vue de fournir conseils et avis au directeur et aux gestionnaires supérieurs. À cette fin: 15
- évaluer l'impact probable des politiques et des programmes de rechange sur le secteur de l'électricité et sur l'économie nationale, et préparer des rapports offrant aux gestionnaires supérieurs, pour examen, des conseils, des renseignements ou des options de politiques;
 - servir au sein des groupes de travail interministériels avec les hauts fonctionnaires des Finances, du Conseil du Trésor, de l'Expansion économique régionale, du ministère d'Etat au Développement économique, etc., en vue d'examiner les problèmes et sujets reliés à l'énergie et de préciser les politiques énergétiques.
5. Surveiller un petit personnel de spécialistes en assignant et révisant le travail, en assurant la liaison avec les autres divisions et organismes, en déterminant les besoins de personnel, en choisissant et appréciant le personnel et en faisant des recommandations concernant le perfectionnement professionnel. Rencontrer les représentants des entreprises, des services d'électricité et des organismes non-gouvernementaux pour étudier la politique fédérale en ce qui a trait au secteur de l'électricité; remplir des tâches connexes. 15

Particularités

Profil du poste

Il s'agit d'un travail d'analyse qui nécessite la surveillance d'un petit personnel de spécialistes chargés d'étudier les problèmes et questions de politique concernant l'électricité (non nucléaire), et d'évaluer les effets et l'efficacité des politiques des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'énergie ainsi que des opérations des services publics et des sociétés d'Etat associés. À propos de ces études, le titulaire assure la coordination avec les autres directions, secteurs et ministères; de plus, il fournit des conseils aux hauts fonctionnaires du ministère sur les options de politique qui s'offrent en matière d'énergie.

Nature et complexité du travail

B + 3 193

Nature: Les objectifs des projets et des études, qui sont déterminés de concert avec le directeur, se rapportant aux problèmes concernant l'électricité (non nucléaire) et aux questions de politiques. Le plus souvent, ces études demandées par les hauts fonctionnaires du ministère n'ont rien de répétitif; elles consistent à étudier l'impact de la nouvelle technologie ou des initiatives de politique ou d'exploitation des administrations ou des sociétés d'Etat provinciales, de manière à fournir conseils et avis sur l'effet de la politique du gouvernement et la nécessité d'effectuer des modifications. Le titulaire décide s'il y a lieu d'affermir les études à l'extérieur, prépare les mandats et révise puis accepte le travail, à l'achèvement. Il doit faire la coordination avec les autres divisions et les autres ministères et organismes pour obtenir des renseignements et analyser les coûts et les données concernant l'offre et la demande, en vue de déterminer les tendances et de prévoir les besoins d'énergie électrique et la disponibilité de elle-ci par la production obtenue des hydrocarbures et des aménagements hydrauliques.

Complexité: Le titulaire doit déterminer les données et informations nécessaires aux études; dans bien des cas, il doit s'adresser à de nombreuses sources, gouvernementales

ou non, ou à des services publics et à des sociétés privées dont certains ne sont pas nécessairement en évidence. Les données ont trait à la capacité actuelle de production et au coût des autres sources d'énergie (y compris les stations nucléaires), à la prévision de la demande d'énergie, ainsi qu'aux plans des gouvernements et de l'industrie au sujet de l'expansion des réseaux d'électricité ou des autres systèmes d'énergie. Le travail exige l'expérience suffisante pour déterminer l'approche des programmes et des études énergétiques à plusieurs facettes, et une vaste connaissance des sources de données ainsi que des méthodes utilisées pour recueillir et valider les données et l'information. Il faut connaître à fond les politiques et problèmes des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne l'énergie, et avoir une connaissance poussée de la statistique afin d'élaborer une base de données intégrée. Le titulaire doit posséder une connaissance approfondie de l'analyse économique pour être à même de déterminer les tendances et de prédire l'offre et la demande d'énergie électrique par région et par industrie, ou d'évaluer l'effet des politiques énergétiques du gouvernement et de recommander, au besoin, des modifications.

Responsabilité professionnelle

C2+

187

Conseils: Le titulaire soumet au directeur et aux hauts fonctionnaires du ministère, à l'intention du ministre et du Cabinet, des conseils ou avis sur la production et l'utilisation de l'électricité, et sur l'efficacité des politiques et des programmes fédéraux quant à la réalisation des objectifs de conservation et d'autosuffisance en matière d'énergie. Il fournit de l'information sur les politiques provinciales et les initiatives de l'industrie, ainsi que des avis sur leur répercussions pour les programmes fédéraux et le développement économique des régions ou des secteurs de l'industrie. Il soumet des recommandations concernant la modification des politiques et élabore de nouvelles options de politiques ou de programmes en fonction des problèmes qui surgissent au sujet de l'approvisionnement en énergie, y compris les exportations d'électricité. Il donne également des conseils aux spécialistes de la Division ou des autres divisions ainsi qu'aux membres des groupes de

travail ministériels ou interministériels chargés d'étudier l'impact des politiques énergétiques sur les programmes de leurs ministères. Il établit des mandats et prépare l'information à fournir aux conseillers.

Planification et analyse: Le titulaire doit déterminer le besoin d'études sur l'offre et la demande d'énergie; il étudie, avec le directeur et les autres hauts fonctionnaires, les objectifs et approches des études, en vue de fournir une information actualisée pour l'évaluation des politiques et des programmes, ou d'élaborer des options de politiques. Ses analyses portent principalement sur les possibilités d'aménagement hydro-électrique et de production d'électricité à partir des hydrocarbures, à l'aide de l'énergie marémotrice ou de l'énergie éolienne; il étudie les plans des gouvernements provinciaux et des services publics concernant la production d'électricité et l'utilisation de celle-ci, ainsi que les plans des autres ministères et organismes fédéraux en matière d'énergie. Dans ses analyses, il examine l'efficacité des programmes et des politiques en vigueur au chapitre de l'énergie, ainsi que leur impact sur les secteurs connexes, tels l'emploi, l'investissement et le développement régional et urbain. Il étudie les conclusions de ces analyses avec le directeur de la Section et avec le directeur de l'Analyse de la politique nucléaire, en vue de s'assurer que les conclusions concernant les projets de mise en valeur et les recommandations d'aide fédérale sont compatibles avec les budgets du gouvernement et avec les lois en vigueur.

Surveillance - Coordination

2

75

Le titulaire surveille cinq spécialistes, assigne les tâches, décide des priorités et des objectifs, élabore des plans de travail et examine le travail pendant et après l'exécution. Il apprécie le rendement des subalternes et prépare des rapports à ce sujet, et évalue la charge de travail de la Section ainsi que ses possibilités pour déterminer s'il faut augmenter le personnel. Parfois, il décide de l'opportunité d'affermir le travail à l'extérieur; il prépare alors le mandat concernant le choix d'un conseiller et contrôle le travail. Le titulaire participe aux activités des groupes de travail interministériels pour fournir des

Degré Points

avis sur les aspects des politiques et des programmes du gouvernement qui touchent l'énergie, ou pour étudier les problèmes liés à l'énergie ou les propositions de loi.

Impact

A3

80

Portée: Le travail du titulaire rejaillit principalement sur la mise en valeur des ressources et des réseaux d'électricité, puisqu'il recommande des politiques et des programmes qui incitent les provinces et les services publics à tirer un meilleur parti de l'énergie hydraulique et de la houille, en remplacement du pétrole, pour la production d'électricité. Le travail peut aussi orienter la localisation ou le développement des industries ainsi que les exportations d'énergie aux Etats-Unis.

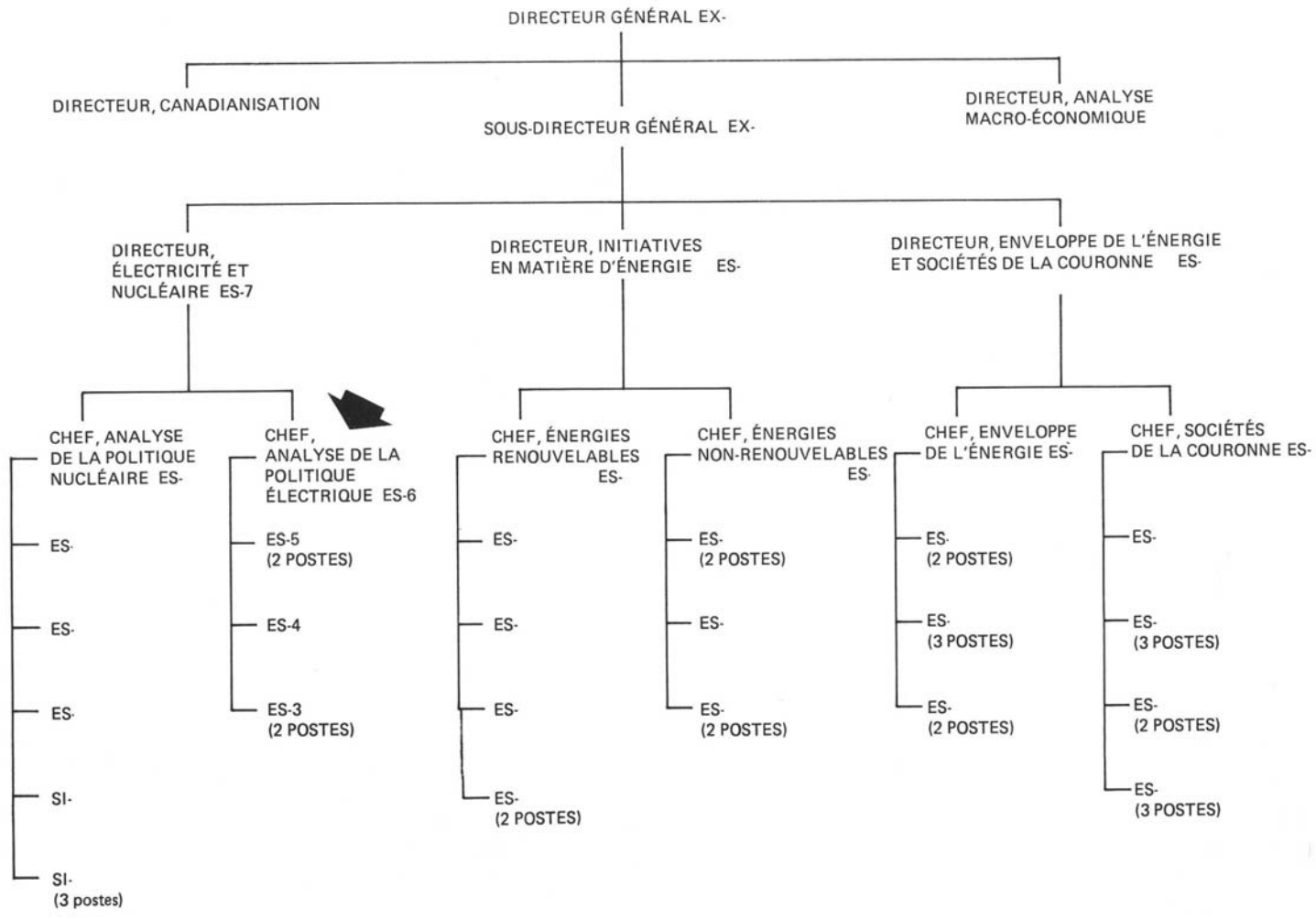
Influence: Le titulaire cerne les problèmes et questions à étudier en prévision des préoccupations de la haute direction et des décisions qu'elle prendra. Les conclusions et recommandations des études sont tenues pour avis d'expert en ce qui a trait, à l'approvisionnement d'électricité; elles influent sur la création ou la modification des politiques et des programmes concernant l'énergie et sur les programmes connexes des autres ministères.

Représentation

2

30

Le titulaire rencontre les représentants des administrations et des sociétés d'Etat provinciales ou des services publics pour étudier leurs plans de production et d'utilisation d'électricité, les informer sur les politiques et programmes fédéraux de conservation de l'énergie, et obtenir leurs vues sur la modification des politiques ou des règlements. Il participe aux activités des groupes de travail pour expliquer les politiques et les programmes énergétiques du ministère, et s'assurer qu'on tient compte des intérêts de ce dernier.



DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ENTREPRISE ET DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES (SECTEUR DE L'ÉNERGIE)

